

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(28<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 22 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4653).

#### COOPÉRATION

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération.

MM. Jean-Paul Fuchs,  
André Bellon,  
Pierre Ceyrac,  
Yves Guéna,  
Gérard Bordu,  
Alain Vivien.

MM. le ministre, André Bellon.

Réponses de M. le ministre aux questions de MM. Pierre Ceyrac et Pierre Mauger.

MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis.

#### *Rappels au règlement (p. 4670)*

MM. Jean Foyer, André Bellon, Pascal Arrighi.

#### *Reprise de la discussion*

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4671)

Titre IV (p. 4671)

Amendement n° 63 de M. Descaves : MM. Pierre Descaves, le ministre, le rapporteur spécial, Jean-Yves Le Déaut. - Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4671)

#### ANCIENS COMBATTANTS

M. Gérard Trémège, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Guy Herlory, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

MM. Jean Jarosz,  
Marcel Bigeard,  
Jean Laurain,  
François Porteu de la Morandière.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4682).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES FLEURY, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIEME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

### COOPÉRATION

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, les promesses sont tenues. La coopération est bien, budgétairement, une priorité puisqu'elle bénéficie, avec 6 558 millions de francs, d'une augmentation dérogatoire de 11,5 p. 100 par rapport au budget de 1987, qui s'élevait à 5 889 millions de francs ; telle est la réalité des budgets primitifs comparés.

Un effort de clarification a permis au ministre d'assainir un certain nombre de faux-semblants.

Ainsi le ministère des affaires étrangères récupère le Vanuatu - ex-Nouvelles-Hébrides - et ses 79 millions de francs de l'an dernier, plus des programmes de recherche « hors champ » pour 18 millions de francs.

Le ministère de la défense livre enfin, d'emblée, 267 millions de francs d'assistance technique militaire qu'il fallait auparavant récupérer tardivement et difficilement, 267 millions qui, du fait de la gestion de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, entraînaient un artificiel gonflement du budget de la défense.

Ainsi, à compétences et champ géographique constants, c'est non pas aux 5 889 millions de francs de l'an passé mais à 6 054 millions de francs « rétablis » qu'on pourrait comparer les 6 558 millions de francs du projet de budget pour 1988, soit une augmentation de 8,5 p. 100, n'excluant pas d'autres apports, règlements ou présentations qui pourraient justifier un pourcentage supérieur à 11,5 p. 100.

Du reste, cet effort s'intègre dans une croissance de l'aide publique française au développement du tiers monde : 29,5 milliards de francs, soit 0,54 p. 100 de la production nationale.

Deux autres promesses sont également tenues : celle de l'accroissement substantiel des dons par rapport aux prêts, qui avaient fait l'objet - de 1982 à 1986 - d'une croissance

déraisonnable à l'égard de pays sans capacité prévisible de remboursement ; celle de la réorganisation du ministère de la coopération, dont l'image avait été ternie par des pratiques dont certaines sont actuellement soumises à la justice.

Deux satisfactions majeures sont offertes aux parlementaires : la clarté de présentation du projet de budget, pour ce qui concerne la coopération bilatérale avec l'Afrique subsaharienne francophone, et la prise de conscience de l'insupportable endettement de cette région du monde, de l'ordre de 100 milliards de dollars, qui a doublé ou triplé depuis dix ans le service de la dette extérieure de ces Etats.

Aussi la quasi-totalité d'entre eux sont-ils désormais sous la surveillance contraignante du Fonds monétaire international.

Les deux points forts de ce budget sont incontestablement les concours financiers et le Fonds d'aide et de coopération.

Les concours financiers augmentent de 20 p. 100 à travers deux canaux : les aides directes aux budgets des Etats, maintenues après un accroissement de 50 p. 100 l'an dernier ; les bonifications d'intérêt aux prêts d'ajustement structurel, en croissance de 50 p. 100 par rapport à 1987. Ces prêts sont liés aux contrats négociés entre ces Etats et le Fonds monétaire international.

Le Fonds d'aide et de coopération - le F.A.C. - qui fonctionne par des dons sans retour et sur des projets précis, est en augmentation de 28 p. 100.

Un compte rendu de son usage en 1987 est présenté page 19 et suivantes du rapport. Pour 10 p. 100 du F.A.C., il s'agit des « opérations exceptionnelles », essentiellement en direction du Tchad, mais, pour 90 p. 100, il s'agit d'opérations classiques concernant des projets d'investissements contre le sous-développement. Ainsi le F.A.C. est-il bien le principal instrument de notre politique de coopération, sans aucun remboursement futur.

On notera en outre les crédits de bourses, augmentés de 3 p. 100 cette année après une croissance de 20 millions décidée en 1987 par un amendement proposé par la commission des finances, afin de permettre à des civils et à des militaires africains sélectionnés de poursuivre en France des études de haut niveau. L'accent est mis désormais sur la formation technique ou de gestion, du niveau I.U.T.

A cet effet, un comité permanent d'orientation et de suivi des boursiers, le Copob, vient d'être mis en place. Il s'attachera également au renforcement du second cycle de certains lycées d'Afrique, afin que les meilleurs élèves soient en mesure de suivre les classes préparatoires à nos grandes écoles.

Quant aux établissements français, ils voient leurs crédits progresser de 7 p. 100.

Certes, les chiffres ne sauraient permettre à eux seuls de traduire le mode de vie, les activités, voire les insatisfactions des assistants techniques français qui, sur le terrain, sont chargés de lutter contre le sous-développement.

Néanmoins, l'impression d'un corps « en extinction » est désormais contrebattue puisqu'il est mis en terme, pour la première fois, à la déflation des effectifs. Rappelons que ceux-ci atteignaient plus de 11 000 en 1981, pour descendre à 7 641 en septembre 1987. En 1988, une augmentation de 140 postes est prévue, sans compter une réorientation interne au bénéfice du technique, qui ne représente actuellement qu'un tiers des effectifs.

Autre engagement tenu : la modernisation de l'appareil du ministère de la coopération. Elle se traduira par l'augmentation de 3,5 p. 100 du titre III, par la réduction de près de 2 p. 100 des effectifs centraux, par l'augmentation de 60 p. 100 des moyens informatiques et bureautiques.

Mais la réduction drastique des crédits destinés aux organismes non gouvernementaux et à la coopération décentralisée exige une explication, les chiffres rendant mal compte de la réalité.

En effet, si les mesures acquises du chapitre 42-24 sont réduites de 16,7 millions, 15 p. 100 sont réinscrits au budget des affaires étrangères pour les pays « hors champ » et 8 millions de francs enlevés de l'article 10 sont réintégrés à l'article 20 pour le financement direct des charges sociales des volontaires des O.N.G.

Par ailleurs, le statut des volontaires de la coopération est améliorée ; leur nombre devrait doubler en trois ans avec, dès cette année, une mesure nouvelle de 15 millions de francs.

Quant aux initiatives décentralisées, venant des régions, départements, villes et chambres consulaires, elles sont en plein essor, avec une participation accrue du ministère et une réorientation vers des projets mieux localisés, sous l'œil des chefs de mission de coopération.

Enfin, l'assistance technique militaire est désormais clarifiée par son passage intégral sous l'autorité du général placé auprès du ministre de la coopération.

Il reste que la dette accumulée de 1981 à 1986 envers le ministère de la défense n'est pas purgée.

Il appartiendra au ministre d'exposer dans un instant les nouvelles orientations de la politique française de coopération. La commission des finances a toutefois tenu à voir préalablement évoquer par son rapporteur trois thèmes : la situation des pays d'Afrique les moins avancés ; les impératifs de gestion qui s'imposent ; l'effort nécessaire en faveur de plusieurs secteurs incontournables, éducation, santé, urbanisation explosive, développement rural.

Force est de constater que la situation de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne a continué de se dégrader en 1987. Progressivement mis hors-jeu de l'économie mondiale, ils dépendent de plus en plus massivement d'une aide extérieure.

Sur eux, il est vrai, se sont accumulés les coups du sort et les conséquences négatives des dérèglements des marchés internationaux, monétaires et commerciaux tandis que la natalité... dépassait tous leurs espoirs de croissance. S'y ajoutent leurs erreurs propres de gestion et certains errements locaux trop traditionnels pour que la responsabilité n'en soit pas partagée aussi par les corrupteurs.

L'ampleur des besoins financiers extérieurs a conduit le F.M.I. à réclamer des réformes contraignantes, souvent mal comprises, et demain peut-être mal supportées si elles bloquent toute croissance.

C'est dire combien les impératifs de gestion économe prennent aujourd'hui de l'importance, tant pour l'acceptation de nouveaux projets que pour le maintien des équipements existants. Le rôle de l'assistance technique française sera essentiel dans ces secteurs de gestion et de maintenance, ainsi qu'en matière de conseil et de formation des responsables africains de tous rangs.

Il n'en reste pas moins que des secteurs incontournables doivent susciter la réflexion des gouvernements nationaux et des coopérateurs.

L'éducation, d'abord. Elle est une priorité déclarée pour ces États, notamment l'éducation primaire, avec 51 millions d'élèves et 1,3 million d'enseignants.

Au-delà de la satisfaction de voir proclamer, vingt-sept ans après l'indépendance, par les gouvernants et les opinions publiques la francophonie comme un bien commun et une espérance de modernité, il est évident que l'accent doit être mis sur la formation des enseignants en langue française et en sciences exactes et sur des administrateurs et des chefs d'établissement.

La santé exige, bien entendu, un effort croissant, surtout lorsqu'on sait que le taux de mortalité, seize pour mille, et le taux de mortalité infantile, cent dix pour mille, sont les plus élevés du monde. En effet, les grandes endémies persistent ou même se développent : 76 millions de paludéens en Afrique subsaharienne, 100 millions de victimes de bilharziose, 25 millions de l'onchocercose ou cécité des rivières.

A la malnutrition, aux maladies parasitaires, bactériennes ou virales s'ajoute aujourd'hui le sida, dont le nombre de cas est encore mal cerné et parfois mal perçu : on le comprend dans le contexte du sous-développement.

La massivité de l'endémie de sida en Afrique centrale, ses caractéristiques épidémiologiques de transmission parfaitement banales, hétérosexuelles, et le fait que les sociétés rurales traditionnelles soient relativement épargnées - elles sont vingt fois moins contaminées que les bidonvilles périurbains - doivent ouvrir les yeux de l'hémisphère Nord, avant le déferlement, sur la probable modification épidémiologique qui nous menace.

Il faudrait alors cesser de raisonner sur nos « groupes à risques », oublier les tabous et abandonner les réflexes primaires d'exclusion pour aborder de front les principales racines culturelles de diffusion du sida : le vagabondage sexuel, l'irresponsabilité, l'irrespect des droits de l'homme et plus encore des droits de la femme - Vaste programme, il est vrai !

Enfin, le développement rural et la gestion des villes sont deux faces d'un même problème. La population urbaine subsaharienne augmente de plus de 6 p. 100 par an. Même si l'on prévoit que les deux tiers de la population vivront encore à la campagne en l'an 2000, il y aura 60 villes de plus de 500 000 habitants contre vingt-huit aujourd'hui. L'administration et la gestion de cette explosion urbaine et de cette fuite rurale sont donc une priorité à peine entamée.

Face à ces problèmes gigantesques, une plus grande cohérence s'impose dans l'action de la France. Pour l'aide bilatérale, cette cohérence est en bonne voie avec le resserrement du dispositif financier en Afrique et la francophonie, les bonnes relations, à Paris et sur le terrain, entre affaires étrangères et coopération, l'harmonie entre coopération et Caisse centrale de coopération économique, avec sa double tutelle ministérielle. Tout cela se déroule sans accroc majeur.

Cette coopération bilatérale sans conditions politiques est reconnue et souhaitée par les responsables politiques aussi bien que par les opinions publiques des jeunes États.

Plus inquiétante devient la gestion de l'aide multilatérale, pour ne pas parler de l'action bilatérale d'autres donateurs dont la coopération devrait se concevoir, tant les besoins sont grands, en termes d'évaluation et non de concurrence.

Pour l'aide multilatérale, la France participe lourdement au financement : 24 p. 100 pour le Fonds européen de développement, 8 à 10 p. 100 pour les organismes de Bretton Woods ; Fonds monétaire international ; et Banque mondiale. Il est trop tôt pour évaluer les conséquences des nouvelles structures gouvernementales françaises et pour parler de « confinement » du ministère. Toutefois, de nombreux exemples et quelques échecs retentissants, notamment en ce qui concerne la présence française dans l'organigramme de la Banque mondiale, démontrent la nécessité qu'une place plus large soit faite au ministère de la coopération dans tous les rouages et à tous les niveaux des institutions internationales s'occupant des pays du champ, notamment à Bruxelles et à Washington, siège du F.M.I. et de la Banque mondiale.

Encore faudra-t-il veiller à une politique de formation spéciale et de mise en place du personnel de ce ministère dans ces institutions devenues carrefours d'évaluation des projets et carrefours d'influences. Faute de quoi, des combats franco-français nous feraient perdre à la fois le bénéfice d'un effort exceptionnel - 0,54 p. 100 du P.N.B. français pour l'aide publique à la coopération, je le répète - et le bénéfice d'une place historique exceptionnelle dans le cœur et dans l'espérance de ces pays amis.

Sous réserve d'une observation votée à l'unanimité, la commission des finances a adopté à la majorité le rapport qui recommande à votre assemblée le vote des crédits du ministère de la coopération.

L'observation formulée par la commission des finances est la suivante. Tous les indicateurs prouvent que la situation économique et financière des États d'Afrique subsaharienne est profondément dégradée et, quoi qu'on en dise, rares sont les pays donateurs déterminés à appuyer vigoureusement les efforts propres de redressement effectués par ces États au-delà du soutien particulier qu'ils apportent à des projets d'investissement destinés tout autant à soutenir leur exportations.

La France qui a clairement affirmé dès mars 1986 sa volonté de recentrer son aide au profit des pays « du champ » en confiant la responsabilité au ministère de la coopération, et qui enracine cette volonté dans une même appartenance au monde francophone, se doit d'imprimer à son action une absolue cohérence en dépit de la variété des modes d'intervention bilatéraux ou multilatéraux.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan considère qu'après un an et demi de fonctionnement des nouvelles structures gouvernementales, il convient d'en tirer pleinement les conséquences, pour mieux resserrer la cohérence des actions d'aide française, tant bilatérale que multilatérale, qu'il s'agisse de aides à des projets ou des aides de restructuration financière. La commission recommande l'augmentation de l'influence du ministère de la coopération par la coordination interministérielle et la présence dans les institutions internationales.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Vadeplad, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Guy Vadeplad, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, comment ne pas être d'accord sur le constat dressé par le rapporteur de la commission des finances ?

Effectivement, la situation subit une dégradation inquiétante dans le tiers monde.

Le projet de budget qui nous est soumis doit être replacé dans un contexte international préoccupant. Nous observons, d'une part, une dégradation de la situation de nos partenaires traditionnels, d'autre part, la montée en puissance des pouvoirs de coopération des autres pays industrialisés.

L'embellie de 1985-1986 n'aura été qu'une embellie, avec son caractère temporaire. Il en va de même en ce qui concerne les perspectives de récoltes suffisantes et de pluies abondantes. Ainsi, après deux années de relative prospérité, la famine réapparaît en Afrique, notamment en Ethiopie, au Mozambique, en Angola et dans les pays du Sahel. La zone sahélienne, en particulier, est de nouveau menacée par l'avancée du désert. Dans les zones suffisamment arrosées se profile une autre menace, tout aussi redoutable, l'invasion des sautereaux et des acridiens. En outre, il faudrait parler de la malnutrition, de la famine, et de la maladie, avec la terrible progression du sida.

Les facteurs climatiques n'expliquent pas tout. Il résulte de l'évolution des prix des produits de base une chute du montant des recettes d'exportation pour les pays producteurs, dont l'économie repose souvent sur un ou deux produits de base.

Etant donné le contexte, le poids de l'endettement de ces pays s'alourdit, même s'il n'atteint pas les proportions enregistrées en Amérique latine. Plusieurs pays « du champ » ont dû avoir recours aux possibilités de rééchelonnement de la dette offerte par le Club de Paris.

Le processus de la dégradation est cumulatif. Selon l'O.C.D.E., en effet, le total des apports nets de ressources aux pays en développement a diminué de 15 p. 100 en volume en 1985 à cause de la réduction des financements bancaires et de la baisse des montants nets de crédits à l'exportation.

Le budget de la coopération doit être examiné dans ce contexte et par rapport à un élément nouveau, l'essor des politiques de coopération dans les autres pays industrialisés.

Un exemple frappant de la montée en puissance de ces politiques est fourni par la République fédérale d'Allemagne : ce pays accroît considérablement sa politique de coopération, balbutiante, on s'en souvient, dans les années soixante. Encore plus spectaculaire est l'exemple des pays nordiques. La Norvège a consacré 1,2 p. 100 de son produit national brut à la coopération. Le Danemark poursuit également son effort. Et comment ne pas noter celui du Japon ? Considérable, il relève d'une planification pluriannuelle des crédits.

Son objectif est d'atteindre la somme de 8 milliards de dollars en 1990, dernière année du Plan qui s'étend de 1986 à 1990. En 1985, l'aide japonaise à l'Afrique s'élevait déjà à 274 milliards de dollars.

Il convient donc d'analyser notre politique de coopération en fonction de ces éléments, des graves difficultés qui se présentent et de la progression des politiques des autres pays industrialisés. D'une année à l'autre, nos conceptions doivent évoluer. Nos partenaires industrialisés consentent davantage d'efforts que nous, actuellement, il faut bien le reconnaître, parfois même en programmant leurs efforts, comme le font les Japonais. Il serait utile d'en tirer les conséquences, car l'aide est également « liée » pour une grande partie ; car les

subventions ont souvent des contreparties commerciales ; car l'impact de la coopération n'est pas seulement économique, mais aussi politique et culturel !

En cinq ans, de 1981 à 1986, le montant de l'aide publique au développement, en pourcentage du P.N.B., est passé en France de 0,36 p. 100 à 0,54 p. 100 en 1985. Il y a eu un léger tassement en 1986 - régression de 1 p. 100. Mais nous avons atteint les objectifs pour les pays les moins avancés, puisque l'aide est passée de 0,09 p. 100 à 0,16 p. 100 en 1985.

Nous avons tous considéré avec une grande attention, non dénuée d'un certain espoir, compte tenu des annonces que vous aviez faites, monsieur le ministre, le budget du ministère de la coopération pour 1988. Malheureusement, nos espoirs ne se sont pas concrétisés, semble-t-il. Si j'ai bien écouté, le rapporteur de la commission des finances n'affirme plus que nous nous orienterions, par rapport à 1987, vers une augmentation des crédits du ministère de 13,4 p. 100 : elle serait seulement de 11,4 p. 100, ce qui est juste, à condition de raisonner à structures constantes.

Mais dans ce budget, vous prenez en compte 266 millions de francs correspondant à des crédits pour les forces armées et l'assistance militaire à Djibouti : ces 266 millions, vous ne pouvez pas les comptabiliser dans l'augmentation de l'aide publique au développement.

Force est donc de constater que, malheureusement, l'A.P.D. ne s'accroît alors que de 7,2 p. 100 - un taux qui, d'ailleurs, ne serait déjà pas si mal, s'il ne fallait aussi tenir compte de la diminution de l'aide de l'an dernier. La régression est de 1,7 p. 100 sur deux années.

En somme, le budget de la coopération lui-même ne correspond pas tout à fait à vos intentions affichées, monsieur le ministre : la hausse atteint annuellement 3,5 p. 100 sur deux années.

J'ai bien noté, et c'est essentiel, j'en conviens, que les crédits du F.A.C. augmentent considérablement, de 23 p. 100. Mais l'évolution globale du budget du ministère de la coopération, qui ne représente que le quart ou le cinquième de l'aide publique au développement, n'est pas satisfaisante. L'aide comptabilisée dans les autres ministères atteignait environ 25 milliards l'année dernière. En observant l'augmentation de votre budget, nous n'éprouvons pas la satisfaction que nous laissaient espérer vos déclarations, monsieur le ministre.

S'agissant de l'aide française au développement proprement dite, je suis plus inquiet encore. Vous vous êtes félicité de l'augmentation affichée de l'aide publique au développement. Or elle me paraît ne revêtir qu'un caractère bien aléatoire. J'ai bien étudié les chiffres cités en commission. Vous annoncez 20 p. 100 d'accroissement. Mais la hausse correspond en grande partie, pour 3 à 4 milliards de francs, à la réserve de sommes destinées à augmenter la facilité d'ajustement structurel du fonds monétaire international. Or les derniers débats du groupe des VII, à la fin de septembre 1987, ont montré à quel point les perspectives de triplement de cette facilité étaient incertaines. Cette somme mise à disposition risque donc de ne pas être utilisée ou de ne l'être qu'avec retard, seulement sur trois ans.

En réalité, nous pouvons affirmer que nous n'avons affaire qu'à des autorisations de programme, pas à des crédits de paiement. Cela signifie que si on l'ampute des 3 à 4 milliards dont j'ai parlé, l'aide française globale au développement n'augmentera malheureusement que dans des proportions vraiment très faibles. Pratiquement, il est d'ailleurs très difficile d'y voir clair. Quand seront enfin publiés les comptes de l'aide publique au développement, comme nous le souhaitons, nous pourrions nous livrer à des calculs plus précis. D'ores et déjà, je crois pouvoir affirmer que l'A.P.D. considérée globalement ne s'accroîtra pas cette année, ce qui hélas ! pose un grave problème.

Entrons un peu plus avant dans les détails et examinons trois points : les moyens des services, les crédits d'intervention publique et le sort réservé aux organisations non gouvernementales et à la coopération décentralisée.

Parlons d'abord de l'outil de la coopération, de l'évolution du titre III qui regroupe les moyens mis à la disposition des services, en personnel et en matériel. En 1988, les crédits ne devraient connaître qu'une progression « extrêmement mesurée », tandis qu'il faut prévoir, vous l'avez confirmé, monsieur le ministre, la suppression de vingt-quatre postes au ministère de la coopération. C'est tout de même très inquiétant !

Vous parlez de réorganisation et de modernisation du ministère.

Devant les chiffres des licenciements, on peut se demander si l'on n'assiste pas, au contraire, au déclin programmé du ministère de la coopération.

De plus, il faut prendre en considération le C.I.F.A.C.E., centre d'information et de formation des agents en coopération, organisme de formation et de réinsertion des coopérateurs : doté d'une grande crédibilité, il permettait précisément à la France de former ses coopérateurs, afin qu'ils puissent rendre les services attendus d'eux. Cet organisme, vous le supprimez, ce qui signifie 80, voire 87 postes de moins.

Voilà qui est extrêmement préoccupant. On ne peut pas alléguer un quelconque et légitime souci de productivité de la part du ministère. Si l'on compare les frais de fonctionnement à ceux d'autres organismes s'occupant de problèmes de coopération, comme la Banque mondiale ou le P.N.U.D., on s'aperçoit que le coût de fonctionnement du ministère n'est pas excessif. Les coûts fixes de la structure gérée par la Banque mondiale atteignent souvent 10 à 12 p. 100 de l'ensemble des crédits gérés, contre 4,5 p. 100 pour notre ministère de la coopération.

Ensuite, examinons les crédits d'intervention publique. Les crédits du titre IV ne sont pas si satisfaisants qu'il y paraît. L'augmentation des crédits, 150 millions de francs, destinés à bonifier les prêts d'ajustement structurel est plus une réponse à la dégradation de la situation économique de nos partenaires qu'une véritable contribution de plus à leur développement. Les 150 millions de francs sont nécessaires. Mais, d'ores et déjà, les sommes paraîtront insuffisantes pour faire face aux besoins de nos partenaires, tant la situation de l'Afrique est préoccupante.

J'ai noté, sans pouvoir en tenir une comptabilité exacte, l'augmentation des dons par rapport aux prêts. Je ne suis pas parvenu encore à déterminer les proportions.

J'en viens à la principale critique que je veux adresser à ce projet de budget. Il s'agit de la diminution drastique des crédits réservés aux organisations non gouvernementales, et de la quasi-disparition des crédits de la coopération décentralisée.

On peut toujours tenir des propos louangeurs à l'égard des organisations non gouvernementales, mais, dans ce projet de budget, en dépit des transferts, je vois à peine un million de francs de crédits disponibles pour le fonctionnement des O.N.G. Dès lors, on ne peut pas ne pas penser que ces organisations ne sont pas prises suffisamment en compte. N'est-ce pas le signe que l'on éprouve à leur endroit une sorte de défiance, bien incompréhensible ? En effet, les organisations non gouvernementales ont pris une part extraordinaire dans la pratique du développement. En plus de leur rôle sur le terrain, elles ont défini toutes les données théoriques qui nous ont permis de progresser dans la voie d'une solution des problèmes que posent la coopération et le développement.

Les organisations non gouvernementales, très nombreuses en Afrique - pas trop ! - ont pu poser des problèmes : aujourd'hui, en particulier, elles ont compris, peut-être avant les autres, la nécessité d'une coordination du travail de la coopération. J'ai pu le constater lors de missions au Mali ou au Sénégal. Actuellement, elles sont toutes coordonnées. Elles travaillent dans des conditions qui permettent à la société civile de s'exprimer et, souvent, sur le terrain, d'assurer le développement. C'est une mauvaise action que de ne pas donner plus de capacités d'agir aux O.N.G. Vous avez augmenté de manière très appréciable les crédits pour l'association bancaire des volontaires du progrès, et l'on ne peut que s'en réjouir. En revanche, il faut regretter la diminution drastique des crédits pour les autres organisations.

Si vous admettez que les O.N.G. puissent bénéficier de la possibilité de financer certains de leurs projets sur le fonds d'aide et de coopération, il faut bien constater que le F.A.C. n'est pas actuellement adapté aux O.N.G. La meilleure preuve en est que les projets qu'elles ont pu mener à bien par le biais du F.A.C. sont très peu nombreux.

Monsieur le président, je n'en ai plus que pour quelques minutes, si vous le voulez bien.

**M. le président.** Je vous accorde encore quelques instants, monsieur Vadeplied !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Je vous en remercie. La coopération décentralisée est abandonnée, je le répète, si je considère le montant de ses crédits.

Puisqu'il ne me reste pas assez de temps, en dépit de l'indulgence du président, pour terminer, j'insisterai sur la nécessité d'efforts supplémentaires. Il nous semblait y avoir eu un accord, tout au moins un consensus à Venise, puisque le Premier ministre avait rejoint les propositions du Président de la République, qui voulait que l'aide progresse pour atteindre 0,7 p. 100. Nous nous en sommes réjouis. Malheureusement, le projet que vous nous présentez, monsieur le ministre, n'est pas en concordance avec cette promesse.

Naturellement, il conviendrait de choisir des axes nouveaux, de faire preuve d'imagination, pour favoriser grâce au partenariat le développement industriel, assurer l'autosuffisance alimentaire et, surtout, combattre l'endettement : il faut au moins alléger la dette de pays qui n'en peuvent plus. Sur ce dernier point, je formule une proposition. Nous savons bien que dans les cas les plus graves, le niveau de l'endettement aboutira pour certains pays au nécessaire abandon d'une créance. Je vous demande, monsieur le ministre, de prendre en considération les propositions avancées par le C.R.I.D., qui regroupe un certain nombre d'O.N.G. S'agissant de l'endettement, le C.R.I.D. réclame l'établissement d'un code international de bonne conduite entre créanciers et débiteurs.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Ce code est absolument nécessaire pour qu'une bonne coopération puisse porter ses fruits.

En conclusion, ce projet de budget, qui avait fait naître l'espoir, suscite aujourd'hui, malheureusement, le désenchantement. C'est avec un peu d'amertume que nous voterons contre son adoption, monsieur le ministre. Personnellement, je demande un vote contre le projet de budget de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Michel Aurillac, ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, oui, les pays d'Afrique subsaharienne traversent, comme vous l'avez dit, messieurs les rapporteurs, une crise structurelle grave dont ils ont maintenant pris toute la mesure. Mais ne nous y trompons pas, ils sont en train de prendre un nouveau départ. Il faut savoir, en effet, déceler derrière les nuages amoncelés la force du vent qui se lève pour dégager l'horizon.

Bien avant que cela ne devienne un thème à la mode, je vous avais alertés sur la montée des périls économiques et financiers en Afrique, tout en soulignant qu'il ne fallait pas sombrer dans ce que j'avais appelé l'« afro-pessimisme ». Certains m'avaient même accusé de naïveté alors que je plaçais simplement ma confiance dans l'effort, l'imagination et la solidarité.

Cette confiance, un an après, je vous l'affirme, était bien placée, et je voudrais consacrer à vous le démontrer la plus grande part de mon intervention à la tribune de l'Assemblée nationale. Car, à travers vous, tous nos concitoyens doivent savoir que, loin de servir à labourer la mer, l'effort budgétaire important qui leur est demandé au profit des pays pauvres relevant de mon département sert à financer la contribution essentielle que la France apporte à l'éveil d'un continent.

Nous sommes en train de dégager l'horizon international. L'horizon de l'Afrique subsaharienne s'est progressivement obscurci par l'accumulation d'un endettement accablant, un délabrement des structures budgétaires, administratives et économiques et une désorganisation des marchés.

C'est pourquoi, depuis bientôt un an et demi que j'occupe mes fonctions, j'ai plaidé sans relâche, en Afrique comme dans les capitales occidentales ou auprès des organisations internationales et, j'ajouterai, à Paris même, pour que des actions efficaces soient imaginées et engagées afin de supprimer ces trois obstacles devenus infranchissables sur la route du développement.

Cette action déterminée, engagée à la demande du Premier ministre et mise en œuvre avec les autres membres du Gouvernement concernés par l'aide au développement n'a pas été

vaine. Je crois en effet justifié de dire que des solutions concrètes se dégagent maintenant grâce aux initiatives de la France.

D'abord, le traitement de la dette des pays d'Afrique subsaharienne est en train d'être repensé.

L'endettement de l'Afrique subsaharienne dépasse maintenant 80 milliards de dollars, soit quelque 10 p. 100 de la dette de tous les pays en développement. C'est peu par rapport aux dettes latino-américaines. C'est peu par rapport aux 1 000 milliards de la dette mondiale. C'est énorme rapporté au nombre d'habitants. C'est insupportable lorsque le revenu national ne permet plus d'assurer à la fois le remboursement des dettes et le financement des dépenses nouvelles.

Mais, attention ! il ne faut pas tirer du constat de ces difficultés extrêmes des conclusions erronées.

On ne mettra pas un terme aux difficultés des pays pauvres par la complaisance et le laxisme. Tout prêt effectué à des conditions équitables doit être remboursé. Tel doit être le point de départ du raisonnement sur le traitement de la dette. Ce principe de sagesse populaire est en effet non seulement justifié pour ne pas donner une prime aux mauvais gestionnaires, mais c'est aussi une nécessité financière pour que le débiteur ne perde pas toute possibilité d'obtenir de nouveaux crédits sur le marché international. Comment, par exemple, notre Caisse centrale de coopération économique pourrait-elle continuer à accorder des prêts à des pays qui interrompraient le service des dettes contractées à son égard ?

Le raisonnement est le même, d'ailleurs, en ce qui concerne les arriérés de paiement à l'égard des entreprises, nationales ou *a fortiori* étrangères. Comment, en effet, susciter la confiance des investisseurs, l'activité économique et la création d'entreprises si l'Etat et les entreprises publiques ne payent pas les commandes qu'ils leur passent ?

C'est pourquoi les solutions au problème de la dette ne peuvent pas résulter de la seule décision des débiteurs, prise individuellement ou collectivement, mais doivent provenir d'une véritable concertation, cas par cas, entre chaque Etat endetté et l'ensemble de ses créanciers, à charge naturellement pour les deux parties de prendre des mesures à la dimension du problème à surmonter.

Tel est le sens dans lequel la France a œuvré au cours des dix-huit derniers mois, afin que l'octroi de concessions accrues de la part de toute la communauté financière internationale, publique comme privée, soit lié à l'adoption de mesures effectives de redressement dans le domaine économique et financier.

C'est ainsi que notre pays a été très largement à l'origine des améliorations apportées par le Club de Paris aux méthodes classiques de rééchelonnement des dettes publiques à l'égard des Etats. Ces améliorations ont visé principalement à allonger le délai de grâce et à accroître la durée des remboursements. Le Zaïre et la Mauritanie, pour les pays du champ, ont pu déjà bénéficier de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, le ministre d'Etat a suggéré la création, à partir de ressources bi et multilatérales, d'une facilité, dite de développement-désendettement, qui permettrait de refinancer à taux d'intérêt réduits et sur une plus longue durée les échéances de dettes déjà consolidées.

Quant à l'annulation de dettes pure et simple, chacun le sait, elle n'est malheureusement possible que pour de petits créanciers. Ce fut le cas pour les créances françaises sur les P.M.A. antérieures à 1979, qui purent être annulées.

Parallèlement, la France est favorable à la diversification des instruments financiers offerts aux banques pour le traitement des dettes publiques africaines à leur égard. La seule condition est que la solution retenue résulte vraiment d'un accord et non d'une décision unilatérale. C'est dans ce cadre que les mécanismes de conversion des dettes peuvent présenter un certain intérêt. Mais celui-ci ne peut qu'être limité, car les pays d'Afrique subsaharienne sont surtout engagés à l'égard des Etats et peu vis-à-vis des banques commerciales, et leurs actifs se prêtent souvent mal à de tels schémas.

Enfin, la France a montré son souci de favoriser aussi l'apparition de sources nouvelles de financement. Montrant l'exemple par l'accroissement de notre aide publique au développement, nous avons entrepris, en effet, un travail intense pour mobiliser les banques et les entreprises françaises, afin qu'elles se réengagent en Afrique.

Parallèlement, nous avons agi au sein des institutions de Bretton Woods pour qu'elles accroissent leur soutien aux pays pauvres d'Afrique. Cela nous apparaît d'autant plus justifié qu'elles ne participent pas actuellement à un quelconque rééchelonnement de dettes et que le F.M.I. risque, à défaut, de bénéficier durablement de flux nets à son profit, les remboursements l'emportant, hélas ! sur les décaissements.

C'est dans cet esprit que le directeur général de cette institution a pris l'initiative, soutenue fermement par la France, de proposer un triplement de la facilité d'ajustement structurel du fonds, ce qui amènerait notre pays à verser une contribution de un milliard de francs de prêts bonifiés par an, pendant trois ans. Je sais bien que ce triplement n'est pas encore décidé. M. le rapporteur pour avis a donc fait remarquer que si la somme ne pouvait être versée, elle resterait en quelque sorte disponible ; il a même employé l'expression d'autorisation de programme. Je puis le rassurer. Si cette somme ne peut pas être utilisée dans le cadre d'une institution multilatérale, elle pourra l'être sur une base bilatérale : les besoins ne manquent pas.

La France reste prête à examiner tout mécanisme susceptible de drainer vers l'Afrique subsaharienne des flux financiers accrus, à condition que les modalités équilibrent équitablement les intérêts des créanciers et des débiteurs, publics comme privés. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux conditions dans lesquelles peuvent être appliqués des moratoires aux entreprises travaillant dans des Etats ayant accumulé des arriérés. Il est de l'intérêt de tous que ces moratoires ne tuent pas la poule aux œufs d'or et ne découragent pas les entrepreneurs.

Tous les observateurs le savent bien, l'allègement de la dette d'un Etat n'est possible et n'est utile que s'il s'insère dans un programme de réorganisation complète des structures budgétaires, administratives et économiques du pays.

Certains Etats ne sont pas prêts à faire preuve de cette rigueur salvatrice. Mais, soyons clairs, ils sont très peu nombreux et il n'échappe à personne qu'ils risquent de s'enfoncer chaque jour un peu plus dans le sous-développement et de se couper progressivement de toute possibilité de secours extérieurs. Puissent-ils prendre conscience de leur erreur avant que le passif accumulé ne devienne insurmontable !

Mais pour tous les autres, qui font ces efforts que j'apprécie tous les jours, comment les esprits les plus sceptiques ne seraient-ils pas frappés par la diversité et la profondeur des remises en ordre ? Les dirigeants de ces Etats, qui osent prendre les mesures indispensables bien qu'impopulaires, et les peuples, qui se conforment à ces décisions et en supportent les effets, méritent qu'un hommage soit rendu à leur lucidité et à leur courage.

Les programmes d'ajustement structurel économique et financier portent, en effet, le fer au cœur de toutes les dépenses susceptibles d'excéder les moyens budgétaires des Etats, quand bien même elles seraient utiles voire, parfois, nécessaires. Simultanément, un effort d'extension des perceptions fiscales et douanières vise à accroître les recettes publiques et à atteindre l'équilibre budgétaire.

Dans cette cure d'austérité, la France qui, mieux que la plupart des autres bailleurs de fonds, connaît et comprend les difficultés que doivent surmonter les pays concernés, leur apporte son assistance technique pour les aider à clarifier leur diagnostic. Ainsi peuvent-ils dialoguer dans les meilleures conditions d'efficacité avec la communauté financière internationale, et notamment avec les institutions de Bretton Woods qui sont, qu'on le veuille ou non, le catalyseur de la plupart des aides financières aux politiques d'ajustement.

Aucun secteur n'échappe à cette lutte contre les gaspillages et à cette recherche de l'efficacité et de la productivité dans les interventions de l'Etat. Il en résulte naturellement de profonds bouleversements, dont la France essaie d'atténuer le coût social grâce à sa politique de coopération.

C'est ainsi que dans les pays où un effort important de réduction du nombre de fonctionnaires est indispensable, mon département apporte son appui à la reconversion d'une partie des agents concernés dans des activités privées rentables. Ce que nous faisons, par exemple, en Guinée, intéresse vivement plusieurs autres pays africains.

De même, le ministère de la coopération, avec la Caisse centrale de coopération économique, et souvent en liaison avec la Banque mondiale, apporte, dans de nombreux pays, son soutien technique et financier à la réorganisation des administrations, au redressement des grands services publics,

notamment de transports et de santé, et, selon le cas, à la réhabilitation, à la privatisation ou à la fermeture des entreprises publiques déficitaires.

Mais l'apurement du passé et la réorganisation de l'existant ne serviront à rien, si les mêmes causes continuent à produire les mêmes effets.

L'appauvrissement de ces pays résulte de ce que leurs producteurs ne parviennent plus à vendre leurs produits à des prix leur permettant de dégager des profits suffisants, tant sur les marchés régionaux que sur les marchés d'exportation.

Ce fut l'une de mes préoccupations principales, dès mon arrivée au ministère de la coopération, de relancer les idées traditionnelles de la France sur la nécessité d'une meilleure organisation des marchés de produits vivriers et de matières premières.

« Vieilles lunes », m'objectera-t-on ! Que n'a-t-on pas dit sur ces idées, et pas seulement outre-Atlantique mais aussi en Europe ! Pourtant l'expérience est là et les esprits se sont mis de nouveau à évoluer sur ce terrain trop longtemps gelé.

D'abord, je constate qu'on peut tenir à Paris, comme je viens de le faire hier et avant-hier, une réunion de haut niveau regroupant toutes les compétences techniques et politiques, nationales et multilatérales, existant chez les bailleurs de fonds, pour traiter d'un sujet aussi controversé que la recherche d'une solution globale à la crise cotonnière en Afrique.

Cette approche, à la fois ambitieuse, ouverte et pragmatique, va être poursuivie car, sur ma suggestion, la Commission des Communautés européennes va organiser, avant la fin de l'année, une réunion similaire sur la politique des prix alimentaires dans les pays en développement.

Derrière ces deux exemples, on voit bien se profiler la recherche d'actions coordonnées visant à concilier le souci de rentabilité des activités agricoles, industrielles et de services, et la reconnaissance de la spécificité des marchés naissants des pays en développement. Il peut être nécessaire, en effet, de les protéger temporairement pendant cette phase initiale de leur vie économique.

Pour les produits destinés quasi exclusivement à l'exportation, la logique de réorganisation des marchés internationaux a, elle aussi, connu récemment une avancée notable. Je ne pense pas, bien entendu, bien qu'il faille le mentionner, à l'adhésion de l'U.R.S.S. au fonds commun. Tant mieux ! Mais là n'est pas l'essentiel. Car, plus que financier, le choix est politique et c'est là que réside l'innovation capitale apportée par le plan baptisé du nom de mon collègue de l'agriculture, François Guillaume.

Le plan Guillaume consiste, en effet, à dire aux quelques grands pays producteurs et exportateurs qu'il convient d'arrêter la folle course à la baisse des cours des céréales, qui ruine leurs finances, qui contribue à l'effondrement des productions alimentaires dans les pays en développement et qui ne profite, en fait, qu'à certains pays consommateurs parfaitement capables de payer un plus juste prix.

Cette observation de bon sens est, à mon avis, riche d'enseignements pour plusieurs produits de base, et c'est dans cet esprit que nous verrons progresser, je l'espère, les réflexions et surtout les actes au cours des prochains mois, produit par produit.

Mais organiser les marchés est difficile et la nécessité s'impose donc toujours d'accompagner cette politique par des mécanismes d'assurance au profit des pays pauvres, financés par des crédits multilatéraux.

Au niveau communautaire, j'ai toujours montré la plus grande vigilance à l'égard de la façon dont sont mis en œuvre les mécanismes du Stabex et du Sysmin. C'est ainsi que j'attends de la Communauté européenne qu'elle soutienne, grâce au Sysmin, la politique de redressement et d'investissement de l'usine d'alumine de Friguia, qui est si importante pour le développement de la Guinée.

C'est dans le même esprit que M. Ballardur a proposé l'accroissement et l'amélioration de la facilité compensatoire du F.M.I., destinée à aider les pays pauvres en difficulté de balance des paiements. Comme vous le savez, cet instrument vise à compenser une réduction globale et importante des recettes d'exportation par l'octroi de prêts. La France souhaite que sa capacité de prêt soit accrue et que les taux d'intérêt consentis, qui sont actuellement ceux du marché, deviennent plus attractifs.

Tel est le cadre international dans lequel nous agissons. Mais la France ne se contente pas d'œuvrer pour l'amélioration de l'environnement économique et financier de ses partenaires. Par sa coopération bilatérale, elle accompagne leurs efforts d'assainissement, en atténuant leur coût social et humain, elle donne l'exemple de la mobilisation des moyens humains et financiers propres à rendre confiance dans les chances de développement de l'Afrique.

L'économie, vous le savez, n'est qu'un moyen, dont la fin est le développement, en vue d'assurer aux populations des conditions de vie conformes au respect de la dignité humaine.

Si la coopération ne reprenait pas à son compte l'humanisme dont le général de Gaulle a donné cette belle et célèbre définition : « La seule querelle qui vaille est celle de l'homme », ce serait non seulement un contresens culturel, mais aussi un contresens économique.

La réussite des projets de coopération dépend en effet très largement de la capacité des femmes et des hommes qui en sont bénéficiaires à en être aussi des acteurs responsables. Nous ne devons donc jamais perdre de vue cet objectif, qui est aussi une condition du succès de notre action : mettre l'homme au cœur du développement.

Mettre l'homme au cœur du développement, c'est d'abord assurer sa santé. L'action sanitaire sur le terrain, mais aussi la gestion des hôpitaux avec le lancement de la Fondation hospitalière internationale et, enfin, la lutte contre le sida qui, sans être, comme on le suggère parfois, une peste africaine, revêt une gravité particulière sur ce continent démuné de structures de santé adaptées, voilà comment la coopération française a donné une nouvelle impulsion à son action dans ce domaine essentiel.

Mettre l'homme au cœur du développement, c'est aussi assurer son éducation et sa formation. En dépit du coût qu'elles représentent et de la pression démographique, il ne saurait être question de les sacrifier sur l'autel de la rentabilité. C'est le souci de la qualité et même, disons le mot, de l'excellence, qui guide notre politique.

Dans l'enseignement primaire, où s'acquièrent les bases indispensables et la pratique du français, l'aide à la gestion des écoles, la fourniture de livres et la formation des maîtres sont les trois axes de notre coopération.

Mais l'Etat seul ne peut pas tout. Aussi ai-je décidé de promouvoir un partenariat éducatif sous la forme de jumelages entre écoles françaises et africaines, projet qui répond au désir généreux des maîtres et des élèves de notre pays qui ont à cœur d'aider leurs collègues et leurs camarades africains.

Dans l'enseignement secondaire, où se déploie le tiers de notre assistance technique - dont, je le rappelle, les effectifs ont été stabilisés cette année, et même légèrement augmentés après une déflation brutale et excessive entre les années 1981 et 1986...

**M. Guy Vadebled, rapporteur pour avis.** Oh !

**M. le ministre de la coopération.** ... il est indispensable de combiner une formation professionnelle ouvrant sur des emplois dans le secteur productif et une préparation de qualité à l'enseignement supérieur.

Les écoles françaises, pour lesquelles se dévouent les parents et qui accueillent, en moyenne, 65 p. 100 d'élèves étrangers, constituent, de ce point de vue, non seulement des pôles de rayonnement pour notre langue et notre culture, mais aussi une contribution à la formation des élites nationales.

Pour aider les universités africaines, les grandes écoles d'ingénieurs et de gestion, à accéder à un niveau international et remédier à leur isolement et au manque de crédits, j'ai mis en place le projet « Campus » qui associe les équipes et les laboratoires de recherche français et africains sur des projets utiles au développement.

A l'appui des structures africaines, il faut ajouter le second volet de notre action : l'accueil des étudiants étrangers en France. Les bourses ont été revalorisées. Un comité permanent d'orientation des bourses veille au placement des étudiants afin que leur formation soit adaptée aux débouchés. Enfin, cent bourses d'excellence ont été créées, destinées aux meilleurs candidats, ceux qui atteignent le niveau international le plus élevé.

L'ensemble de ces actions dites « culturelles » ou de valorisation des ressources humaines bénéficie depuis deux ans de l'effet multiplicateur de la francophonie.

Avec la création de l'université des réseaux d'expression française, l'Upelf, avec la mise en place de TV5, et d'une chaîne de diffusion culturelle française vers l'Afrique, c'est une nouvelle chance qui s'offre à ce continent d'accéder au capital de connaissances scientifiques et techniques des pays industrialisés et de prendre sa part du progrès. Au-delà de la langue commune, mais grâce à elle, la francophonie et la coopération sont l'occasion de rapprocher les niveaux de développement des peuples d'expression française unis par la croyance en des valeurs communes.

La levée progressive des obstacles financiers, budgétaires et administratifs, économiques et culturels, qui jusqu'alors paralysaient le développement en Afrique, est une réalité nouvelle et porteuse d'espoir. A ceux qui ne la distinguent pas encore, il est de notre devoir, comme de notre intérêt, d'en faire prendre conscience afin que tous les partenaires se mobilisent en faveur des pays les plus pauvres, et principalement de l'Afrique subsaharienne, témoignant ainsi du retour de la confiance sans laquelle nos efforts ne sauraient aboutir.

C'est vrai de la communauté internationale que la France contribue, depuis bientôt deux ans, à sensibiliser à la nécessité d'aider prioritairement les pays les plus pauvres. Je ne suis pas seul à le faire ; c'est le Gouvernement dans son ensemble, sous l'égide de Jacques Chirac, qui mène inlassablement une véritable croisade de la solidarité.

Le Premier ministre a été le premier à en parler à Moscou, après l'avoir fait à Washington et à New York.

Le ministre d'Etat a multiplié les initiatives.

Le ministre de l'agriculture a pris son bâton de pèlerin pour soumettre son plan de stabilisation des cours des produits de base et d'aide au tiers monde.

Mais ce n'est pas tout : avec Michèle Barzach, j'ai mis sur pied le plan de lutte contre le sida et la fondation hospitalière, à laquelle ont été associés mes collègues Jean-Bernard Raimond et Michel Noir, interlocuteurs habituels de mon département.

Avec René Monory et Jacques Valade, c'est le partenariat éducatif, scientifique et technique.

Avec Philippe Séguin, c'est l'aide au retour pour les travailleurs immigrés qui, de salariés chez nous, veulent devenir patrons chez eux.

Avec Lucette Michaux-Chevry, c'est toute la francophonie.

Avec André Giraud, c'est la coopération militaire, notamment au Tchad.

Avec Alain Juppé, ce sont toutes les incidences budgétaires de nos actions de coopération.

Vous constaterez que la politique de coopération est bien celle de tout un gouvernement...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et Léotard ?

**M. le ministre de la coopération.** ... et que ce n'est pas pour rien qu'elle bénéficie de la plus forte augmentation du projet de budget pour 1988.

Les perspectives de nos partenaires s'améliorent et la relance de l'aide au développement bénéficie d'un contexte plus favorable ainsi qu'en témoignent les initiatives du Japon, qui sera, je l'espère, le premier pays à suivre la France dans la voie de l'octroi des aides à l'ajustement structurel aux Etats africains. Je tiens tout de même à rappeler à M. le rapporteur pour avis que l'aide japonaise à l'Afrique s'élève à 274 millions et non pas milliards de dollars - lapsus très involontaire -, elle se situe donc très en dessous de l'aide française. L'aide totale du Japon aux pays en voie de développement est, elle, très supérieure, mais elle s'adresse à raison de 70 p. 100 aux Etats d'Asie, chez les principaux partenaires commerciaux de ce pays.

Mais lorsqu'on prêche une croisade, le meilleur moyen est encore de montrer l'exemple. C'est ce que fait la France.

L'évolution des grandes masses de mon budget en apporte la démonstration.

L'assistance technique représente 1 853 millions de francs. Cette somme, très proche des 1 883 millions de francs de 1987, sera complétée par les fonds de concours versés comme chaque année par nos partenaires et permettra, cette année encore, d'arrêter la déflation trop rapide pratiquée avant le 16 mars 1986.

Les autorisations de programme pour le Fonds d'aide et de coopération s'élèvent à 1 650 millions de francs. L'accroissement de 48 p. 100 de 1987 par rapport à 1986 est donc renouvelé, tandis que les crédits de paiement passent de 1 216 millions de francs à 1 555 millions de francs, soit une hausse de près de 30 p. 100.

L'an dernier, le rapporteur pour avis - qui n'était pas vous, monsieur Vadepied, mais que j'ai vu dans cet hémicycle - avait émis des doutes sur notre capacité à tenir nos engagements en crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme de 1987 ; nous les avons tenus. Nous avons pris l'engagement d'allouer en 1988 les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme de 1987 ; ils figurent bien dans le projet de budget.

Voici donc enfin restauré l'instrument privilégié de la politique de coopération. J'indique, à cet égard, que si mon ministère a connu quelques critiques de gestion, et même sévères, de la part de la Cour des comptes, cela n'a pas empêché l'instrument de fonctionner et de se développer.

Les concours financiers s'élèvent à 875 millions de francs, soit une progression de 21 p. 100 par rapport à 1987, après la hausse de 38 p. 100 en 1987 par rapport à 1986. Cette croissance prend en compte les difficultés financières de nos partenaires, mais témoigne aussi de la volonté du Gouvernement d'accompagner leurs efforts et de ne pas laisser aux seuls institutions de Bretton Woods le monopole du dialogue et de l'aide. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons pu aider nos partenaires à mieux comprendre la complexité des interventions de la communauté financière internationale et les contraintes inévitables qui en résultent.

La mobilisation des entreprises françaises est un autre témoignage du retour à la confiance envers l'Afrique, non seulement de la part de l'Etat, mais de l'ensemble de la société française.

Il n'y a pas de développement sans entreprises, et j'ajoute : sans entreprises privées. Aider à leur création et à leur développement en Afrique, grâce au partenariat avec les entreprises françaises, c'était l'esprit des rencontres de Libreville qui se sont tenues au début de cette année. L'espoir qu'elles ont suscité est aujourd'hui concrétisé par le montage d'une bourse des offres et des demandes de partenariat et par la perspective de création d'un fonds d'investissement privé géré par des entreprises privées.

Le montant total de ce budget a fait l'objet de la part de M. le rapporteur spécial d'une observation sur le calcul de l'augmentation du budget.

La première correction concerne la base de comparaison de 1987. Votre rapporteur a signalé à juste titre qu'il faut déduire du montant total de mon budget de 1987, qui s'élevait à 5,889 milliards de francs, le montant global des transferts de crédits du ministère de la coopération vers le ministère des affaires étrangères la même année afin de pouvoir disposer d'une base comparable pour 1988, excluant clairement le hors champ. Concrètement, il s'ensuit que le Vanuatu, qui bénéficiait au total de 97 millions de francs de crédits, ne figure plus dans les états du ministère de la coopération. Il y a eu pour l'Océan Pacifique un regroupement de compétences entre les mains du secrétaire d'Etat spécialement désigné à cet effet. Je suis donc d'accord avec lui sur ce premier point.

En ce qui concerne la deuxième correction, nous sommes également d'accord. En effet, inscrire au projet de budget de 1988 les crédits correspondant à la coopération militaire avec Djibouti n'ajoute en réalité pas de crédits à mon ministère puisqu'il s'agit simplement d'une régularisation comptable. Je l'avais d'ailleurs signalé devant la commission des affaires étrangères. Mais je ne pense pas que, pour établir la comparaison, il convienne d'ajouter au budget de 1987 la régularisation comptable intervenue avec le ministère de la Défense la même année. Ainsi, l'augmentation totale de mon budget, compte tenu de la déduction du Vanuatu, est bien de 13,34 p. 100 ainsi que je l'avais indiqué...

**M. André Bellon.** Non !

**M. le ministre de la coopération.** ... en tenant compte naturellement de l'observation que j'avais présentée sur Djibouti.

J'ai placé ce budget sous le signe de la confiance. Je voudrais aussi qu'il le soit sous le signe de l'enthousiasme et de la générosité, sentiments que manifeste la jeunesse française en étant de plus en plus nombreuse à vouloir aider les pays

en développement. Conscient de cet appel, le Premier ministre a décidé de doubler le nombre des volontaires du progrès en trois ans, et mon budget contient les premières inscriptions permettant cette évolution.

Confiance, enthousiasme, générosité : le cœur de la France, c'est aussi l'action désintéressée que nos concitoyens, individuellement et à travers les associations et les collectivités territoriales, décident de mener en faveur de nos partenaires les plus démunis. Il s'agit des organisations non gouvernementales et de la coopération décentralisée.

J'ai écouté en séance publique, comme je l'avais fait en commission, les observations du rapporteur pour avis, mais je ne peux pas les approuver.

La critique qu'on adresse à la politique de mon ministère à l'égard des associations - c'est d'ailleurs à peu près la seule - est bien mal choisie. Elle témoigne en effet d'une grande difficulté à se plier aux règles d'une saine gestion. Oui - je le revendique - j'ai réduit les aides aux dépenses de fonctionnement des associations. Concourir aux frais de fonctionnement de l'organisation caritative de leur choix relève de la libre décision des citoyens. L'Etat n'a donc pas à se substituer à eux en leur imposant de financer, sur leurs contributions obligatoires, des organisations qui osent sur le volontariat.

Je ne reviendrai pas sur ce principe dont la transgression avait d'ailleurs abouti à des anomalies dénoncées par la Cour des comptes.

En revanche - je l'affirme et je le prouve - j'ai effectivement renforcé très fortement l'appui financier et technique aux projets concrets sur le terrain conçus par les associations, en leur ouvrant l'accès aux subventions du F.A.C., en rémunérant des volontaires, en accordant des bourses et en leur apportant un soutien logistique.

Je tiens les chiffres à votre disposition, mais je voudrais souligner deux choses. La première : désormais vous pouvez être sûrs que les 38 millions de francs dépensés au profit des O.N.G. correspondent réellement à des actions d'aide et de développement ; la seconde : je n'ai pas rencontré à ce jour une seule association digne de ce nom qui ne soit pas en plein accord sur les principes mis en œuvre par mon ministère. Elles savent toutes que la garantie de transparence et de rigueur est pour elles un argument de poids lorsqu'elles font appel à la générosité de l'Etat, c'est-à-dire des citoyens.

Au dernier forum d'Agen, qui s'est tenu il y a quelques jours et où cent vingt d'entre elles étaient représentées, le ministère de la coopération a reçu le témoignage de leur confiance dans l'action qu'il mène en leur faveur.

Aussi voudrais-je que, à travers vous, mesdames, messieurs les députés, tous nos concitoyens soient convaincus que chaque franc dépensé pour l'aide au développement est un franc bien utilisé. Les efforts d'assainissement de nos partenaires qui en bénéficient, les efforts de gestion du ministère de la coopération qui les octroie, les efforts de conception de tous ceux qui montent des projets, tout concourt à donner aux actions de coopération la plus grande efficacité.

C'est le développement qui est tout au bout de ces efforts partagés. Et pour tous les pays qui relèvent du ministère de la coopération, pour tous nos partenaires africains, comme pour les pays voisins des départements antillais qui nous sont si chers, c'est l'avenir qui se profile à l'horizon, un avenir qui ne renouvelle pas les erreurs et les malheurs passés, même si un immense travail reste à accomplir.

Après la mise en place d'une assistance dans les années 60 et le développement de la coopération dans les années 70, les relations entre la France et l'Afrique, entre la France et les pays de l'océan indien, entre la France et les pays des Caraïbes doivent aujourd'hui franchir un nouveau cap sur la base d'un partenariat égalitaire et responsable.

Tel est le nouvel esprit des actions que je viens de décrire. Cela suppose un effort d'adaptation et d'imagination de la part des hommes et des femmes qui sont chargés de les concevoir et de les mettre en œuvre. C'est pourquoi je me suis fixé pour tâche de moderniser les structures de mon ministère et les méthodes de travail, notamment grâce à l'introduction des cercles de qualité, et d'améliorer le recrutement et la formation des quelque 7 500 coopérants qui, sur le terrain, incarnent la présence française. Les crédits ne valent, en effet, que par les hommes qui les utilisent.

Tels sont les résultats et les perspectives ouvertes par dix-huit mois de travail. Je ne prétends pas que le Gouvernement, appuyé par sa majorité, solidaire et déterminé dans

l'action, ait le monopole du cœur pour l'aide au développement. Ses idées ne sont pas seulement les siennes, mais lui, à la différence de beaucoup d'autres, a su se donner les moyens de les concrétiser. C'est pourquoi les premiers résultats apparaissent déjà.

Mon budget ouvre des perspectives de confiance et d'espoir. Si l'on ne veut pas que cet espoir et cette confiance retombe et que la générosité en reste aux intentions, la politique définie en 1986, confirmée en 1987 et prolongée par le projet de budget de 1988, qui vous est soumis aujourd'hui, devra être poursuivie. Car, avec la sécurité et les relations Est-Ouest, avec notre politique européenne, la politique de coopération est l'une des trois grandes lignes de force de notre politique étrangère et, par conséquent, du rayonnement de la France.

Je suis convaincu que, là comme ailleurs, les Français comprendront la nécessité de la continuité d'une politique unanimement appréciée. Je suis convaincu, mesdames, messieurs les députés que vous l'approuverez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** M. Vadepié a souligné mon indulgence à l'égard des deux rapporteurs ; je souhaiterais ne pas avoir à en faire preuve de nouveau vis-à-vis des orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le décollage des pays en voie de développement est un impératif, une priorité pour les pays industrialisés occidentaux.

Pour des raisons philosophiques : humanistes ou chrétiens, nous ne pouvons accepter les conditions de vie, de survie, de certains hommes.

Pour des raisons politiques : nous ne pouvons être absents dans les pays en voie de développement, en Afrique en particulier.

Pour des raisons économiques, résumées par cette phrase reprise par le rapporteur : « Aider le tiers monde c'est s'aider soi-même. »

Aussi nous ne pouvons que nous féliciter de la priorité affichée par le Gouvernement dans ce budget qui se traduit par une augmentation de 13 p. 100. Ajoutons cependant que les besoins sont tels que le meilleur budget, même bien géré - et il l'est - ne pourra les satisfaire tous.

En 1987, la situation de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne a continué de se dégrader : sa part dans le commerce mondial régresse ; son rôle dans la division internationale qui s'esquisse lui réserve la production de matières premières dont le monde développé apprend à devenir plus économe ; elle dépend de plus en plus massivement d'une aide extérieure devenue moins assurée et qui la fragilise à son tour.

Les Etats africains ont vu depuis quelques années s'accroître sur eux les coups du sort : sécheresse dans le Sahel, acridiens, effondrements des cours des matières premières et des produits agricoles d'exportation, pertes nettes de change dues à la dévalorisation du dollar, effets pervers sur les productions locales céréalières d'une aide alimentaire distribuée souvent à contre-temps.

En outre, la plupart de ces pays sont aussi les victimes des effets cumulatifs de leurs propres erreurs : bureaucratie, corruption ou gestion déficiente.

Rares sont les Etats d'Afrique subsaharienne qui ont réussi leur décollage économique. Encore plus rares sont ceux qui pourraient échapper à la sorte de mise sous tutelle que représentent les disciplines édictées par les institutions de Bretton Woods, qui s'appliquent déjà à presque tous les pays du champ. De plus, nos partenaires sont souvent mal préparés à la conception, à la mise en œuvre, au suivi de politiques aussi exigeantes que les politiques d'ajustement.

Il en résulte des tensions croissantes extrêmement dangereuses, d'abord pour les pays africains eux-mêmes, car il n'existe pas de solution de rechange, ensuite pour la France, non seulement parce que ces Etats se retournent naturellement vers elle, mais aussi, paradoxalement, parce qu'elle risque désormais d'être placée en position d'accusée. En effet, la France, premier bailleur de fonds, est aussi le principal créancier des pays de l'Afrique subsaharienne. Elle est

donc naturellement le principal Etat à supporter le coût de tout rééchelonnement et, *a fortiori*, de tout allègement global des dettes africaines.

L'ampleur sans égal des efforts d'aide de la France aux pays du champ s'accompagne aussi d'une réduction relative de notre présence culturelle, économique et commerciale, au profit d'autres pays industrialisés : R.F.A., Canada, Etats-Unis, Italie, Japon, qui font directement de leur politique d'aide en dons ou en prêts l'instrument de la conquête des marchés africains et de la promotion de leur culture.

La France doit adapter sa politique, vous le faites ainsi que vous l'avez expliqué tout à l'heure, monsieur le ministre. Je ne pourrai, dans le temps qui m'est imparti, mettre l'accent que sur deux points : cette politique doit permettre la reprise du développement et valoriser les ressources humaines.

La France, et vous l'avez bien montré, monsieur le ministre, contribue à l'assainissement financier. C'est nécessaire. Toutefois, c'est un processus qui risque d'être coûteux non seulement en termes financiers et économiques, mais aussi en termes sociaux, voire politiques. Notre intervention doit donc veiller à permettre la reprise du développement, ce qui, étant donné la faiblesse des appareils productifs, n'est pas évident.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes agricoles qui ont été abordés par M. le ministre et par l'un des rapporteurs.

Les problèmes de gestion des équipements existants sont devenus un défi économique majeur dans tous les pays d'Afrique. Nos projets de coopération doivent s'orienter vers la gestion et la maintenance

Je parlerai plus longuement de la situation sanitaire et nutritionnelle des populations concernées qui conditionne de façon directe leur capacité productive et sur laquelle pèsent des menaces. Déjà on observe l'arrêt de la baisse de la mortalité infantile, la diminution du poids des enfants à la naissance, le développement de la malnutrition, qui devient la cause principale de la mortalité infantile, la déscolarisation et le travail des enfants, le développement du sida qui risque d'être l'un des problèmes majeurs de l'Afrique dans les années qui viennent. Or ce sont les couches les plus défavorisées qui supportent les nouvelles restrictions imposées par les politiques d'ajustement. Celles-ci doivent donc impérativement s'accompagner de mesures destinées à assurer la couverture, pour le plus grand nombre, des besoins essentiels et minimaux des populations. L'absence de telles mesures compromettrait gravement les possibilités de reprise progressive du développement.

Ces mesures devraient porter sur les points suivants : l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'hygiène, la garantie d'une alimentation suffisante par la sécurité puis l'autonomie alimentaire des familles, la prévention, la lutte contre les maladies par les vaccinations, l'accès aux soins médicaux de base, la santé maternelle et infantile, les médicaments essentiels, l'allègement du travail domestique des femmes, la prise en compte de leur travail et leur intégration dans les projets de développement. Les volontaires du progrès trouveront là un champ extraordinaire à la mesure de leur idéal.

La valorisation des ressources humaines me semble être la clé du développement de toute l'économie africaine. Il s'agit de former les hommes, de développer la recherche, d'amplifier l'action culturelle.

Former les hommes ? Vous avez évoqué ce point, monsieur le ministre. La crise des systèmes éducatifs africains ne doit pas conduire à un repli de l'appareil de coopération pour la formation. La période actuelle conduit, au contraire, à réviser notre aide indifférenciée à l'enseignement africain à tous ses niveaux. Les systèmes éducatifs actuels débouchent sur la délivrance de diplômés dont les titulaires se retrouvent dans des fonctions publiques désormais ingérables ou bien encore sans emploi.

La reprise d'un effort significatif pour l'enseignement du français suppose des politiques ambitieuses à la mesure de l'enjeu. Par le français passe un certain modèle de modernisation de société. S'il n'est pas transmis à la jeunesse africaine, elle le cherchera ailleurs, dans la prédication de Tripoli ou de Téhéran ! Ou bien elle prendra pour pôle d'espérance un modèle nord-américain porteur de valeurs simples ou peut-être le modèle soviétique !

Il faut transmettre à cette jeunesse les technologies de maîtrise du milieu naturel, de gestion de l'économie, d'animation et de gestion des groupes sociaux. Renforcer, multiplier des

établissements nationaux et interafricains de formation professionnelle moyenne et supérieure permettra seul de constituer le capital humain qui sera capable de prendre la responsabilité du développement.

Constituer une élite africaine formée en France conditionne l'avenir de la coopération sous toutes ses formes.

Il s'agit aussi de développer la recherche en Afrique.

Le développement des pays africains suppose, de façon prioritaire et urgente, des innovations capables de modifier les contraintes naturelles qui limitent la production agricole - sécheresse, pauvreté des sols - et de délivrer le continent des maladies les plus destructrices pour la ressource humaine.

Faire participer les Africains à la communauté scientifique française et internationale, transformer la recherche pour le développement en coopération par la recherche est impératif.

Notre coopération ne peut donc plus se limiter à assurer le maintien des institutions de recherche françaises en Afrique. Elle doit faire fructifier le capital scientifique africain en gestation en structurant une communauté scientifique franco-africaine et en constituant de nouveaux réseaux franco-africains de recherche pour le développement.

Enfin, amplifier l'action culturelle, diffuser vers l'Afrique, par tous les moyens classiques ou modernes, les multiples messages de la société française est capital.

La coupe de France de football - et j'ai vu cela de mes propres yeux - mobilise les Africains aussi fortement que les élections françaises. Cette culture commune fonde alors une vraie fraternité franco-africaine.

Ouvrir largement les centres culturels français à cette jeunesse, couvrir l'Afrique d'un réseau de médias français, lui permettre d'accéder à la consommation et à la production culturelles, tempère le repliement sur soi que peut engendrer la dureté du sous-développement et ancre dans les individus l'influence de la France.

Les actions prioritaires concernent le domaine du livre, l'appui à la presse écrite, la constitution de réseaux de télévision nationale, la multiplication du réseau des établissements culturels, le développement des centres de l'Alliance française - et je crois qu'un gros effort doit être fait dans ce domaine -, l'appui au cinéma africain, la valorisation du patrimoine africain, la mise en œuvre d'actions en liaison avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Monsieur le ministre, l'action culturelle française requiert, en Afrique, des moyens ambitieux. Par elle, se joue le modèle de modernité que veut vivre les nouvelles générations africaines. Valoriser les ressources humaines est la clé du succès de toute entreprise de valorisation des économies africaines. C'est aussi donner à notre jeunesse un idéal, une raison de vivre.

Je conclurai par un souhait qui rejoint une observation de la commission des affaires culturelles qui a examiné ce matin le budget du ministère de la culture. Les importantes dotations qui sont consacrées à l'influence culturelle française à l'étranger sont éclatées entre différents départements ministériels. Ne pourrait-on pas les regrouper sous une autorité commune ou, du moins, parvenir à une meilleure coordination entre les services ?

Il est évident, monsieur le ministre, que nous voterons le budget de la coopération qui traduit une politique que nous approuvons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon.

**M. André Bellon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous le constatez en souriant, j'ai apporté de volumineux dossiers qui m'ont aidé à préparer un débat sur ce que devraient être nos relations avec le tiers monde.

Ce débat, nous le souhaitons depuis longtemps, est nécessaire et attendu par une large fraction de l'opinion publique. Mais vous m'accorderez que pour un tel sujet l'opposition aurait dû disposer de plus d'un quart d'heure.

Que dire en un quart d'heure, d'autant que nous avons en plus à juger un budget ?

Ainsi que l'ont bien montré les interventions qui ont précédé la vôtre, monsieur le ministre, votre budget traduit un retour en arrière et laisse planer beaucoup d'incertitudes.

Pour comprendre votre pensée, il ne faut pas seulement se référer à l'argumentation que vous développez ici, et qui est plutôt celle d'un gestionnaire tranquille, il faut aussi, comme je l'ai fait, se reporter à tous vos discours, écrits et interviews. Cette pensée peut se résumer en deux propositions : j'ai plus de moyens et je les utilise mieux.

S'agissant des moyens, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Je n'ai absolument pas compris - mais j'espère comprendre après votre réponse - comment vous parveniez à un pourcentage d'augmentation de 13,5 p. 100. Pour que la comparaison entre deux budgets soit fondée, il faut que les structures restent constantes. Si l'on applique ce principe, la hausse des crédits n'est que de 6 ou 7 p. 100, soit 3,5 p. 100 en comptant l'inflation.

J'ai d'ailleurs retrouvé une déclaration de M. Couve de Murville qui nous expliquait en 1981 que l'augmentation de 20 p. 100 du budget pour 1982 était peu significative. Je dois dire qu'avec le recul, ce propos ne manque pas d'humour !

Ce n'est pas le fond du problème. S'il est vrai que je me suis interrogé l'année dernière sur la transformation des autorisations de programme en crédits de paiement, vous m'accorderiez que ce n'était pas l'essentiel de mon argumentation, et j'ai toujours dit que les crédits sont, bien sûr, indispensables pour mettre en œuvre une politique, mais ne fondent pas celle-ci. C'est d'autant plus vrai que votre ministère, qu'on le veuille ou non, ne gère jamais qu'un cinquième à un quart des crédits de notre aide publique au développement.

Autre leitmotiv de vos interventions, monsieur le ministre : avant moi, c'était la pagaille ! Mais vous ne semblez pas donner toujours le même sens à ce terme. Parfois vous laissez entendre que des choses particulièrement horribles se seraient passées dans votre ministère avant votre arrivée. Si tel était le cas, monsieur le ministre, il existe, que je sache, des services de contrôle, une justice et, je crois, un ministre de la justice. Eh bien, que les services de contrôle, la justice et le ministre de la justice fassent leur travail !

**M. André Fanton.** C'est bien ce qui se passe !

**M. André Bellon.** Tout leur travail, pas une partie seulement !

J'ai cru comprendre à d'autres moments que vous établissez une corrélation entre le nombre des fonctionnaires et la pagaille. Vous n'allez pourtant pas jusqu'à reprendre cette idée qui est dans l'air du temps selon laquelle un nombre excessif de fonctionnaires constituerait un facteur de viscosité dans le fonctionnement d'une administration. Je rappellerai à ce propos, non sans un certain humour, que M. Galley, en 1981, nous avait reproché de ne pas augmenter de manière plus appréciable les effectifs d'un ministère qui gère cinq milliards de francs. Il y a visiblement un manque de coordination au sein de la majorité !

Sans nier que des réorganisations administratives puissent se révéler nécessaires afin de parvenir à une utilisation optimale des moyens, je trouve qu'il est relativement pervers de prétendre que la réduction du nombre des fonctionnaires serait un gage d'efficacité. C'est une idée qu'il ne faudrait pas pousser trop loin.

Le vrai problème, que je ne ferai qu'effleurer évidemment vu le temps qui m'est imparti, réside dans le fait que, au fond, nous ne connaissons pas très bien - je ne la connaissais pas l'année dernière mais convenez, monsieur le ministre, que je n'en sais pas plus aujourd'hui - votre politique à l'égard du tiers monde.

Cette politique doit reposer sur le maintien d'une zone d'influence française et sur l'aide au développement. Or j'ai le sentiment que plus le temps avance et moins la cohérence entre ces deux éléments est évidente dans la pratique. Cela tient peut-être au fait que les agents économiques trouvent de moins en moins d'intérêt à l'existence de zones d'influence. Aussi, le discours a tendance à se politiser davantage. Il en résulte plusieurs contradictions entre les propos et le comportement sur le terrain.

Je note, par exemple, que, le 16 décembre 1986, nous avons débattu ici même de trois conventions entre la France et le Burkina Faso, qui ont été fortement combattues par la majorité, en particulier par le groupe du R.P.R. J'ai relevé cette déclaration de M. Masson - ce n'est pas la seule, mais je la trouve significative : « Il n'est pas pensable que le Gou-

vernement n'ait pas encore mis un terme à notre aide au Burkina Faso dans l'attente d'un revirement de ce pays ». Je vous rassure : il a quand même émis un vote positif !

J'ai noté aussi cette déclaration de M. Chirac après le décès de M. Sankara : « C'est l'un des pays les plus pauvres du monde qui devrait rassembler toute son énergie pour essayer, avec l'aide de la France, avec l'aide internationale, de se développer, de répondre à ses misères et à ses malheurs plutôt que de perdre son énergie dans des coups d'Etat permanents qui ne correspondent pas à ce qui serait nécessaire. Je le regrette beaucoup. »

J'ai relevé également un certain nombre de déclarations sur l'aspect particulièrement horrible et condamnable du régime du Congo. Mais *Jeune Afrique* affirme - j'ignore si c'est exact - que la France a prêté au régime en question un Transall pour arrêter un coup d'Etat.

Autre exemple : en recevant le président du Mozambique, M. Chissano, M. Jacques Chirac a déclaré : « Je tiens à dire que nous souhaitons resserrer encore nos relations qui se veulent en tous points exemplaires. » Elles sont tellement exemplaires que vous avez supprimé le Mozambique du champ d'application des crédits du F.A.C. !

Ces contradictions, entre un discours qui se politise et qui - je dirai - devient idéologique et une pratique qui vise finalement à maintenir les zones d'influence, sont de plus en plus nombreuses, à tel point qu'on ne comprend plus grand-chose.

Sur le plan économique, c'était l'année dernière, le « tout libéral ». Je constate que, cette année, on tient compte des réalités. On parle, par exemple, de la nécessité éventuelle de protéger un peu les frontières. Ce n'est plus du pur libéralisme. Ces pays connaissent des difficultés. Pour qu'ils puissent mobiliser leurs forces internes, économiques et sociales, il faut leur donner les moyens de le faire. Que signifierait un libéralisme à tout crin, sinon que le ministère de la coopération doit faire semblant de ne pas tenir compte des positions du ministère des finances à propos de l'ordre économique et monétaire international ?

Quant au fait de discuter des partenaires, il n'est pas nouveau. De 1981 à 1986, n'est-ce pas nous qui avons lancé Proparco et pris bien d'autres initiatives dans le même sens ? En tout état de cause, ces partenaires ne sont pas assez nombreux mais, nouvelle contradiction, ce projet de budget tend à affaiblir les partenaires qui existent en France, les organisations non gouvernementales ou la coopération décentralisée. Où est le partenariat ? Comment dynamise-t-on les partenaires ?

Tout cela me conduit à dire que vous êtes revenu, finalement, sur une réforme qui avait été faite en 1982, qui avait sans doute des défauts, comme toute réforme, mais qui avait un avantage tout à fait sérieux que chacun avait reconnu : elle avait tenté de réaliser une adaptation aux nouvelles données du temps et au fait que les découpages tels qu'ils se font aujourd'hui entre un ministère de la coopération qui finalement tente de gérer un héritage comme il se gérait il y a quarante ans, et un ministère des finances qui de plus en plus devient l'acteur essentiel, ne correspondent pas obligatoirement à l'utilisation optimale de moyens, je le disais tout à l'heure.

Au travers de ce type de réforme et de retour en arrière, qui sont porteurs d'incertitudes dans la pratique, nous risquons de nous retrouver dans la situation où notre gestion ne serait - oh ! malgré toutes les bonnes intentions des uns et des autres - pas vraiment optimale. Il serait mieux franchement d'évoluer dans le bon sens. Je vous avais dit l'année dernière que je souhaitais un consensus ; je le souhaite toujours sur ce sujet là.

Nous avons déposé une proposition de loi - certains membres de la majorité en ont fait une autre, mais qui obéit aux mêmes préoccupations. J'ai même dans une interview employé le terme de « consensus de sensibilités », apparemment pas général, mais qui en tout cas traversait les groupes. Nous avons demandé que, sur cette base, il y ait - mon Dieu, cela n'avait rien d'extraordinaire ! - sinon l'inscription de cette proposition à notre ordre du jour, ce que nous souhaiterions, mais au moins un débat.

Pourquoi n'avons-nous pas ce débat ? Qu'est-ce qui empêche que nous consacrons à la coopération tout le temps nécessaire, et non pas dix minutes au détour d'un budget qui oblige à parler de tout en même temps ? Qu'est-ce qui vous gêne, à la face des Français, pour poser franchement des problèmes qui préoccupent chacun ? Certains se disent : « Notre

argent est mal employé, ce n'est pas la peine d'en donner autant. » D'autres pensent : « Il est peut-être mal employé, mais il en faudrait plus. » Parlons-en !

**M. Alain Vivien.** Très bien !

**M. André Bellon.** Aussi, monsieur le ministre, dans le peu de temps qui lui est imparti, le groupe socialiste entend-il vous rappeler qu'il souhaite qu'un débat plus large soit organisé sur le développement et la coopération et, plus généralement, sur les relations que la France, quelles qu'en soient les raisons : militaires, stratégiques, idéologiques, entretient avec ses partenaires. Oui, ce débat, nous le demandons, et c'est pourquoi j'ai voulu vous montrer la masse de papier que nous avons à étudier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Ceyrac.

**M. Pierre Ceyrac.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'axerai mon intervention sur un essai de définition des principaux objectifs qui devraient, à notre sens, être ceux de notre politique de coopération avant d'aborder la question du statut des coopérants.

Notre politique de coopération, en dépit des ses faiblesses, liées à un souci exagéré du respect des apparences au détriment d'une approche plus pragmatique, a conservé, à nos yeux au moins, le mérite de s'être montrée, en comparaison d'autres nations, plus désintéressée dans l'aide qu'elle a fournie. Mais ce désintéressement aboutit à diluer l'aide de la France en un saupoudrage général et ne conduit pas à concentrer notre politique vers des nations plus clairement identifiées, à travers une vision beaucoup plus cohérente. L'aide ne sert donc pas suffisamment les pays qui doivent être aidés en priorité.

La coopération s'exerce naturellement à l'égard de tous les pays amis de la France qui ont besoin de son aide. Mais elle doit s'exercer tout particulièrement à l'égard des pays dont les habitants en grand nombre viennent en France chercher du travail.

Prenons, entre autres, le cas du Maroc.

Cet Etat, un des plus vieux amis de la France, est confronté à une énorme poussée démographique. Son économie, qui a un grand potentiel, car les Marocains ont de grandes qualités de travailleurs, demeure en ce moment tout à fait incapable de fournir des emplois à sa population. Un déséquilibre existe donc. Les études les plus sérieuses indiquent que ce déséquilibre va s'accroître jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

Les conséquences sont absolument certaines : l'afflux des Marocains dans notre pays va croître dans les années à venir, quelle que soit, et j'y insiste, notre politique d'accès aux frontières, car quand la misère est là, les frontières ne résistent pas durablement.

Je ne vois pas, dans la perspective de la venue de ces événements dramatiques, d'autre solution que celle qui consiste, de manière urgente, à définir avec le Maroc une politique étroitement concertée qui lie notre aide, en matière de coopération, à notre politique d'immigration, car le Maroc trouvera son équilibre uniquement si les travailleurs qualifiés, en nombre suffisant, s'y trouvent ou y retournent après avoir été formés chez nous.

Ces nations, plus que d'un ballon d'oxygène, obtenu par le rapatriement des salaires des travailleurs qui émigrent vers notre sol, ont besoin à long terme que leurs propres habitants retournent au pays. Elles ont besoin de travailleurs qualifiés, de techniciens, de médecins nés sur place, éventuellement formés en France. Ces pays, en d'autres termes, doivent coopérer étroitement avec la France à une politique concertée de formation et de retour au pays.

L'aide donnée par la France dans cette perspective prend deux formes : la coopération en est l'aspect externe ; l'accueil concerté des étudiants ou des travailleurs pour une durée définie et limitée en est l'aspect interne. Ces deux formes d'aide aux pays tiers sont évidemment totalement liées. C'est l'intérêt des pays du tiers monde, des pays tiers ; c'est aussi l'intérêt de la France dans une perspective de fidélité à nos traditions et à nos amis.

Il apparaît ainsi tout à fait utile d'établir des accords plus stricts avec les pays concernés dans les domaines vitaux des bourses, des durées de séjour des travailleurs immigrés, des règles d'accès à nos frontières. Une fois leur formation achevée, les études faites, le contrat de travail expiré, ces per-

sonnes doivent repartir. La France doit cesser d'être une terre d'accueil indifférenciée pour les ressortissants des pays amis traditionnels, contribuant ainsi à maintenir artificiellement des solutions factices pour ces pays comme pour la France, où la pression liée à un afflux passé non contrôlé des immigrés est devenu intolérable.

Ces principes, monsieur le ministre, sont à nos yeux clairs et nécessaires. Ils rejoignent, et j'y insiste, les idées de plusieurs chefs d'Etat, amis de la France, en Afrique.

J'en viens maintenant à la sélection des jeunes gens accomplissant le service national actif dans le service de la coopération. Notre système de sélection est excellent dans son principe, à savoir celui d'un recrutement uniquement sur critères de niveau universitaire et professionnel avec un contrôle médical.

Il est bien entendu qu'une sélection *a priori* sur des critères d'orientation politique serait contraire à nos principes constitutionnels les plus fondamentaux. Cependant, notre système de choix des coopérants suppose, pour fonctionner, d'une part, des obligations disciplinaires, d'autre part, des poursuites disciplinaires effectives en cas de violation de ces obligations. Le code du service national pose des principes d'une clarté parfaite dans ses articles 102, 103 et 114, notamment, qui instituent une obligation de réserve générale.

Il est également clair que, jusqu'à une époque récente, ce régime était respecté. Mais au moment où les actes d'indiscipline et d'activisme politique concertés se multiplient, dans la perspective d'un affaiblissement de notre position sur le continent africain au bénéfice de la politique impériale de l'Union soviétique, il est devenu urgent que les sanctions disciplinaires prévues par notre code soient effectivement appliquées.

**M. le président.** Monsieur Ceyrac, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Pierre Ceyrac.** Je conclus, monsieur le président.

Il est clair que l'affaire Albertini, qui transportait effectivement des armes sous couvert de coopération, sera suivie, si l'on ne fait rien, de nombreuses autres affaires qui, après avoir visé l'Afrique du Sud, viseront demain le Maroc, la Tunisie ou d'autres pays.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Propos scandaleux !

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Ceyrac.

**M. Pierre Ceyrac.** Les fonctionnaires de la coopération en poste à l'étranger devraient ainsi recevoir des ordres visant effectivement à contrôler l'action de ces jeunes et à faire un rapport immédiat en cas de méconnaissance des obligations de réserve.

**M. Alain Vivien.** Obligation fantasmatique !

**M. Pierre Ceyrac.** Pour conclure, je soulignerai...

**M. le président.** Rapidement, je vous prie.

**M. Pierre Ceyrac.** ... que tant que ces principes clairs n'auront pas été mis en application, tant pour la redéfinition de notre politique générale que pour l'encadrement des personnes devant l'appliquer, le groupe Front national, Rassemblement national, s'abstiendra de voter le présent budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Guéna.

**M. Yves Guéna.** Monsieur le ministre, les rapporteurs, notamment le rapporteur spécial de la commission des finances, ont bien analysé le projet de budget que vous nous soumettez. Vous-même en avez fait un exposé très clair. Je n'y reviendrai pas, sinon pour vous faire part de mon sentiment général, à savoir que votre budget qui - ne chipotons pas - augmente de 8 p. 100, est un bon budget.

Si certains chapitres progressent peu en apparence, comme celui des aides budgétaires ou des bourses, c'est qu'ils font suite à une année où ils avaient augmenté d'une façon très sensible. Par ailleurs, je suis d'accord avec vous en ce qui concerne les subventions aux associations, car il est vrai qu'il faut soutenir leur action et non pas leur fonctionnement.

Au total, votre budget traduit une position honorable de la France en matière de coopération. Il se monte à 6,5 milliards de francs mais, si l'on recense toutes les opérations de coopération, comme l'a fait M. Sourdille dans son excellent rapport, on arrive au chiffre de 29,5 milliards de francs, ce qui

représente 0.54 p. 100 du P.N.B. Pour la France, c'est honorable et, pour ce premier motif, je puis déjà vous dire que le groupe du Rassemblement pour la République votera votre budget.

**M. Alain Vivien.** Quelle surprise !

**M. Yves Guéna.** Je souhaite, dans les quelques minutes dont je dispose, dégager trois idées sur la coopération en Afrique.

D'abord, il ne faut jamais oublier que notre coopération en Afrique est fondée aussi sur le sentiment...

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** ... et j'ai été très heureux, monsieur le ministre, de vous entendre parler de l'enthousiasme de ces jeunes gens qui vont en Afrique. Même si cet enthousiasme est quelquefois incontrôlé, cela me gêne moins que M. Ceyrac.

**Michel Lambert.** Cela, c'est bien !

**M. Yves Guéna.** Ensuite, notre aide économique doit s'adapter à la situation de détresse que connaît aujourd'hui l'Afrique.

Enfin, tout doit être mis en œuvre - c'est, dirai-je, la priorité des priorités - pour la diffusion de notre langue en Afrique.

Première idée donc, notre coopération en Afrique est aussi fondée sur le sentiment. Il n'est nul besoin de rappeler longuement que c'est la conséquence d'une assez longue histoire, d'une colonisation qui, probablement, n'a pas été trop détestable, du temps où la colonisation était une formule acceptable, et enfin d'une décolonisation particulièrement bien réussie.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Yves Guéna.** Pour toutes ces raisons, on nous crédite dans le monde, et de tous côtés, d'un certain savoir-faire en Afrique. Mais le savoir-faire serait subalterne s'il n'appelait de notre part des devoirs. J'en vois deux.

Le premier devoir c'est, au regard des liens sentimentaux que nous avons avec eux, le respect du régime intérieur des pays avec qui nous coopérons.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** L'aide française ne doit pas être réservée aux pays qui ont tel régime, ou à telle équipe, ou à tel homme. Les équipes changent - nous le savons bien, monsieur le ministre - mais l'aide doit demeurer. Car même si les équipes changent - et il vient d'en changer une de façon dramatique dans un pays d'Afrique - les problèmes demeurent, et les relations que la France entretient avec les pays concernés ne doivent pas changer. D'ailleurs, en Afrique, les hommes, ça va, ça vient, nous en connaissons mille exemples. Notre premier devoir, donc, est de respecter nos partenaires et de ne pas intervenir dans leur politique intérieure.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** Deuxième devoir : nous avons envers nos partenaires une obligation de défense de leur intégrité territoriale.

Défendre l'intégrité territoriale, c'est facile à dire, c'est plus difficile à mettre en œuvre, d'autant que, d'une part, la défense extérieure des pays d'Afrique au sud du Sahara peut impliquer des actes de guerre - or, nous n'allons pas devenir les pompiers de cette partie du monde - et que, d'autre part, la défense de l'intégrité territoriale d'un pays va généralement de pair avec la défense de son régime.

Assurer la défense de l'intégrité d'un pays suppose, selon moi, que deux conditions soient remplies. La première, c'est que notre intervention n'ait lieu que sur l'appel du pays intéressé et cesse si ce pays ne la souhaite plus ; la seconde, c'est que se manifeste une espèce de consensus des autres pays africains. A cet égard, nous pensons que la France a, vis-à-vis du Tchad, accompli son devoir avec beaucoup de sûreté de main.

J'en viens à la deuxième idée : l'aide économique doit s'adapter à une situation de détresse. La détresse, tout le monde en a parlé. C'est la sécheresse, les acridiens, le choc pétrolier, la chute des cours des matières premières. Les chiffres des flux financiers, s'ils sont exacts, sont terribles : en 1986, l'aide des pays développés vers l'Afrique aurait été

de 18 milliards de dollars, la baisse des cours aurait fait perdre aux pays concernés 19 milliards, le service de la dette leur coûterait 15 milliards. C'est-à-dire que l'Afrique aurait, vis-à-vis des pays riches, un solde négatif de 17 milliards de dollars. C'est inacceptable et, chose presque incroyable, on a même vu l'année dernière la Côte-d'Ivoire en état de cessation de paiements.

L'aide doit donc être à la mesure de cette détresse, et nous disons oui aux aides budgétaires, c'est-à-dire aux subventions d'équilibre, car il faut d'abord assainir les finances de ces pays pour leur permettre de se développer.

Dans la querelle, dont j'entends parler depuis vingt-cinq ans, entre les dons et les prêts, aujourd'hui, nous sommes obligés de choisir les dons. Lorsqu'il y a des prêts, ils doivent, j'en suis d'accord, être remboursés, mais il faut faciliter le remboursement et, notamment, diminuer les taux d'intérêt, comme vous l'avez fait à juste titre, monsieur le ministre, pour Madagascar et le Congo.

L'ampleur de la tâche face à la détresse de l'Afrique est naturellement au-dessus des moyens de la seule République française, mais, au moins, vis-à-vis des autres et vis-à-vis des organismes internationaux qui ne savent point ce qu'est le sentiment, soyons exemplaires. Nous savons qu'en Afrique, la façon de donner vaut mieux que ce que l'on donne.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** Enfin, monsieur le ministre, tout doit être mis en œuvre pour la diffusion de notre langue. On fait beaucoup pour la francophonie. Du moins, on en parle beaucoup - mais parler, c'est déjà faire.

L'Afrique est, pour des raisons nombreuses, un terrain d'élection. Cela tient aux liens historiques qui nous unissent, bien sûr, mais aussi à la multiplicité des langues et des dialectes. Ajoutons que nous gagnons sur les territoires lusophones.

On fait beaucoup, vous l'avez annoncé, pour les établissements scolaires et pour les bourses. Sans doute pourrait-on faire plus. Je ne vous le dirai pas, même si je le pense. Non, ce que je veux, c'est vous mettre en garde : attention, monsieur le ministre, à travers nos moyens d'action scolaire et universitaire, de ne toucher qu'une mince pellicule de la population africaine, l'élite. Si nous voulons que le français demeure la langue de l'Afrique, il faut toucher le peuple dans ses profondeurs, et pour cela il n'y a qu'un moyen, la radio et la télévision.

La critique que je vais formuler maintenant ne s'adresse pas seulement à vous, monsieur le ministre, même si c'est à vous que je m'adresse, mais force est bien de constater que le problème de l'audiovisuel en Afrique est mal résolu.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Yves Guéna.** Si je comprends bien - car ce n'est pas facile à comprendre - de nombreux organismes s'en occupent : Radio France internationale, organisme d'Etat ; la Sofirad, avec des participations ici, des filiales là ; Radio France d'outre-mer, enfin. Vous annoncez une T.V. 5 scientifique. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon d'assurer notre pénétration dans ce continent, mais enfin, si elle vient en supplément, tant mieux !

On le voit, il y a un manque de coordination dans notre dispositif de télévision en Afrique, y compris en Afrique du Nord, et il y a des trous, alors même que la concurrence est rude avec Cables News Network, Transtel et B.B.C. international qui, eux, coordonnent leurs actions.

Il faut absolument que le Gouvernement prenne cette affaire en main pour qu'il y ait une coordination, une présence, une pénétration de la télévision française, même si pour cela le budget doit être augmenté. Nos actions de télévision ne peuvent, en effet, être que gratuites ; sinon notre télévision n'existera plus et notre langue ne se maintiendra pas.

Telles sont, monsieur le ministre, les trois idées que je voulais développer devant vous. Nous avons de bonnes cartes en main, et vous les utilisez bien dans l'intérêt de l'Afrique comme dans celui de la France. Mais tout évolue. Le monde s'ouvre. L'Afrique ne restera pas éternellement à nous, nos positions ne sont pas assises pour toujours. Il faut sans cesse s'adapter et, pour cela, il faut des crédits et de l'imagination. Les crédits, nous allons vous les voter ; l'imagination, je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous en ayez ! (*Applaudissement sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bordu.

**M. Gérard Bordu.** Monsieur le ministre, le budget que vous nous soumettez ne nous paraît pas correspondre aux exigences d'une véritable politique de coopération.

Il nous semble que la hausse des crédits que vous annoncez pour l'année 1988 mérite d'être très relativisée.

Dans ce budget, 266 millions concernent la coopération militaire avec Djibouti. Si ces crédits, auparavant inscrits au budget de la défense, sont retirés, le budget de la coopération ne croît déjà plus que de 7,2 p. 100. Et si l'on y ajoute l'effet de l'inflation, il tombe à 4,50 p. 100.

Mais, surtout, vos chiffres doivent être relativisés parce qu'il faut confronter leur évolution à la détérioration dramatique de la situation économique et financière des pays subsahariens. Ce qui doit donner à votre ministère une très grande ambition.

Même en prenant en compte les inscriptions budgétaires des autres ministères, on est loin d'atteindre le 0,70 p. 100 préconisé par l'O.N.U. On constate, en fait, que le divorce existant entre les dépenses de la France en matière de coopération et les besoins grandissants des pays en voie de développement se confirme. Or, 0,70 p. 100, c'est l'objectif pour 1990.

Est-il besoin de rappeler l'ampleur des difficultés de ces pays, ampleur largement attestée par tous les observateurs politiques, par toutes les organisations internationales, qui ne cessent d'alerter l'opinion publique et les gouvernements sur le sort et sur le devenir de peuples entiers qui ont faim à en mourir ?

Car si les productions vivrières ont tendance à devenir une priorité dans certains pays africains, la situation alimentaire demeure très loin d'être résolue. Un endettement gigantesque - 100 milliards de dollars pour les pays subsahariens, 200 milliards de dollars pour les pays africains - anéantit les politiques de santé, d'hygiène, d'éducation des pays en développement, étrangle littéralement leurs économies, leurs capacités d'investissement, hypothèque gravement leurs chances de développement, interdit jusqu'au processus Sud-Sud lui-même.

Si votre budget ne répond pas aux exigences d'une véritable politique de coopération, c'est aussi, à notre avis, parce qu'il traduit, pour l'essentiel, la volonté d'aggraver le pillage néo-colonial, l'inégalité dans les échanges, l'exploitation capitaliste et la domination des multinationales qui sont à l'origine même des difficultés des pays en voie de développement.

Alors que la dette est devenue le principal facteur de détérioration de la situation des pays africains, vous n'envisagez pas son annulation générale ou même partielle, alors qu'il y a des insolvabilités absolues. Tout au contraire, vous continuez, en dépit de quelques évolutions qu'il faut bien reconnaître, de donner la préférence aux prêts comme forme d'aide, même si le Fonds d'aide et de coopération traduit une faible avancée.

Alors qu'il est essentiel d'orienter la coopération vers des projets de développement susceptibles de réduire la dépendance des pays en voie de développement, de restaurer leurs capacités d'achat, de valoriser leur travail, vous encouragez des financements qui privilégient les opérations tournées vers l'exportation de produits africains au nom des critères de rentabilité classiques, qui ne profitent en dernier lieu qu'aux entreprises multinationales pillant ce continent.

Quand il est urgent de permettre aux pays concernés de s'émanciper de la tutelle du F.M.I. et de la Banque mondiale, dont les exigences en matière d'austérité et de rentabilité capitaliste accentuent - au lieu de l'apaiser - la crise qu'ils traversent, la France, au contraire, les y soumet un peu plus encore en coordonnant ses offres financières avec ces deux organismes internationaux.

Ce que vous avez confirmé, monsieur le ministre, devant la commission des affaires étrangères en soulignant la volonté du Gouvernement d'accompagner ses partenaires dans leurs efforts d'ajustement macro-économique et de ne pas laisser le F.M.I. et la Banque mondiale agir seuls en la matière - ce qui est juste.

Votre réponse aux problèmes du continent africain, c'est une domination accrue de l'exploitation capitaliste dans les rapports avec ces pays.

Vous ne devez pas, monsieur le ministre, continuer à ignorer les sanctions demandées par l'O.N.U. à propos de la politique menée par l'Afrique du Sud.

Cette politique, en aggravant encore l'insolvabilité des pays africains, et les facteurs de la crise qu'ils traversent, est profondément néfaste. Pour les Africains eux-mêmes bien sûr, mais aussi pour notre pays, dont un débouché commercial important s'effondre et subit le contrecoup de l'endettement.

La situation du tiers monde devient explosive et heurte de plus en plus les opinions publiques.

Ce sont donc, de toute évidence, d'autres orientations qui doivent prévaloir en matière de coopération.

Et, selon nous, il faut, en tout premier lieu, aller vers l'annulation de la dette des pays africains. Une dette déjà largement remboursée, en fait, au travers des relations intégrales avec la France.

On dit, en général, que les pays remboursent plus qu'ils ne reçoivent aujourd'hui. La charge de l'annulation de cette dette pourrait déjà être financée à partir de la réduction des dépenses militaires, d'une part, et des rentes servies aux grandes fortunes au titre de la dette publique, d'autre part.

Des coopérations nouvelles doivent être engagées, ensuite, dans lesquelles au critère de rentabilité financière soient substitués des critères mesurant l'efficacité sociale et économique des programmes mis en œuvre, favorisant la création de richesses socialement utiles, d'emplois, de débouchés, favorisant aussi la formation des hommes, la recherche de techniques et de produits adaptés aux besoins des pays africains, mais aussi aux besoins de la France.

Construisons des coopérations directes entre les secteurs publics, avec le concours des banques et des Etats, en impliquant aussi les firmes privées. Ces coopérations permettraient de court-circuiter les marchés de produits et les marchés financiers dominés par les multinationales.

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue !

**M. Gérard Bordu.** De nouveaux crédits à faibles taux et une formation des prix plus avantageuse pour les pays africains pourraient être consentis dans le cadre de ces accords. La France devrait, dans cet esprit, travailler à transformer la zone franc pour permettre la maîtrise des pays africains sur leurs monnaies et changes, pour autoriser des coopérations monétaires entre eux.

Concernant les aides publiques, enfin, il faut ne favoriser que ce qui est efficace pour la coopération et un développement réel.

Telles sont, monsieur le ministre, les mesures qui, à notre avis, permettraient à la France d'engager une véritable politique de coopération. Elles supposent évidemment d'autres orientations que celles que vous prenez, même s'il y a, ici, de légers progrès. Il faut nécessairement agir pour aider les pays en voie de développement à atteindre leur solvabilité et en faire des partenaires.

C'est à ce prix que la France pourra réellement contribuer au développement des Africains, en leur permettant de sortir de la crise qu'ils connaissent. Mais vous n'agissez malheureusement que sous la contrainte des faits et des intérêts privés.

Nous ne pourrions donc voter ce budget.

En outre, monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une question.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Bordu !

**M. Gérard Bordu.** Cette question est importante : que pensez-vous, monsieur le ministre, des initiatives envisagées par certains pays sur une aide efficace à apporter aux économies des pays du front avec l'Afrique du Sud, pays économiquement subordonnés au pays de l'apartheid ?

Une telle politique ne permettrait-elle pas aux pays du front une indépendance économique vis-à-vis d'un régime condamné depuis longtemps par l'histoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Votre long exposé liminaire, monsieur le ministre, m'a fait penser à Molière, qui faisait dire à l'un de ses personnages : « De quoi donc est-ce que tout cela peut guérir ? »

En effet, la confiance que vous mettez vous-même dans votre politique a un caractère quelque peu surréaliste. Si, vraiment, l'action du Gouvernement était aussi pertinente que vous le prétendez, les grands problèmes qui touchent l'Afrique, que ce soient la dette, la famine ou les grandes endémies, auraient regressé ou auraient été atténués. L'action

des organisations non gouvernementales aurait été soutenue. Elle est désormais remise en cause dès lors que leur orientation politique ne vous plaît guère. Bref, aucun des grands maux dont souffre l'Afrique n'a été réellement atténué. C'est probablement parce qu'une autre politique est nécessaire.

C'est pourquoi - une fois n'est pas coutume - je commencerai mon intervention en élevant une assez vive protestation.

Alors que la famine reprend un peu partout en Afrique sahélienne, et plus particulièrement en Ethiopie, aucune politique d'ensemble n'est conduite pour mobiliser les moyens de l'Etat, les forces vives de la nation. Des centaines de milliers d'enfants, d'hommes, de femmes manquent de tout, alors que l'Europe occidentale et les Etats-Unis regorgent de moyens et continuent d'ailleurs à exploiter financièrement un tiers monde exsangue du fait des dettes accumulées - dettes qui, chacun le sait bien, sont aujourd'hui irremboursables.

Faute de voir le Gouvernement agir avec détermination, de nombreux députés ont estimé nécessaire de passer à l'action.

Une proposition de loi a été déposée le 11 février dernier par certains membres de la majorité - la vôtre, monsieur le ministre. Le groupe socialiste, de son côté, décidait que tous ses membres seraient signataires d'une autre proposition de loi déposée le 9 avril, proposition qui vise à assurer la survie immédiate de millions d'êtres humains et, mieux encore, à élever la participation de la France au développement des pays non industrialisés.

Le 16 juin, j'interrogeais votre collègue, M. Jean-Bernard Raimond. Celui-ci me faisait savoir que « le Gouvernement ne voit aucune objection à ce que ces propositions soient examinées ». Je saisissais alors M. Chirac, Premier ministre, qui me répondait que les deux propositions de loi auraient « la meilleure chance de pouvoir être examinées dans un délai raisonnable par le Parlement » à l'occasion du projet de loi de finances pour 1988. Il ajoutait qu'il en ferait part à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Rien que de très banal : un simple examen de crédits dans le contexte routinier des « bleus » budgétaires. Aucune inscription à l'ordre du jour parlementaire, rien dans votre discours qui montre que le Gouvernement partage notre angoisse à l'égard du sort des pays en voie de développement.

Oh ! je sais bien qu'il est de bon ton aujourd'hui de condamner globalement les politiques tiers-mondistes. Des propos approximatifs de M. Guillou aux « Sanglots de l'homme blanc » de Pascal Bruckner, tout un mouvement de pensée réactionnaire voudrait faire croire à l'opinion que l'arbre de quelques excès peut dissimuler la forêt de la misère, de la famine et des épidémies. Nous avons déjà entendu cela il y a vingt ans, quand les esprits forts de la droite allaient clamant partout que la Corrèze valait mieux que le Zambéze.

**M. Jacques Bompard.** Tout à fait !

**M. Alain Vivien.** Je note l'approbation qui vient de l'extrême droite de cette assemblée !

Mais il y a pire que la désinvolture d'un gouvernement qui cherche à étouffer par des procédés dilatoires l'inquiétude d'un grand nombre de ses propres partisans, aussi bien que la nôtre.

Depuis quelques mois, en effet, profitant du désordre qui règne dans la gestion ministérielle du développement, un autre ministre pointe le bout de l'oreille et montre quelles sont les intentions véritables du Gouvernement en matière de coopération. Je veux parler de l'ineffable M. François Guillaume et de son plan dit « de justice et de solidarité ».

Décidément, la droite manque un peu d'imagination. Lorsque, sous Charles X, il fut question de museler la presse, c'est une loi dite « de justice et d'amour » qui fut proposée au Parlement !

M. Guillaume n'y va pas par quatre chemins. Il s'agit rien de moins que d'organiser une O.P.E.I. des produits alimentaires qui permettrait de réserver au club fermé des producteurs du Nord la fixation des cours des principales denrées agricoles, et notamment des céréales. Ainsi serait garanti un haut niveau de rémunération aux producteurs occidentaux inquiets de voir se restreindre les marchés traditionnels de l'U.R.S.S., de l'Inde ou du Japon. Bien entendu, la différence entre les prix garantis et ceux qui seraient consentis aux pays en voie de développement sortirait de la poche du contribuable. On ne saurait être généreux à aussi peu de frais. Et,

simultanément, M. Guillaume éviterait d'avoir à engager la profonde réforme des structures de producteurs agricoles qui s'impose dans les pays industrialisés comme la France.

Contrairement à ce que prétend le ministre de l'agriculture, ses propositions n'ont pas reçu en Afrique, ni d'ailleurs au Saint-Siège, l'accueil qu'il attendait. Les dégâts qu'elles provoqueraient sur l'agriculture locale et sur les efforts engagés en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire ont été bien vite décelés.

Mais votre approbation - au moins apparente - monsieur le ministre, ressemble, quelque peu à de la connivence.

Pourtant, M. Guillaume n'y va pas de main morte. Il empiète allégrement sur vos responsabilités et propose dans sa dernière lettre mensuelle l'établissement de traités bilatéraux de coopération agricole, de nouvelles modalités de traitement de la dette des P.V.D. Il suggère une politique d'aide à l'équipement et aux infrastructures, et assure *in fine* que M. Jacques Chirac a fait de ce plan « un axe important » de sa politique internationale.

On finit par se demander qui inspire réellement notre politique de coopération et qui la conduit.

Cette question n'aurait qu'un intérêt relatif, en raison de la précarité du gouvernement auquel vous participez, si la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants n'était en jeu.

Il faudra bien revenir un jour aux mesures que nous avions prises sous la précédente législature et reconstruire ce grand ministère du développement sans lequel il n'y a pas de véritable politique de coopération.

**M. le président.** Je vous prie de conclure !

**M. Alain Vivien.** Il faudra, monsieur le ministre, unifier la conduite d'efforts aujourd'hui trop restreints et surtout trop dispersés. Il faudra, grâce à une véritable loi de programme, esquissée dans notre proposition de loi parlementaire, hausser quantitativement et qualitativement le niveau de notre participation au progrès des pays en voie de développement.

Votre budget vise, pour l'essentiel, à parer aux problèmes quotidiens. Il n'est qu'une part insuffisante d'un budget de coopération globalement récessionnaire. Il ne dégage guère de perspectives d'avenir. Il est celui d'un grand commis, et non celui d'un responsable politique porté par une volonté nationale.

Il ne répond ni à nos espérances, ni aux nécessités du moment.

Comment pourrions-nous lui donner notre aval ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les différents intervenants me donnent l'occasion de souligner quelques aspects de la politique de mon ministère sur lesquels je ne m'étais pas appesanti. Au reste, l'eussé-je fait que j'eusse suscité les foudres de M. Alain Vivien.

Je veux d'abord remercier M. Jean-Paul Fuchs d'avoir mis l'accent sur la politique d'éducation et la politique culturelle.

Ainsi que je l'ai expliqué dans mon exposé liminaire, ces deux volets sont essentiels, car c'est ce qui permet de forger des hommes de qualité, susceptibles de prendre en main le développement de leur pays.

Il est vrai qu'en matière d'éducation la politique du ministère de la coopération, à l'époque où il s'appelait « ministère de la coopération et du développement », a connu quelques incertitudes.

Je rappelle que le nombre des enseignants français affectés au service de ce ministère, c'est-à-dire en poste dans les Etats situés au Sud du Sahara, de l'océan Indien et des Caraïbes, a diminué de près de 3 000 unités entre 1981 et 1986.

Sans doute ces diminutions étaient-elles pour une part dues à la politique menée par certains Etats eux-mêmes dans la mesure où ils souhaitaient parfois que l'enseignement du français fût réduit.

Malgré tout, lorsqu'on regarde l'histoire de ce ministère, on ne peut qu'être frappé de la très grande facilité avec laquelle a été réduit le nombre des enseignants, ce qui a créé des carences auxquelles je m'efforce, très difficilement, de remédier.

Je dois aujourd'hui répondre à la volonté de Madagascar et de la Guinée de rétablir l'enseignement du français dans l'enseignement primaire, ainsi qu'aux demandes de très nombreux États qui avaient vu diminuer le nombre d'enseignants français sans que cela résultât d'une volonté délibérée de leur part, et ce avec un budget dont l'un des axes est la stabilisation du nombre de coopérants.

En ce qui concerne l'action culturelle de la France, je voudrais, là aussi, rappeler quelle était la situation lorsque je suis arrivé au ministère.

L'action culturelle avait été très sensiblement déformée ou rendue inefficace.

Je n'évoquerai pas le délabrement des centres culturels que j'ai visités au cours de l'année 1986, y compris des centres culturels où avaient été effectués des travaux sans qu'on eût pris soin de prévoir les moyens de fonctionnement correspondants, des centres culturels qui s'étaient progressivement détournés de leur objet, c'est-à-dire l'enseignement de la culture française - fût-elle universelle, comme elle doit l'être - et avaient essayé de trouver, même là où il n'y en avait pas, des éléments de culture susceptibles de remplacer cette culture française.

Pour ma part, j'ai choisi une autre politique, qui a consisté à redresser l'enseignement du français et l'enseignement en français, et à renforcer les centres culturels.

**M. Gérard Kuster.** Très bien !

**M. le ministre de la coopération.** On nous a accusés de ne pas avoir de politique.

Je voudrais rappeler quelle est cette politique - et M. Guéna l'a fait d'une manière qui m'a touché.

Ainsi qu'il l'a souligné, cette politique prend pour base le sentiment profond qui unit la France à un certain nombre de pays avec lesquels elle a des liens historiques et culturels qui vont s'approfondissant, et peuvent d'ailleurs aller en s'élargissant car il n'y a pas de pré carré mais une espèce de monde un peu informel qui nous entoure progressivement. Et le fait que le nombre des participants aux sommets franco-africains et aux sommets francophones croisse petit à petit prouve bien que nous avons une politique.

Celle-ci consiste d'abord à se battre pour le développement. Et lorsqu'on prétend que nous aurions négligé les nécessités de l'action en faveur des plus déshérités, je réponds en citant M. Houphouët-Boigny : « Quand un homme a faim, il vaut mieux lui apprendre à pêcher que de lui donner du poisson. » Nous nous sommes effectivement donné pour objectif de permettre à l'Afrique de se battre afin d'être autosuffisante du point de vue alimentaire.

C'est pour cela d'ailleurs, messieurs les socialistes, que les propositions - si généreuses soient-elles en apparence - qui visent à privilégier l'aide alimentaire, c'est-à-dire finalement à transformer des centaines de millions d'hommes en assistés, ne sont pas acceptables.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est le plan Guillaume !

**M. le ministre de la coopération.** Non, pas le moins du monde ! Ce n'est pas le plan Guillaume !

Votre plan était, messieurs, de fournir gratuitement de l'alimentation pour tuer les agricultures. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. le ministre de la coopération.** Le plan Guillaume, au contraire, qui est le plan du Gouvernement français, consiste à organiser le marché.

**M. Alain Vivien.** Vous dites n'importe quoi, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur Vivien, laissez-moi parler !

Vous avez dit des choses totalement fausses. Et je vous répondrai en homme responsable, en homme qui sait ce que doit être la politique de la France, que vos initiatives conduiraient à la destruction des agricultures africaines (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Alain Vivien.** Vous pourrez le répéter quarante fois, ce ne sera pas plus vrai !

**M. le ministre de la coopération.** ... et que vous voulez nier l'existence de ces pays ! Moi, je les défends !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** C'est scandaleux. Nous n'avons jamais dit cela !

**M. le ministre de la coopération.** Je dis la vérité !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Nous sommes contre l'aide alimentaire telle que vous la présentez.

**M. le ministre de la coopération.** Eh bien, nous, nous sommes pour l'organisation des marchés. Nous nous battons pour que les agricultures des pays en voie de développement nourrissent les habitants de ces pays et pour que les agricultures des pays développés ne fournissent pas des excédents à bas prix.

D'ailleurs, à qui profitent ces excédents à bas prix ? On le sait très bien ! Ils profitent à des pays développés qu'il s'agisse du monde soviétique ou du Japon.

Si nous arrivons à faire remonter les cours des céréales...

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Vous n'y arriverez pas !

**M. le ministre de la coopération.** ... et, ce faisant, à créer un fonds destiné à aider le développement de l'agriculture de ces pays, nous aurons réussi. Voilà d'ailleurs l'exact objectif du plan Guillaume.

**M. Alain Vivien.** Vous savez bien que c'est illusoire !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** C'est une chimère !

**M. le ministre de la coopération.** D'ailleurs, tous les chefs d'Etat et tous les gouvernements africains à qui François Guillaume et moi-même avons rendu visite ont accueilli ce plan avec satisfaction.

**M. Alain Vivien.** Non, avec beaucoup d'ironie !

**M. le ministre de la coopération.** Certes, ils ont quelques doutes sur la possibilité de le mettre en œuvre en raison de la résistance de certains pays développés...

**M. Alain Vivien.** Ils sont polis !

**M. le ministre de la coopération.** ... mais ce plan est le seul qui puisse permettre de réconcilier les agricultures du Nord et celles du Sud.

Quant aux agriculteurs européens, nous savons très bien ce que vous en faites, messieurs les socialistes ! Pendant des années, vous avez détruit l'agriculture française ! Nous, nous la défendons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Alain Vivien.** Vous êtes applaudi, mais personne ne vous croit !

**M. Michel Lambert.** Dites cela aux paysans de l'Orne, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la coopération.** En ce qui concerne la gestion du ministère de la coopération, je n'avais rien dit d'essentiel. Mais puisqu'on a laissé entendre que j'avais inventé l'existence d'erreurs de gestion avant mon arrivée en mars 1986, je tiens à vous citer quelques extraits du rapport de la Cour des comptes de 1987, rapport qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et que vous avez tous lu.

**M. André Fanton.** Surtout M. Joxe : il le connaît par cœur !

**M. Michel Lambert.** Nous l'avons amplement cité.

**M. le ministre de la coopération.** On peut lire dans ce rapport, pages 94 et suivantes :

« La Cour a relevé de graves insuffisances dans la gestion administrative du fonds. Telle qu'elle est exercée par les services du ministère, elle se caractérise par la complexité des processus de décision et se heurte à des conflits internes. »

« Les procédures se révèlent faibles, sinon inexistantes... »

« La comptabilité témoigne de lacunes nombreuses, si bien que l'administration centrale ne connaît précisément ni la totalité des engagements de dépenses, ni le montant des dépenses effectuées localement... »

« Mais la faiblesse majeure est celle qui affecte les contrôles portant sur la gestion du fonds. »

« Des irrégularités nombreuses... »

« Une pratique critiquable des subventions et des études... »

« L'ensemble des remarques et exemples qui précèdent montre la nécessité et l'urgence d'une réforme qui permettra au fonds d'aide et de coopération de concourir avec une efficacité accrue aux objectifs de la politique de coopération. »

Un chapitre est consacré au « rôle abusif de certaines associations » On peut y lire : « Autour du ministère de la coopération prolifèrent les organismes : établissements publics, sociétés d'économie mixte, associations, qui, dans un certain désordre et avec des risques de confusion entre les objectifs de la puissance publique et des intérêts particuliers, prennent part aux missions du département... la Cour a découvert l'association Carrefour du développement... »

Et je pourrais continuer longtemps ainsi !

**M. André Fanton.** Oh, que c'est intéressant !

**M. André Bellon.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. le ministre de la coopération.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. André Bellon.** Monsieur le ministre, si ce rapport est si clair, pourquoi votre majorité n'a-t-elle pas voulu le joindre aux pièces transmises à la Haute Cour de justice ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Dans un autre chapitre qui s'intitule : « Les mécanismes d'extraction des fonds publics », on peut lire : « Les observations de la Cour ne mettent pas seulement en cause la gestion du fonds d'aide et de coopération. Une fois de plus, elles dénoncent les dangers de la collaboration mal maîtrisée des autorités publiques avec les associations subventionnées. »

**M. Alain Vivien.** Très bien !

**M. André Fanton.** Fermez le ban !

**M. le ministre de la coopération.** Voilà la démonstration éclatante qu'il y avait lieu, après les gestions de 1984, 1985 et du premier trimestre de 1986, de remettre de l'ordre dans la gestion de ce ministère.

**M. Yves Guéna.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. le ministre de la coopération.** M. Alain Vivien m'a fait tout à l'heure l'honneur de me traiter de grand commis de l'Etat. Eh bien, je suis très fier d'avoir, en tant que grand commis de l'Etat, remis de l'ordre dans la gestion du ministère de la coopération ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Je voudrais maintenant répondre à une question de M. Ceyrac et qui me paraît avoir un lien avec un amendement qui a été déposé par son groupe.

S'agissant du Maroc, je ne puis que l'inviter, ainsi que les autres orateurs qui ont parlé de pays hors du champ de mon ministère, à poser la question au ministre des affaires étrangères, puisque ce pays, pas plus d'ailleurs que l'Afrique du Sud, ne relève du ministère de la coopération.

**M. Michel Lambert.** Exactement !

**M. le ministre de la coopération.** S'agissant des coopérateurs, les volontaires du progrès, comme les volontaires du service national, me paraissent être motivés essentiellement dans leur engagement par des considérations de générosité. Le Premier ministre a réuni, il y a quelques semaines, au cours d'un déjeuner qu'il a offert à l'hôtel de ville, 600 volontaires partant en coopération. Ce déjeuner m'a permis de rencontrer nombre d'entre eux. Je ne crois pas que l'on puisse prétendre qu'un seul de ces coopérateurs parte pour des considérations matérielles. D'ailleurs, la raison en est très simple : le salaire moyen d'un volontaire du progrès est de 3 000 à 3 500 francs par mois et celui d'un volontaire du service national est de 20 000 francs par an.

Pour les avoir vus à l'œuvre sur le terrain, je puis assurer l'ensemble des parlementaires que ces jeunes garçons, mais aussi ces jeunes filles - il y en a un certain nombre parmi les volontaires du progrès -, donnent une excellente image de

notre pays, et ce dans des tâches extrêmement concrètes puisqu'il s'occupent de dispensaires, d'élevage, de ruches ou d'enseignement dans des zones rurales. Cela méritait d'être souligné.

Dans ces conditions, on ne peut envisager de sanctionner un ensemble de volontaires qui font bien leur travail et qui agissent - je puis en porter témoignage pour tous ceux qui dépendent de mon ministère - dans le strict respect de l'obligation de réserve qui leur est imposée par leur statut. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Je répondrai à M. Bordu que je me suis perdu dans ses calculs. Je veux bien admettre que l'on défalque, comme je l'ai fait moi-même d'ailleurs, les sommes consacrées à la coopération militaire avec Djibouti, mais il faudra qu'il m'explique hors séance comment il a procédé pour faire descendre le pourcentage de 13,34 p. 100 que j'ai annoncé à 4,5 ! Je n'arrive pas à suivre son raisonnement !

Il m'a ensuite demandé quelle était la position du Gouvernement à l'égard des pays de la « zone du front », c'est-à-dire des pays les plus proches de l'Afrique du Sud. Sur ce point, je ne suis pas juridiquement compétent, mais je répondrai au nom du Gouvernement.

Je voudrais d'abord rappeler que M. Raimond, ministre des affaires étrangères, a annoncé il y a quelque temps - et il le confirmera certainement devant vous - que la France participe dès cette année au fonds spécial qui a été créé en faveur des pays du front.

Par ailleurs, je vous rappelle que sont venus en visite de travail à Paris le président de l'Angola, M. Dos Santos, et le président du Mozambique, M. Chissano et, qu'à la suite de ces visites, la coopération entre la France et l'Angola et la France et le Mozambique a été fortement relancée, en prenant en compte des besoins spécifiques de ces pays situés sur la « zone du front ».

Monsieur le président, mesdames, messieurs les parlementaires, je voudrais, après une séance qui a été quelque peu animée, rappeler que la politique de coopération, c'est d'abord l'image de la France dans trente-quatre pays, voire davantage, puisque les présidents Chissano et Dos Santos n'ont pas manqué de souligner, lors de leurs contacts avec le gouvernement français, combien leurs pays souhaitaient être traités de la même façon que ceux qui entrent dans le champ de compétence du ministère de la coopération. Cela prouve que notre politique de coopération ne doit pas avoir une trop mauvaise image.

Je ne voudrais pas que certains pensent, après avoir entendu quelques commentaires ici ou là, que la politique de coopération de la France serait mauvaise. Certes, elle pourrait être meilleure et plus efficace si vous me proposiez d'augmenter mon budget de 100 p. 100, ce que j'accepterais avec grand plaisir ! (Sourires.) Mais vous reconnaîtrez que l'augmentation qui m'est accordée aujourd'hui et qui est exceptionnelle correspond parfaitement à l'image de la politique française. C'est une politique généreuse, ouverte à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement, mais particulièrement orientée au profit de ceux qui ont avec nous des liens traditionnels.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, j'attends avec confiance que vous approuviez mon budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Front national, la parole est à M. Pierre Ceyrac.

**M. Pierre Ceyrac.** Monsieur le ministre, quelles actions envisagez-vous de mener en concertation avec les pays du tiers monde pour que les étudiants ou les techniciens originaires de ces pays et venus en France acquérir une qualification de haut niveau - professeur, ingénieur, médecin - repartent effectivement dans leur pays une fois leur formation achevée ?

On connaît, bien sûr, l'attrait des pays développés sur des personnes y ayant acquis une qualification de haut niveau. En effet, elles ont la quasi-certitude d'obtenir rapidement une carte de résident et de commencer une vie professionnelle dotée d'avantages matériels comparables à ceux de leurs homologues du pays d'accueil de même qualification, alors que si elles retournent dans leur pays d'origine, elles y auront des avantages matériels et des facilités d'exercice de la profession très inférieurs.

Dans la pratique, un nombre élevé de défections sont enregistrées. Elles ont une conséquence double.

En premier lieu, elles ont une conséquence matérielle immédiate : le pays d'origine va se trouver privé d'un professionnel dont la présence est indispensable, je pense en particulier aux médecins.

En second lieu, elles ont une conséquence moins visible, que j'appellerai l'effet d'exemple ou l'effet d'entraînement. Si les élites des pays en voie de développement trahissent, en quelque sorte, leur propre pays, pourquoi l'ensemble des travailleurs immigrés adopterait-il une autre attitude ? Pourquoi de simples manœuvres ayant la possibilité de rester en France renonceraient-ils aux avantages matériels d'un séjour dans notre pays si l'exemple vient d'en haut ?

Monsieur le ministre, quelles mesures concrètes avez-vous déjà prises ou envisagez-vous de prendre en accord avec les pays intéressés pour encourager financièrement le retour définitif des étrangers qualifiés dans leur pays d'origine ? Des crédits existent-ils pour permettre aux pays tiers de rémunérer leurs ressortissants qualifiés au retour de leur formation en France ? Le cas échéant, quel est le mécanisme d'aide ? Quel en est le montant passé ou à venir ? D'autres mécanismes d'incitation sont-ils à l'étude après avoir été négociés avec les pays concernés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le député, votre question soulève un certain nombre de problèmes très complexes.

Le premier d'entre eux est évidemment celui de la liberté individuelle. Renvoyer de force quelqu'un dans son pays n'est possible que si l'on a des raisons déterminantes de le faire et surtout si l'on n'a pas de raisons de ne pas le faire.

Quand une personne vient faire des études en France, on sait très bien que lorsqu'elle a terminé celles-ci il est possible qu'elle ne puisse pas repartir dans son pays d'origine en raison de circonstances locales, tel un changement de régime politique. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Pierre Descaves.** Dans ces conditions, nous allons accueillir tout le monde !

**M. Jacques Bompard.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre de la coopération.** Laissez-moi donc m'exprimer !

D'une manière générale, nous nous efforçons de faciliter le retour des étudiants. C'est ainsi que les bourses ne sont allouées que si les étudiants s'engagent à retourner dans leur pays d'origine. La plupart des boursiers, qu'ils touchent une bourse de leur gouvernement ou du gouvernement français, repartent dans leur pays d'origine. Je pourrais vous citer de très nombreux exemples de boursiers qui s'y sont réinsérés.

Il est vrai aussi qu'après un certain nombre d'années de séjour à l'étranger - qu'il s'agisse de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne ou de l'Angleterre - ces étudiants doivent se réadapter à des conditions de vie qui ne sont pas faciles. Quand un médecin perçoit dans son pays d'origine un salaire de l'ordre de 1 500 à 2 000 francs par mois, il est évident qu'y retourner constitue un certain sacrifice de sa part. Cela dit, la plupart le font et nous les y aidons.

Le problème du retour des ressortissants étrangers réclame d'autres dispositions que celles que vous avez envisagées. C'est ainsi que, récemment, j'ai inauguré, en région parisienne, avec un établissement bancaire qui travaille avec l'Afrique, deux agences spécialisées dans le rapatriement des salaires des travailleurs africains en France et la constitution dans leur pays d'origine d'un livret d'épargne en vue de créer une entreprise. Ce mécanisme fonctionne bien. Et il est souvent bonifié par un système de primes dans le pays d'origine et éventuellement, lorsque les conditions françaises de l'aide au retour sont remplies, par cette aide au retour et par une aide de l'Office national d'immigration.

Par ailleurs, un certain nombre d'organisations non gouvernementales que nous soutenons facilitent le retour dans leur pays d'origine des étudiants et de ceux qui ont reçu une formation en France, en les aidant à monter des projets.

Je sais bien qu'un exemple est toujours un cas particulier, mais je peux vous citer le cas d'une entreprise de briqueterie à la Dominique qui a été fondée ainsi par un Dominicain. Après avoir suivi des stages de formation dans diverses entreprises françaises, il a fondé, dans son pays, une entreprise, aujourd'hui prospère.

Le Sénégal, quant à lui, finance systématiquement les projets de ses ressortissants lorsqu'ils reviennent au pays après avoir acquis une qualification.

Ce n'est pas une réponse complète à votre question, monsieur Ceyrac, mais elle prouve que nous nous intéressons au sort de ces stagiaires venus en France et qui doivent pouvoir retourner ensuite dans leur pays d'origine.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le président.** Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Pierre Mauger, suppléant M. Jacques Godfrain.

**M. Pierre Mauger.** Monsieur le ministre, M. Godfrain, retenu hors de Paris, m'a chargé de vous poser sa question.

Quels sont les résultats déjà obtenus ou espérés à la suite du colloque qui s'est tenu en janvier dernier à Libreville pour associer les P.M.E.-P.M.I. à la coopération franco-africaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération, à qui je demande d'être aussi concis que possible.

**M. le ministre de la coopération.** Les résultats ponctuels, c'est-à-dire sous forme de créations d'entreprises, ne sont évidemment pas comptabilisés au jour le jour mais je connais personnellement déjà une dizaine de cas d'entreprises créées par effet direct du colloque de Libreville. Il y en a en réalité davantage mais nous n'avons pas encore de système de centralisation de ces créations.

Le mécanisme de Libreville a donné aussi d'autres résultats tangibles.

En premier lieu, est publiée maintenant de façon régulière dans une revue spécialisée, la *Lettre de Libreville*, une rubrique qui informe sur le suivi de ces rencontres, les résultats obtenus et les perspectives. Cette revue donne aussi des indications sur les offres et les demandes d'investissements en partenariat.

En deuxième lieu, nous sommes en train d'étudier avec les principaux partenaires français concernés, c'est-à-dire avec le ministère de l'économie et des finances et avec la Caisse centrale de coopération économique, la mise au point d'un fonds d'investissement qui devrait permettre de faciliter la création de P.M.E. en Afrique.

En troisième lieu, des réunions de caractère régional ont été organisées ; elles regroupent plusieurs pays et visent à mettre en œuvre l'aide à la création d'entreprises.

Le mouvement lancé depuis Libreville s'entretient et est très vivant. La plupart des chambres de commerce des pays concernés travaillent maintenant avec les principales chambres de commerce françaises et avec la chambre de commerce franco-africaine. Au total, le bilan de Libreville, moins d'un an après - je suis conscient que ce délai est très court pour apprécier les résultats - est loin d'être négatif.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Je vais appeler les crédits inscrits à la ligne coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial.** Monsieur le président, puisque nous en arrivons au vote, il me semble que nous avons besoin d'un éclaircissement. Il s'agit en vérité du fonctionnement même de l'Assemblée et des commissions et de l'idée que se font de leur rôle les rapporteurs.

J'ai indiqué que la commission des finances avait préconisé le vote des crédits du ministère de la coopération, à la suite de quoi j'ai entendu les explications du rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Je crois l'avoir entendu dire, à la fin de son intervention : « Nous ne voterons pas les crédits du ministère de la coopération. »

Est-ce bien la conclusion de la commission qu'il représente ?

**M. André Fanton.** Bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Je reviendrai d'abord, sereinement, sur ce qui nous a, tout à l'heure, un peu opposés à M. le ministre au sujet du plan Guillaume. (*Protestations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Brièvement, je vous prie.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Très brièvement,

Nous ne sommes pas partisans d'une aide alimentaire systématique car celle-ci a des effets pervers, même si une aide alimentaire d'urgence est absolument essentielle dans certains cas.

Le plan Guillaume ne tend pas à accorder une aide alimentaire...

**M. Emmanuel Aubert.** La commission des affaires étrangères a voté pour les crédits du ministère de la coopération !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** ... mais vise à constituer...

**M. le président.** Ne relancez pas le débat !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Je ne relance pas le débat mais je tiens à souligner que le plan Guillaume cherche à constituer une sorte d'O.P.E.P. qui garantirait des prix beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Cette idée est parfaitement chimérique et inapplicable.

Par ailleurs, monsieur le ministre - je reviens sur ce point parce qu'il me tient à cœur - s'il y a eu déflation de la coopération, le nombre des coopérants passant de 12 000 à 9 000...

**M. André Fenton.** Etes-vous rapporteur ou porte-parole de votre groupe ?

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** ... c'est parce que nous sommes contre une coopération de substitution. Nous préférons que les médecins, les ingénieurs et les enseignants soient Africains ou appartenant...

**M. Gérard Kuster.** Ce n'est pas ce que pense la commission !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** ... à des pays en voie de développement ; nous estimons donc qu'il faut les former pour qu'ils participent au développement de leur pays.

**M. André Fenton.** Ce n'est pas l'avis de la commission ! Vous faites part de vos impressions personnelles : cela ne nous intéresse pas !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Nous sommes, je le répète, réticents face à toute coopération de substitution. (*Exclamation sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Fenton.** Là n'est pas la question !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Soyez courtois et démocrates, messieurs, écoutez un peu ce que je dis !

**M. le président.** Monsieur Vadeplied, vous êtes rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Je tiens en terminant à rassurer tout à fait M. Sourdille. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Si ça ne vous intéresse pas, ce que je vais dire en intéresse peut-être d'autres ! Ecoutez-moi donc encore quelques instants. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. André Fenton.** Non !

**M. Emmanuel Aubert.** Vous n'intéressez personne !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Quelle intolérance ! C'est incroyable ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Monsieur Vadeplied, je vous prie de conclure.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Je réponds tranquillement au rapporteur spécial de la commission des finances, qui l'a d'ailleurs bien compris...

**M. Emmanuel Aubert.** Vous êtes sorti de votre rôle !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** ... que j'ai demandé de ne pas voter pour ce budget.

**M. André Fenton.** C'est un scandale !

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** ... mais que la commission des affaires étrangères, elle, a voté pour ! (*Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Fenton.** Vous auriez dû le dire tout de suite !

**M. Pierre Mauger.** Vous n'êtes qu'un faussaire !

#### Rappels au règlement

**M. Jean Foyer.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Foyer, pour un rappel au règlement.

**M. Jean Foyer.** Monsieur le président, je voudrais rappeler que la fonction de rapporteur d'une commission...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Sur quel article se fonde votre rappel au règlement ?

**M. Jean Foyer.** ... est d'exposer à l'Assemblée nationale le résultat des délibérations de cette commission.

**M. Emmanuel Aubert.** Un point c'est tout !

**M. Jean Foyer.** La tradition républicaine...

**M. Alain Vivien.** Que vous avez violée en permanence !

**M. Jean Foyer.** ... voulait que, lorsqu'une commission n'avait pas accepté les conclusions que son rapporteur lui avait soumises, celui-ci démissionnât...

**M. Emmanuel Aubert.** Exactement !

**M. Jean Foyer.** ... et fût remplacé par un autre.

J'estime que la conduite de M. Vadeplied et de quelques-uns de ses collègues est contraire au règlement et à la tradition et que cette manière de faire n'est pas convenable : on commence par développer très longuement les raisons de voter contre ce budget, que la commission a rejetées, pour signaler ensuite, en une minute, qu'elle a émis un avis favorable.

Quand on est un parlementaire conscient de sa dignité et respectueux de sa fonction, on ne se conduit pas de pareille façon ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Vivien.** Vous avez la mémoire courte, monsieur Foyer ! Vous ne vous rappelez pas ce que vos amis ont fait de 1981 à 1986 !

**M. le président.** La parole est à M. André Bellon, pour un rappel au règlement.

**M. André Bellon.** Mon rappel au règlement se fonde sur le même article qu'a invoqué M. Foyer. (*Sourires.*)

Je vous accorde, mon cher collègue, que vous n'avez pas tort...

**M. Emmanuel Aubert.** C'est la moindre des choses !

**M. André Bellon.** ... mais vous reconnaîtrez que, par une sorte de *gentlemen agreement*, nous avons pendant cinq ans toléré des comportements semblables. Ainsi, le rapport de M. Xavier Deniau était marqué du sceau de sa pensée.

**M. Guy Vadeplied, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. André Bellon.** Je reconnais cependant que l'usage veut que l'on rappelle dans quel sens s'est prononcée la commission, mais nous ne faisons que continuer sur votre lancée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Foyer.** En ce qui me concerne, je n'ai jamais fait cela de ma vie !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Amnésique !

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, je ne suis pas membre de la commission à laquelle appartient le rapporteur pour avis...

**M. André Fanton.** Il n'en est en effet membre que pour avis !

**M. Pascal Arrighi.** ... mais j'ai entendu sa conclusion surprenante : « Je propose de ne pas adopter ce budget ».

**M. André Fanton et M. Jean Foyer.** Exactement !

**M. Pascal Arrighi.** La question qu'a posée le rapporteur spécial de la commission des finances - je défends les prérogatives de cette commission qui élabore le rapport principal - exigeait de la part de notre collègue non point des développements dépassés mais une réponse claire. Je m'associe par conséquent à la ferme protestation de notre collègue Foyer...

**M. Guy Vadeplod,** rapporteur pour avis. Comme d'habitude ! Ce n'est pas étonnant !

**M. Pascal Arrighi.** ... afin qu'à l'avenir les rapporteurs de commission...

**M. Alain Vivian et M. Jean Proveux.** Martinez, par exemple !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Arrighi, nous avons déjà passé suffisamment de temps sur cet incident !

**M. Pascal Arrighi.** ... aient conscience qu'ils doivent rapporter exactement les conclusions de la commission à laquelle ils appartiennent.

**M. Jean Proveux.** Vous êtes très mal placé pour dire ça !

**M. Pascal Arrighi.** Pourquoi donc ? Je n'accepte pas cette remarque !

**M. le président.** N'en tenez pas compte et concluez !

**M. Pascal Arrighi.** J'ai trop le souci de la rectitude de nos délibérations pour ne pas m'associer, de la manière la plus ferme, à la protestation de Jean Foyer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** J'estime que l'incident est clos.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne coopération.

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 8 984 168 francs ;

« Titre IV : 421 560 000 francs ; »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 18 200 000 francs.

« Crédits de paiement : 9 100 000 francs. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 1 685 000 000 francs.

« Crédits de paiement : 509 900 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 63, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 millions de francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

**M. Pierre Descaves.** L'amendement n° 63 s'applique au chapitre 42-24 de l'article 20 et vise l'association des volontaires du progrès. Le rapporteur nous dit qu'il s'agit d'une association de la loi de 1901 présidée, d'assez loin il est vrai, par un ancien ministre, et que cette association est pauvre... Cent deux millions : la pauvreté est relative !

Le ministre a précisé que ces volontaires gagnaient de 3 000 à 3 500 francs par mois. Je crains que les quelques personnes qui gagnent de 3 000 à 3 500 francs par mois ne dissimulent un certain nombre de personnes qui gagnent infiniment plus. Comme on n'a jamais voulu nous donner le détail de ces crédits, chacun pourra imaginer ce qu'il y a derrière...

A défaut d'explications et de détails, nous proposons une réduction de 20 p. 100 de ces crédits en augmentation de 30 p. 100.

Nous ne devons pas disperser nos efforts. Tous les crédits disponibles doivent être consacrés à la lutte contre le chômage, car c'est le problème primordial aux yeux des Français. C'est au vu des résultats que vous obtiendrez en ce domaine que vous serez jugés et pas sur autre chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la coopération.** Je voudrais rappeler quelques chiffres à l'Assemblée.

Le chapitre 42-24 de l'article 20 était doté en 1987 d'une somme de 82,2 millions de francs. En 1988, il est prévu 101,9 millions de francs, soit une augmentation de 19,7 millions de francs. Le coût unitaire annuel d'un volontaire du progrès est de 150 000 francs, soit de 3 000 francs à 3 500 francs par mois, selon le lieu de l'affectation. Naturellement, il convient d'ajouter les charges sociales.

Les volontaires du progrès sont extrêmement utiles : ils travaillent dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'irrigation et de l'éducation. Aucun d'entre eux n'a manqué à sa mission et j'estime que cette association, que M. Robert Galley dirige avec beaucoup d'autorité, mérite de conserver ses crédits.

**M. Gérard Fuchs.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Jacques Sourdille,** rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission des finances, qui a néanmoins évoqué le problème des volontaires. J'apporterai quelques éclaircissements.

Les volontaires du progrès sont une association de la loi de 1901 fort ancienne, et M. Triboulet en a assuré la direction pendant un certain temps. Ils sont fort connus et fort appréciés en Afrique. Ils sont apparus au premier plan lors des difficultés qui ont assailli le Sahel, en s'occupant de l'irrigation et du creusement de puits. Les candidatures de jeunes Français sont multiples bien que ce service ne libère pas des obligations militaires.

Par ailleurs, le coût qu'a rappelé M. le ministre doit être rapproché de celui, différent, et c'est du reste normal, des coopérateurs. Ainsi, le coût moyen global d'un enseignant confirmé est de l'ordre de 400 000 à 450 000 francs par an, contre 150 000 francs pour un volontaire du progrès.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je parlerai contre l'amendement.

Nous tenons d'abord à réaffirmer que les volontaires du progrès font un excellent travail sur le terrain. J'étais récemment au Niger et j'ai pu constater l'aide qu'ils apportent aux communautés villageoises. Vous rappelez tout à l'heure qu'il est plus important d'enseigner à pêcher que de donner du poisson. C'est exactement le sens de leur action lorsqu'ils construisent des puits dans le Sahel et s'attachent à des réalisations concrètes. L'Assemblée tout entière doit reconnaître l'utilité de leur travail.

Par ailleurs, les volontaires du progrès œuvrent dans le sens d'une coopération décentralisée. Or la coopération doit être l'affaire de tous. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif, c'est que chaque commune, chaque département manifeste sa volonté de coopérer avec des pays qui n'ont pas atteint l'autosuffisance alimentaire.

Il ne faut cependant pas comparer des « coûts ». Leur travail est complémentaire de celui des coopérants. Vous avez chiffré le coût d'un coopérant, monsieur le rapporteur, mais celui d'un diplomate est bien supérieur, et pourtant nous avons besoin de diplomates dans les différents pays du monde.

Les coopérants travaillent dans des conditions souvent difficiles et leur action, je le répète, est complémentaire de celle des volontaires du progrès. Si leur nombre a diminué, c'est parce que nous avons abandonné une coopération de substitution pour promouvoir une coopération de formation.

En commission, monsieur le ministre, j'avais souligné qu'il ne s'agissait pas de favoriser l'aide alimentaire mais l'aide à la production alimentaire. Vous avez repris aujourd'hui les mêmes arguments : apparemment, vous n'avez pas lu certaines propositions de loi depuis votre audition par la commission.

**M. le ministre de la coopération.** Oh si !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Nos deux propositions tendent à promouvoir la production alimentaire, ce qui n'était pas la philosophie de M. Guillaume avant ses dernières déclarations.

**M. le président.** Mon cher collègue, vous sortez du sujet ! Veuillez conclure.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ainsi, dans un télex du 23 février, c'est-à-dire au moment où il rendait visite au pape, le ministre de l'agriculture précisait qu'il s'agissait, en vertu d'un nouveau plan Marshall, de distribuer nos excédents agricoles aux pays sous-développés au lieu de les céder à bas prix au Japon.

M. Guillaume a une politique à géométrie variable et nous l'interrogerons au demeurant demain à ce sujet. Vous vous êtes énervé, monsieur le ministre, et il ne fallait pas. Nous avons simplement voulu rétablir la vérité et je tiens à répéter une nouvelle fois que les volontaires du progrès font un travail très important dans les pays du tiers monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Descaves.

**M. Pierre Descaves.** Monsieur le ministre, vous avez donné un chiffre. Je regrette, j'ai le « bleu » sous les yeux et je persiste à affirmer que l'augmentation des crédits est bien de 23 millions ; je maintiens par conséquent le chiffre que j'ai avancé tout à l'heure. Je ne sais d'où vous tirez le vôtre. Je lis : mesures nouvelles, plus 23 millions, et services votés, 79 millions de francs. Je maintiens que cette augmentation est exagérée.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 63. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le titre IV. (*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V. (*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

## ANCIENS COMBATTANTS

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

La parole est à M. Gérard Trémège, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, rapportant devant vous, au nom de la commission des finances, les crédits des anciens combattants pour la seconde fois, j'ai tenu à dresser, à grands traits, un bilan de l'action ministérielle en ce domaine.

Dès la constitution de son Gouvernement, le Premier ministre avait tenu à marquer son attachement au monde combattant, en renouant avec la tradition d'un secrétariat d'Etat autonome de pleine compétence.

Dans le domaine de la mémoire collective, le Gouvernement n'a pas tardé à prendre des initiatives n'ayant pas eu de précédents récents.

Au lendemain de la conclusion d'un accord avec le gouvernement vietnamien, faisant suite à de longues et parfois laborieuses négociations, la première phase de l'opération de rapatriement des corps des Français tombés en Indochine a été lancée. Il s'agit là d'une opération tout à fait exceptionnelle qui s'achèvera avec l'inauguration, dans un an environ, de la nécropole nationale de Fréjus.

Le rapporteur spécial a pu lui-même constater sur place la réalité de l'action du secrétariat d'Etat, puisqu'il a accompli du 25 juin au 3 juillet dernier une mission au Viet-Nam, au nom de la commission des finances.

En 1987, le Gouvernement a pris l'heureuse initiative de célébrer, avec toute l'ampleur méritée par l'événement, le soixante-dixième anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique au cours du premier conflit mondial.

En plus de ces deux manifestations exceptionnelles, une action, peut-être moins spectaculaire mais tout aussi importante, a été engagée sous la forme d'un vaste programme de rénovation des nécropoles et des cimetières militaires. A la fin de l'année 1988, près de 100 000 tombes auront été soit reconstruites, soit consolidées.

Cette détermination était absolument indispensable car, au fil des ans, il y avait eu une dégradation - on ne pouvait que trop bien la constater par comparaison avec l'entretien général des principaux cimetières militaires étrangers.

Au-delà de ces données, il m'apparaît tout aussi nécessaire d'évoquer l'action en faveur des pensionnés. Une mesure nouvelle appréciable mérite d'être soulignée : la restauration d'une proportionnalité effective des pensions de 10 à 80 p. 100. L'effort budgétaire correspondant s'inscrit à hauteur de 96,4 millions de francs.

Cette mesure peut paraître limitée à certains. Cependant il faut savoir que la proportionnalité intégrale de 10 à 100 p. 100 coûterait plus de 1,5 milliard de francs, en raison notamment des condition d'attribution des allocations de grands mutilés.

Les associations d'anciens combattants ont d'ailleurs bien admis cette réforme plus mesurée, sachant qu'elle intéresse huit pensionnés sur dix, soit plus de 400 000 personnes et qu'elle améliore considérablement le niveau des petites pensions comprises entre 10 et 25 p. 100. En 1988, leur progression moyenne, qui dépassera 9 p. 100, sera donc très nettement supérieure à l'inflation.

Globalement, le niveau des dotations affectées aux pensions demeure sensiblement identique à celui de l'an passé, compte tenu des données démographiques que j'ai plus spécialement tenu à détailler dans mon rapport écrit.

La plus forte augmentation, d'un taux de 2,1 p. 100, profite au chapitre 46-21 « Retraite du combattant », alors que la plus forte baisse affecte le chapitre 46-22 « Pensions d'invalidité et allocations rattachées ».

A cet égard, j'ai été conduit à consulter des tableaux d'évolution des parties prenantes : certaines constatations sont étonnantes. Ainsi chaque année plus de 5 000 pensionnés de la guerre de 1914-1918 disparaissent. Au terme de l'année 1988, notre pays comptera un peu moins de 20 000 pensionnés, invalides et mutilés de la Première Guerre mondiale.

Tout doit être fait pour qu'ils bénéficient pleinement des justes honneurs, des décorations et d'améliorations de droits que leurs souffrances justifient sans conteste.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre bilan est positif même s'il reste encore, nous le savons tous, beaucoup à faire, notamment pour les plus modestes des pensionnés, pour les ascendants et pour les veuves et orphelins de guerre.

**M. Willy Diméglio.** Très juste !

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Le rattrapage définitif du rapport constant a été réalisé par le Gouvernement, conformément à un engagement solennel pris par les partis de la majorité. Cette mesure est un des témoignages les plus flagrants du respect de la parole donnée par le Gouvernement.

La démarche de celui-ci est tout à fait remarquable car, en année pleine, l'effet du rattrapage se traduit par un supplément de crédits de 500 millions de francs.

A cet égard, il convient de souligner que les mesures, même les plus légitimes, d'amélioration des pensions sont, hélas, très difficiles à mettre en œuvre dans l'état de tension qui caractérise la gestion de nos finances publiques. L'exercice 1986 s'est d'ailleurs soldé par une insuffisance de 355 millions de francs au titre de la dette viagère de l'Etat.

Le processus d'assainissement de nos finances conduit par le Gouvernement se révèle ainsi déterminant pour ouvrir, à l'avenir, des perspectives de réponses favorables aux revendications les plus urgentes.

Il en va ainsi de l'épineux problème du bénéfice de la « campagne double » pour les anciens d'Afrique du Nord. Il y a urgence également à examiner les propositions concernant la retraite anticipée.

Pour ce qui est de la « campagne double », en son temps, le gouvernement de M. Fabius avait « simulé » - le mot doit être pris dans chacune de ses acceptions - le coût de la mesure en prenant soin de ne pas opérer de distinction entre les régimes spéciaux assimilables au régime général des fonctionnaires et les autres régimes spéciaux. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Lavédrine et M. Jean Laurain.** C'est faux !

**M. Willy Diméglio.** C'est vrai !

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Dans ces conditions, mesdames, messieurs, l'impact financier de la mesure ne pouvait qu'apparaître excessif - 2 milliards 100 millions de francs.

**M. Jean Provoux.** Vous n'étiez même pas au Parlement à l'époque !

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Ce n'est pas une raison !

On peut légitimement se demander si le Gouvernement n'avait pas délibérément « chargé la barque » pour mieux arguer (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - ce qu'il n'a d'ailleurs pas manqué de faire - de son impossibilité à agir en ce domaine. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Lavédrine.** C'est très maladroit !

**M. Jean Laurain.** Je répondrai !

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. Le Président.** Poursuivez, monsieur le rapporteur.

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Aujourd'hui, la volonté d'aboutir est sincère. Sur cette nouvelle base, le Premier ministre a demandé une nouvelle étude plus détaillée, tout en renouant la concertation avec les associations.

En tout état de cause, le bénéfice de la « campagne double » suppose des coûts budgétaires élevés.

En ma qualité de rapporteur spécial, j'émetts le souhait que le Gouvernement puisse, fût-ce de façon progressive, sur deux ou trois exercices, donner satisfaction à cette revendication, dont l'acuité est d'autant plus grande que les hommes de cette génération du feu s'appêtent à prendre leur retraite.

Dans un autre domaine, il me paraît essentiel d'agir au plus vite en faveur d'une catégorie particulièrement digne d'attention, d'autant que l'incidence budgétaire est, en ce cas, nettement moins forte.

Il me paraît indispensable de permettre aux titulaires d'une pension d'ascendant de cumuler ce revenu personnel avec l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité.

En l'état actuel des textes, toute augmentation des pensions d'ascendant est très largement annulée, pour la majorité des bénéficiaires, par une diminution automatique et de même ampleur de l'allocation du fonds national de solidarité.

L'instauration d'un plafond spécifique relevant les possibilités de cumul est une solution de justice, lorsque l'on sait qu'en raison des dispositions actuelles, près de 31 000 titulaires de pensions d'ascendants sur 37 000 n'ont même pas pu bénéficier du plein effet du rattrapage du rapport constant !

Je ne formule pas sur ce point une réclamation catégorielle de plus : je n'invoque, en fait, que le retour à une tolérance qui existait autrefois. Sa justification est d'autant moins contestable que la mesure bénéficie à des personnes âgées, aux revenus modestes, qui se sentent véritablement dans la situation présente comme les victimes d'une injustice.

Ce sont là des questions très sérieuses qui intéressent bon nombre de nos compatriotes méritant qu'un effort soit accompli en leur faveur au titre de la juste reconnaissance qui leur est due. Il en est de même pour la revendication des veuves de guerre qui n'ont pas vu leur situation s'améliorer depuis janvier 1981. La solidarité nationale doit se traduire aussi au quotidien, par petites touches, améliorant concrètement des droits acquis au service de la nation.

Le Gouvernement a compris que son action devait reposer sur l'écoute du monde combattant s'exprimant par le biais de ses associations. Nul ne peut nier que la concertation soit le maître-mot de son approche des problèmes.

A ce sujet, un hommage particulier vous est dû, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous accomplissez votre tâche de la façon la plus sérieuse, toujours accueillant, sachant écouter et prêt à noter les revendications de tous. Loin des feux médiatiques, vous avez considérablement renforcé les liens unissant votre fonction et votre administration aux anciens combattants.

J'ai relevé avec une réelle admiration que, depuis votre installation, vous aviez personnellement participé à plus de 200 congrès d'associations d'anciens combattants et accordé 270 audiences aux représentants de ces associations.

Au-delà de la performance, il y a une nécessité bien concrète : les anciens combattants savent qu'un homme, investi d'une responsabilité gouvernementale, les écoute et les représente au plus haut niveau de l'Etat. Sur ce point, vous avez su réorganiser votre ministère afin de parfaire son aptitude à l'accueil de ses ressortissants naturels, et d'améliorer le traitement administratif des questions posées à vos services par les particuliers.

La réorganisation et la modernisation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre s'inscrivent aussi dans le droit profil de votre politique.

Non seulement le Gouvernement a tenu à réaffirmer la vocation même de ce grand établissement public national, mais il a sérieusement engagé un processus de rénovation de ses services qui constituent les interlocuteurs directs des anciens combattants.

Le projet de budget de 1988 garantit un bon niveau de participation de l'Etat aux ressources de l'Office : la contribution au frais d'administration est reconduite, celle qui est dévolue aux dépenses sociales progresse de 5,5 p. 100 pour atteindre un montant global de 224,5 millions de francs, correspondant approximativement à un peu plus de la moitié des ressources prévisionnelles de l'établissement public.

Cet effort, conjugué aux étonnants gains de productivité qui ont pu être réalisés dans les services au cours des seize derniers mois, devrait permettre d'améliorer considérablement la capacité d'intervention sociale de l'Office.

Le rapporteur tient, à cet égard, à saluer l'action exemplaire du nouveau directeur général de l'Office, M. le préfet Marcel Blanc, qui a réalisé un travail de réorientation et de modernisation que bien des institutions administratives mériteraient de connaître, de méditer et d'appliquer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Un indicateur témoigne à lui seul de la valeur de cette action : la charge financière du coût des services décroît très sensiblement au profit de l'action sociale à laquelle sera consacré un montant sans équivalent de dépenses.

L'Office sera ainsi engagé sur deux plans essentiels pour l'avenir de notre société. D'une part, il prendra en charge un nombre croissant de personnes âgées au sein de ses maisons de retraite, où sont ouvertes des sections, d'une haute qualité, d'aide aux personnes âgées handicapées. D'autre part, l'Office entreprendra dans ses écoles de rééducation professionnelle un effort de formation destiné aux jeunes ayant des difficultés particulières, soit en raison de handicaps physiques, soit à cause de contraintes sociales.

En 1988, les écoles de Muret, de Lyon et de Roubaix accueilleront une centaine de fils et filles de harkis. Le nombre pourrait d'ailleurs en être porté à 300 en 1989. Cet effort, dont la charge financière doit être majoritairement assumée par une subvention du ministère ayant la charge des rapatriés, fait suite aux mesures prises par le Gouvernement en faveur de ceux, Français musulmans, qui ont prouvé leur attachement à notre pays dans les rangs ou aux côtés de nos armées.

Après le vote d'une loi relative à l'indemnisation des rapatriés, qui présentait un volet spécifiquement consacré aux « harkis », cette action, destinée à la deuxième génération, est tout à fait opportune.

De plus, le projet de budget de 1988 comporte la levée de la forclusion qui était opposée à ceux qui réclamaient une indemnisation pour des séquelles laissées notamment par des détentions dans des prisons algériennes, postérieurement à l'indépendance.

Enfin, s'agissant de l'appareillage, la dotation est strictement reconduite en 1988, mais on doit savoir que le chapitre concerné accueille chaque année un volume de fonds de concours le portant à plus du double de la dotation initiale.

Je me suis attaché à retracer ce mouvement dans mon rapport écrit. C'est, me semble-t-il, la mission naturelle d'un rapporteur spécial que de considérer non seulement les crédits inscrits, mais aussi les rattachements ultérieurs de fonds de concours, voire de recettes propres dans le cas d'un établissement tel que l'institut national des invalides.

Toutefois, je regrette qu'aucun effort de comptabilité analytique n'ait, à ce jour, été entrepris. Cela permettrait de déceler les coûts inhérents à la gestion par les services des anciens combattants des dossiers des handicapés civils, dépendant des régimes de protection sociale les plus divers. N'oublions pas que plus des deux tiers des actes réalisés par les centres d'apprentissage et d'appareillage des anciens combattants sont effectués au profit d'invalides civils.

Pour terminer ce bref examen de l'action ministérielle telle qu'elle transparaît dans ce projet de budget, je citerai l'effort de réflexion entrepris sur la C.E.R.A.H., institution décentralisée, peut-être un peu hâtivement.

**M. Jean Laurain.** Pourquoi « hâtivement » ?

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** ... près de Metz en 1984. Sa vocation propre est réaffirmée, ce qui d'ailleurs était tout à fait souhaitable, et son département d'appareillage atypique sera rapatrié dans les locaux de l'institution nationale des invalides.

Ainsi, un terme sera mis à l'actuel éparpillement des tâches. Surtout il sera permis aux grands handicapés de passer en un même lieu, toutes les étapes de leur appareillage, de la conception à l'adaptation.

En conclusion, le rapporteur vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter les crédits du secrétariat d'Etat. Les motifs en sont évidents si on dresse un bilan de ce qui a été promis, de ce qui a été fait et si on met en évidence les avancées que représente le projet de budget de 1988.

Ainsi, il avait été promis que le rattrapage du rapport constant serait mené à son terme. C'est chose faite. Il avait été promis le rapatriement des corps des soldats morts pour la France en Indochine. C'est chose faite. La proportionnalité des pensions, revendication constante du monde combattant, a été, malgré la rigueur du budget de 1988, prise en compte dans les conditions que vous savez.

Certes, il reste à faire. Les anciens d'Afrique du Nord entendent notamment bénéficier de la « campagne double ». Sur ce point, les portes ne sont pas fermées. Les études et le dialogue se poursuivent. Je souhaite personnellement qu'ils aboutissent rapidement.

Un autre problème reste en suspens : celui de la création d'un plafond spécifique pour les ascendants, plafond qui éviterait des écrêtements de pensions qui apparaissent comme autant d'injustices.

Le rapporteur vous demande de voter ce budget parce que, pour citer Pindare, « il épuise le champ du possible ». Le rapporteur vous le demande aussi parce que les anciens combattants - je partage avec vous l'affection respectueuse de la nation pour ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont souffert - comprendraient mal d'être l'enjeu de calculs politiques qui ne sont pas, ici, de mise. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Quels que soient les tumultes et les turbulences, nous avons tous le devoir de nous souvenir que les combattants de la République ont mis leur jeunesse au service de la liberté et de la France.

C'est à la jeunesse aujourd'hui de prendre l'exacte conscience de ce qu'elle doit à ses anciens : elle leur doit de vivre dans un pays libre, dans la paix ! Il faut que sa mémoire ne soit pas défaillante et qu'elle témoigne du même patriotisme que ses aînés.

Nous ne serons jamais assez à nous rassembler autour des anciens combattants, parce qu'il y va du cœur et de la raison, pour redire inlassablement notre fidélité à l'honneur et à la patrie qu'ils incarnent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Herlory, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, n'étant pas tenu au même optimisme de commande que M. Trémège, je ne dissimulerai pas à l'Assemblée nationale que le budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour 1988 est à mes yeux un mauvais budget.

J'en veux pour première preuve le fait que les crédits demandés cette année diminuent non seulement en francs constants, mais aussi en francs courants, et cela pour la première fois depuis si longtemps que le ministère n'a pu me fournir de précédent.

Loïn d'être simplement la traduction d'un effort de bonne gestion, cette baisse va accentuer les difficultés rencontrées par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et par l'O.N.A.C. dans l'accomplissement de leurs missions, et elle va interdire de réparer les injustices qui subsistent dans le domaine des réparations financières accordées aux anciens combattants.

S'agissant des moyens du secrétariat d'Etat et de l'Office, je m'attacherai à démontrer qu'ils ne sont pas à la hauteur des tâches confiées, en insistant particulièrement sur le problème des effectifs. Quant à l'effort accompli pour améliorer le droit des anciens combattants, je ferai apparaître son insuffisance manifeste en rapprochant le coût du retour partiel à la proportionnalité, seule mesure nouvelle significative, des possibilités offertes par la diminution des parties prenantes, en rappelant que plusieurs demandes prioritaires des anciens combattants restent insatisfaites.

Même si le secrétaire d'Etat a tenté de limiter les effets directs de la baisse des crédits inscrits au titre III sur les anciens combattants, les limites de l'exercice qui consiste à répartir le plus ingénieusement possible des ressources en régression sont atteintes : si je reconnais que le secrétariat d'Etat aux anciens combattants doit participer au freinage des dépenses étatiques au même titre que les autres ministères, j'estime que moins que tout autre il ne saurait être condamné à gérer la pénurie.

En ce qui concerne l'évolution des structures du secrétariat d'Etat, je relèverai la suppression de trois de ses quatre annexes implantées en Afrique du Nord.

Vous justifiez ces suppressions, monsieur le secrétaire d'Etat, par la montée en puissance du service des ressortissants de l'étranger implanté à Château-Chinon. Mais rien ne remplace ces contacts directs, et Château-Chinon est bien loin d'Oran...

Je me félicite, d'un autre côté, du démenti apporté par le Premier ministre aux rumeurs qui laissaient entendre que l'existence de l'O.N.A.C. pourrait être remise en cause à la suite de la mission Belin-Gisserot.

Mais c'est surtout la question des effectifs qui me paraît préoccupante.

Si les administrations sont tenues de réduire leurs effectifs de 1,5 p. 100, je constate que la baisse des effectifs du secrétariat d'Etat - soit 155 emplois - est malheureusement bien supérieure à celle qu'exigerait le respect de cette norme.

Les suppressions d'emplois touchent essentiellement les services extérieurs, c'est-à-dire ceux qui sont en relation directe avec les ressortissants du ministère.

En revanche, l'O.N.A.C. est, cette année, heureusement épargné, sans doute parce que les pouvoirs publics ont pris conscience que la limite en deçà de laquelle l'Office ne serait plus en mesure de remplir ses missions était déjà atteinte, voire dépassée.

Pour permettre de prendre la mesure de ce phénomène de réduction de personnel sur une période plus longue, je souhaite rappeler que, de 1980 à 1988, le secrétariat d'Etat a perdu 1 409 postes sur 5 559, soit le quart de ses effectifs.

L'évolution de l'O.N.A.C. est plus contrastée, puisque ses effectifs passent de 1 770 à 1 854 entre 1980 et 1984, mais se réduisent ensuite jusqu'à 1 668 en 1988. Pourtant, l'O.N.A.C. a un besoin réel de personnel supplémentaire dans ses maisons de retraite pour faire face à la dégradation inquiétante de l'état de santé des pensionnaires. Les redéploiements internes auxquels on a recouru jusqu'alors ne suffisent plus. Il faut savoir que l'âge moyen des pensionnés est passé de soixante-quinze à quatre-vingt-trois ans en moins de dix ans, que 20 p. 100 d'entre eux sont actuellement invalides et que cette proportion atteindra 50 p. 100 à la fin du siècle.

Le rapport d'activité de l'O.N.A.C. commente la nécessité d'une médicalisation progressive des maisons de retraite de la manière suivante : « Si des postes ne sont pas rétablis à son budget, l'Office devra recruter des vacataires et les imputer sur ses tarifs. Sans doute leur modicité permet-elle un tel relèvement. Encore faut-il qu'il soit autorisé. » Je regrette vivement que l'O.N.A.C. soit contraint à envisager pareil expédient.

Les services administratifs de l'Office ont particulièrement souffert des réductions, le nombre des postes passant de 1 159 en 1984 à 942 en 1987, soit une diminution de 217 unités ou de 19 p. 100.

Ces restrictions de personnel ont des conséquences fâcheuses sur le bon fonctionnement des services. Au 1<sup>er</sup> juillet 1987, par exemple, neuf départements étaient dépourvus de directeur, parfois depuis deux ans.

L'Office s'efforce de parer partiellement à ces difficultés par le recours à de jeunes stagiaires des travaux d'utilité collective qui, malgré les charges entraînées par leur formation, apportent un concours apprécié dans certains domaines. Le nombre de ces stagiaires est passé de 149 en 1985 à 259 en 1986. Là encore, je trouve déplorable qu'un établissement public aussi important que l'O.N.A.C. doive recourir à de telles formules d'emploi précaire pour remplir des tâches qui entrent dans son champ normal de compétences.

En dépit des progrès dus à l'informatique, la baisse des effectifs des services administratifs du S.E.A.C. et de l'O.N.A.C. a fatalement des incidences négatives sur les délais de délivrance des différents titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Ainsi, pour les cartes de déporté et d'interné résistant ou politique, le temps moyen d'attente avant décision est de deux à trois ans et, pour la carte de combattant volontaire de la Résistance et la carte de combattant au titre de l'A.F.N., le délai reste de dix-huit mois. Il n'est pas besoin d'expliquer longuement pourquoi de tels délais sont inacceptables, même si un réel effort semble avoir été entrepris pour raccourcir la durée de l'instruction des demandes de carte du combattant en Afrique du Nord.

Pour conclure sur ces problèmes de personnel, je dirai qu'il est anormal que le secrétariat d'Etat et l'O.N.A.C. ne disposent pas du personnel suffisant pour exercer dans de bonnes conditions les missions qui sont les leurs et qu'il est choquant que les anciens combattants soient, contrairement à ce que vous prétendez, les premières victimes de cette situation.

S'agissant des ressources affectées aux missions traditionnelles du secrétariat d'Etat et de l'O.N.A.C., je relève que la contribution de l'Etat à l'action sociale individuelle de l'O.N.A.C. augmente cette année de 2,5 millions, après avoir baissé de 11 millions l'année dernière. Cette augmentation en trompe-l'œil ne semble pas à la mesure des nouveaux besoins qui s'expriment, en particulier de ceux qui sont liés au fait que les anciens d'Afrique du Nord sont durement frappés par le chômage. Aussi l'Office est-il sur le point de redéfinir son action sociale individuelle dans un sens plus restrictif.

Les crédits relatifs à l'information historique et à la revalorisation de la mémoire collective connaissent également une évolution incohérente. Ainsi, le chapitre 43-02, « Interventions en faveur de l'information historique », augmente de 47 p. 100 alors qu'il avait diminué de 55 p. 100 dans la loi de finances initiale pour 1987. Les crédits consacrés à l'action commémorative - chapitre 41-91 - augmentent pour leur part de 7,7 p. 100 après avoir baissé de 34 p. 100.

Je me réjouis, bien sûr, des augmentations décidées cette année, mais je voudrais souligner combien il me paraît difficile de mener une politique ambitieuse et cohérente avec des crédits qui évoluent en coups d'accordéon et qui restent bien trop faibles en valeur absolue : seulement 2,2 millions pour l'information et 3,5 millions pour la commémoration.

L'examen des moyens alloués au secrétariat d'Etat aux anciens combattants et à l'O.N.A.C. n'incite donc malheureusement pas à l'optimisme : les économies - notamment de personnel - qui leur sont imposées les contraignent à définir des priorités et à accepter implicitement une diminution de l'efficacité de leur action dans les secteurs non prioritaires.

Une telle évolution ne pourrait se poursuivre sans remettre en cause le sens même de la mission du S.E.A.C. et de l'O.N.A.C. : je le dis en pesant mes mots.

L'étude des crédits relatifs aux réparations financières accordées aux anciens combattants ne vient pas atténuer cette première impression défavorable, mais confirme au contraire le caractère décevant du budget des anciens combattants de 1988.

Ce budget contient, certes, une mesure attendue de longue date par les anciens combattants, à savoir un rétablissement partiel de la proportionnalité des pensions, et une autre en faveur des anciens harkis. Mais cet effort reste insuffisant eu égard, d'une part, aux possibilités réellement existantes et, d'autre part, au nombre de demandes prioritaires des anciens combattants encore insatisfaites.

En ce qui concerne le rétablissement de la proportionnalité des pensions, il convient de préciser d'emblée que la mesure figurant dans le budget de 1988 pour un coût de 96,4 millions de francs ne concerne que les pensions de 10 à 80 p. 100. Un rétablissement intégral de la proportionnalité des pensions - qui aurait pris comme référence la pension à 100 p. 100 - aurait en effet eu un coût estimé à 1 500 millions de francs. Ce sont les petites pensions de 10 à 25 p. 100 qui profitent le plus de cette mesure mais, pour montrer son caractère très limité, il suffit d'indiquer qu'elle ne fera gagner que 247 francs par an aux pensions à 10 p. 100 et 619 francs aux pensions à 25 p. 100.

Le projet de budget des anciens combattants pour 1988 prévoit aussi une mesure nouvelle en faveur des anciens harkis : il s'agit d'un crédit de 500 000 francs destiné à la levée de la forclusion opposée depuis 1977 aux demandes d'allocations viagères formulées par ces anciens supplétifs. J'approuve bien sûr cette mesure, tout en regrettant son caractère limité et tardif. Je forme surtout le vœu que l'ensemble des crédits en faveur des harkis soient augmentés de manière significative pour tenir enfin compte de la fidélité à la France dont ils ont fait preuve dans les pires circonstances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** Alors seulement sera effacée la désagréable impression provoquée par la gestion douteuse de l'O.N.A.S.E.C.

Bien que le retour à la proportionnalité des pensions soit une mesure non négligeable, l'analyse des crédits consacrés à l'action sociale, à l'assistance et à la solidarité montre qu'un effort beaucoup plus important aurait pu être consenti sans dommage pour les finances publiques.

Ces crédits accusent cette année une baisse de près de 238 millions de francs, ce chiffre correspondant à la différence entre le montant des économies réalisées grâce à la diminution des parties prenantes et celui des dépenses supplémentaires inscrites dans le budget de 1988.

Il y avait là une marge de manœuvre que vous n'avez pas su utiliser, monsieur le secrétaire d'Etat. Je n'ignore certes pas que l'administration des finances défend opiniâtement l'idée selon laquelle le ministère des anciens combattants ne saurait prétendre récupérer l'intégralité des économies induites par la diminution des parties prenantes au profit de ses ressortissants restants. Cette position de l'administration des finances pourrait être admise si les droits reconnus aux anciens combattants et à leurs ayants cause, ainsi que les réparations financières qui y sont attachées, étaient proportionnés, au moins de manière approximative, aux souffrances endurées et aux préjudices subis au service de la France. Or c'est très loin d'être le cas : chaque parlementaire le sait bien, qui reçoit régulièrement nombre d'anciens combattants désespérés et parfois même exaspérés de voir leurs créances sur la nation être aussi imparfaitement honorées.

**M. François Porteu de la Morandière.** Très bien !

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** J'entends justement consacrer la dernière partie de mon intervention au rappel de quelques revendications prioritaires du monde combattant qui sont encore ignorées.

Je mentionnerai en premier lieu les droits des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, la constitution d'un front uni regroupant les plus grandes associations d'anciens d'Afrique du Nord témoigne de la colère que ressentent ces combattants de la troisième génération du feu devant l'inertie ou les refus qu'opposent les pouvoirs publics à leurs revendications.

Celles-ci sont nombreuses et portent notamment sur les conditions d'attribution de la carte du combattant - encore trop mal adaptées aux particularités du conflit - et de reconnaissance d'une pathologie spécifique. Cependant, je crois pouvoir avancer que les droits à la campagne double et à la retraite anticipée cristallisent tout spécialement le mécontentement des anciens d'A.F.N.

L'affaire de la campagne double est d'abord symbolique, car les anciens d'A.F.N. ne peuvent plus tolérer de n'être pas traités comme les autres générations du feu. Le pays légal est derrière eux, puisque tous les groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale ont déposé une proposition de loi tendant à leur donner satisfaction.

Pourquoi tergiversez-vous encore ?

Pourquoi le Premier ministre, saisi du dossier, n'a-t-il pas décidé de mettre fin à cette injustice ?

Je souhaite que vous puissiez nous rassurer sur ce point.

Quant au droit à une retraite anticipée, il s'agit d'une revendication plus récente, mais sur laquelle les intéressés tendent de plus en plus à mettre l'accent. Inspirée par le précédent que constitue à cet égard la loi du 21 novembre 1973, elles se justifie surtout par le fait que de nombreux anciens d'A.F.N. sont aujourd'hui des chômeurs âgés ayant perdu tout espoir de réinsertion professionnelle. J'estime qu'il serait parfaitement légitime d'accorder aux anciens combattants en Afrique du Nord un avantage tenant compte du service rendu au pays dans des circonstances très difficiles.

La deuxième grande revendication non satisfaite est la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant participé aux opérations à Madagascar, au Tchad, en Mauritanie, au Zaïre et au Liban. La France entend heureusement jouer un rôle actif sur la scène internationale et, de ce fait, elle peut être amenée à envoyer des membres de ses forces armées combattre sur des théâtres d'opérations extérieurs : tel a été le cas dans les pays précédemment cités. Pourtant, et même s'il ne fait pas de doute qu'ils ont pris part à de véritables actions de guerre, les militaires français concernés ne peuvent pas prétendre à la carte du combattant en l'état actuel de la législation. Cette restriction injuste et hypocrite doit être supprimée, d'autant que le coût budgétaire de la mesure demandée serait très faible.

Le troisième point que je veux aborder, et qui me tient particulièrement à cœur, concerne le statut des anciens prisonniers du Viet-minh.

Les militaires français qui ont été faits prisonniers par le Viet-minh ont vécu une épreuve effroyable et pourtant encore trop souvent ignorée. Sait-on seulement que 60 p. 100 d'entre eux ont péri au cours de leur détention ? Les livres d'histoire font-ils état des conditions de vie inhumaines des prisonniers français dans les camps Viet-minh, des sévices qui leur furent infligés, des séances de « lavage de cerveau » auxquelles ils furent systématiquement soumis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean Jarosz.** C'est le rapport de la commission ?

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** Ceux qui ont survécu à cet enfer souffrent d'importantes séquelles physiques et morales. Leur statut actuel n'est absolument pas adapté à la dureté du sort qu'ils ont connu.

**M. Emmanuel Aubert.** C'est vrai !

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** Il conviendrait de leur accorder le bénéfice des conditions d'imputation des blessures et maladies et de calcul des pensions accordées aux déportés, comme le prévoit la proposition de loi n° 770 de M. Porteu de la Morandière et des autres députés du Front national. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Respectueux du caractère spécifique de la déportation dans les camps nazis, les intéressés se contentent de demander le titre de « prisonnier interné, détenu par le Viet-minh entre 1945 et 1954 ».

Je soutiens l'ensemble de ces demandes sans réserve et je souhaite tout particulièrement qu'un effort d'information soit accompli, afin que l'opinion publique connaisse enfin, dans toute son horreur, l'entreprise d'avilissement de la personne humaine menée par le Viet-Minh sur la personne des prisonniers français.

Au cas où des restrictions budgétaires seraient inopportu- nement invoquées pour s'opposer aux souhaits des anciens prisonniers du Viet-minh, je préconise que soit suivie la même démarche que pour les anciens prisonniers du camp de Rawa-Ruska. En effet, avec l'accord exprès du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le Sénat a adopté, le 25 mai 1987, à l'issue d'un débat de haute tenue, une proposition de loi de M. André Méric qui accorde aux anciens de ce camp les avantages du statut de déporté, étant entendu que les personnes concernées, dans un souci de civisme qui les honore, ont accepté que soit dissociée la reconnaissance morale - immédiatement accordée - et sa traduction matérielle, qui interviendra quand les circonstances le permettront.

Au-delà des divergences politiques, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au président André Méric qui, chaque année, pendant trente-neuf ans, est monté à la tribune défendre ses anciens camarades de Rawa-Ruska et qui a finalement obtenu gain de cause. Je veux croire que l'unanimité qui s'est manifestée au Sénat en cette occasion témoigne de la reconnaissance de la France tout entière pour les patriotes ayant défendu l'honneur de leur pays au péril de leur vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Marcel Bigeard.** Très bien !

**M. Guy Herlory, rapporteur pour avis.** Parce que les insuffisances de ce budget ne lui permettent pas d'exprimer convenablement cette reconnaissance, j'en avais demandé le rejet mais la commission ne m'a pas suivi.

Je me réjouis, en revanche, que la commission ait adopté six observations particulièrement judicieuses.

Elle s'inquiète d'abord de la réduction des effectifs du secrétariat d'Etat et de l'O.N.A.C. et de ses conséquences sur les délais de délivrance des différents titres et cartes auxquels peuvent prétendre les anciens combattants.

Elle demande ensuite :

Que les droits des anciens combattants d'A.F.N. soient élargis, notamment par la reconnaissance du droit à la retraite anticipée et du bénéfice de la campagne double ;

Que les militaires français ayant participé à des opérations en théâtres extérieurs puissent prétendre à la carte du combattant ;

Que le statut des anciens prisonniers du Viet-minh soit amélioré ;

Que les droits des familles des morts, et en particulier des veuves de guerre, soient accrus ;

Que le plafond de la retraite mutualiste soit revalorisé et que le délai de souscription soit une nouvelle fois prorogé.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces observations ne restent pas lettre morte, car il y a déjà trop longtemps que les intéressés attendent que justice leur soit rendue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, me voici devant vous pour la deuxième année consécutive pour vous présenter le projet de budget du département ministériel dont j'ai la charge, le secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Le budget, comme vous le savez, est l'instrument d'une politique qui, si elle doit être jugée secteur par secteur, doit aussi être appréciée par référence aux objectifs d'ensemble de la politique économique choisie par le Gouvernement pour la nation.

Vous connaissez aussi bien que moi les priorités qui ont été retenues : l'emploi, la recherche et la coopération. Vous savez aussi que le Gouvernement entend réduire les prélèvements obligatoires et faire en sorte que le train de vie de l'Etat ne pèse pas sur l'initiative des décideurs et ne nuise pas à la politique de redressement qui a été rigoureusement engagée, comme cela était nécessaire.

Dans ce contexte, je ne doute pas que, de bonne foi, vous conviendrez avec moi que le projet que je soumetts à votre examen témoigne à l'évidence que le Gouvernement, non seulement a tenu les promesses faites lors de la campagne électorale, mais qu'il va bien au-delà de celles-ci.

**M. François Porteu de la Morandière.** Un an de retard !

**M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat.** S'il fallait résumer par une formule le budget que j'ai l'honneur de vous présenter, je dirais : « fidélité et progrès ».

Fidélité : les engagements pris devant le pays sont tenus, mais le Gouvernement n'entend pas pour autant considérer sa mission comme accomplie vis-à-vis du monde combattant. Il veut satisfaire, malgré les règles de rigueur, des demandes qui, jusqu'à présent, n'avaient pu l'être.

Votre rapporteur spécial, M. Gérard Trémège, et votre rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Guy Herlory, vous ont présenté en détail le contenu du projet de budget pour 1988. Je n'en reprendrai donc devant vous que les mesures les plus importantes à mes yeux pour apporter un éclairage complémentaire sur leur contenu, préférant ensuite répondre globalement à l'ensemble des questions que les représentants des différents groupes parlementaires représentés à l'Assemblée et d'autres intervenants voudront bien me poser.

Permettez-moi tout d'abord de vous tracer le cadre général de ce budget.

Il s'élève pour 1988 à 26,921 milliards de francs, dont 1,058 milliard inscrit au titre III, ce qui représente 3,9 p. 100 pour le fonctionnement et 25,863 milliards au titre IV concernant les interventions publiques, dont la masse principale est constituée par la dette viagère à hauteur de 22,977 milliards de francs. Celle-ci se compose de la retraite du combattant, des pensions d'invalidité et des allocations qui y sont rattachées, ainsi que des indemnités diverses dont celle résultant des événements survenus en Algérie.

C'est donc un budget sensiblement égal à celui que je vous présentais il y a un an. Il se classe au huitième rang de l'ensemble des budgets de l'Etat. Sa très légère diminution - 0,93 p. 100 - est à rapprocher de celle des parties prenantes estimée à 3,5 p. 100 par an.

Venons-en, si vous le voulez bien, aux principales mesures nouvelles.

La première d'entre elles - les deux rapporteurs l'ont rappelé - concerne l'instauration d'une proportionnalité effective des pensions de 10 à 80 p. 100. Cela sera réalisé sur la base d'un relèvement de la pension de base fixée à 10 p. 100, qui passera de 44 à 48 points d'indice et entraînera de ce fait un relèvement à 384 points de celle de 80 p. 100. Cette mesure

- on l'a déjà dit - concerne huit pensionnés sur dix, c'est-à-dire plus de 400 000 personnes, et améliorera principalement les petites pensions comprises entre 10 et 25 p. 100 qui seront ainsi revalorisées de plus de 9 p. 100. Il s'agit là d'une revalorisation ancienne et constante de l'ensemble du monde combattant, toujours vigilant dans le domaine de l'égalité des droits, à laquelle cette mesure doit apporter satisfaction.

La deuxième mesure répond à un vœu prioritaire de tous les anciens d'Afrique du Nord. Désormais, comme le Premier ministre en avait pris solennellement l'engagement le 3 octobre dernier devant l'assemblée générale de l'Union fédérale des anciens combattants, les intéressés atteints d'amibiase pourront obtenir la réparation des séquelles de cette affection dans des conditions de délai prolongé. Cela traduit notre souci de prendre en compte ce qu'il est convenu d'appeler une pathologie propre au conflit d'Afrique du Nord et fait l'objet d'un premier amendement qui sera soumis à votre vote.

La troisième mesure qui vous est proposée concerne une catégorie méritante de victimes de guerre d'Alsace-Moselle : les patriotes réfractaires à l'annexion de fait auront désormais leur statut reconnu par la loi et recevront la qualité de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, à part entière comme les autres catégories de victimes de guerre. Ainsi est donnée satisfaction à un vœu exprimé depuis de nombreuses années, qui a fait également l'objet d'un second amendement au projet de budget, qui sera soumis au vote de votre assemblée.

Mais l'ambition du monde combattant ne se limite pas à la seule défense de ses droits strictement matériels. Elle va bien au-delà puisque les anciens combattants sont les gardiens fidèles de la mémoire collective et du culte du souvenir. C'est pour cela que j'ai voulu que les dotations pour les cérémonies publiques et les crédits en faveur du développement de l'information historique connaissent un accroissement très sensible.

En effet, 1988 marquera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre de 1914-1918. La mission permanente aux commémorations et à l'information historique a, à ma demande, préparé un vaste programme d'actions pour marquer la dernière année de la Grande Guerre, dont le point d'orgue se situera bien évidemment le 11 novembre, anniversaire de l'armistice qui sanctionnait la victoire des forces alliées.

Dans cette même perspective doit être considérée la reconstruction d'une seconde tranche de 50 000 tombes des nécropoles de la guerre de 1914-1918, qui complètera celle réalisée dès cette année.

Je me félicite, par ailleurs, parce qu'il y va pour nous de la reconnaissance que nous devons à nos frères d'armes, de l'augmentation de plus d'un tiers en 1988 des crédits consacrés aux subventions, secours et allocations pour les anciens combattants ressortissants des Etats africains et malgache, dont les pensions ont été revalorisées cette année de 2,5 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987.

De même, la forclusion opposée depuis dix ans aux demandes d'allocations viagères formulées par d'anciens harkis sera levée et permettra de les indemniser des conséquences de leur détention en Algérie postérieurement à son indépendance. Parallèlement les efforts traditionnels seront poursuivis en faveur de nos ressortissants, tant au secrétariat d'Etat qu'à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

C'est pourquoi j'ai personnellement décidé qu'aucune des 155 suppressions nettes d'emplois ne toucherait en 1988 ni l'Institution nationale des invalides, ni l'Office. De même, pour tenir compte des difficultés de la troisième génération du feu, liées notamment au chômage qui la frappe, la contribution de l'Etat aux dépenses d'action sociale de l'Office augmentera de près de 6 p. 100 pour atteindre 47,3 millions de francs, cela indépendamment des efforts propres réalisés par l'Office - cela a été souligné - sous l'impulsion de son directeur général, le préfet Marcel Blanc.

Diverses mesures permettront d'améliorer l'accueil des handicapés, par exemple, à Rouen et à Berck où des locaux plus vastes et plus modernes, en un mot plus dignes, seront prêts à les recevoir.

Mais l'administration ne sera pas oubliée et sa modernisation sera poursuivie, notamment par la mise en œuvre du projet bureaucratique des services extérieurs et par la parution d'un bulletin officiel du ministère, source d'informations

indispensable tant pour l'administration elle-même que pour les associations. Le premier numéro, sans attendre le début de l'année prochaine, vient de sortir des presses.

Ainsi, les mesures retenues dans ce budget répondent-elles à un double objectif : d'une part, donner satisfaction à des demandes légitimes, parfois anciennes, présentées par les associations et, d'autre part, poursuivre sur l'exercice à venir la mise en œuvre de priorités déjà en cours d'exécution mais dont le plein effet nécessite l'étalement sur plus d'une année budgétaire.

Je tiens également à souligner devant vous que l'échéance du rattrapage du rapport constant acquis au titre de 1987 nécessitera l'an prochain un effort peu visible, certes, mais qui représentera en faveur de l'ensemble des pensionnés une dotation en crédits supplémentaires estimée à 500 millions de francs.

De même, le transfert à l'Institution nationale des invalides de l'appareillage atypique réalisé à Val-de-Fontenay dans l'antenne locale du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés est désormais en bonne voie et permettra, dès le début du deuxième semestre de 1988, d'accueillir et éventuellement d'héberger les handicapés les plus gravement atteints, puisque les travaux devraient commencer dès le début décembre de cette année.

Enfin, le retour des restes mortels des civils et militaires « morts pour la France » au Viet-Nam, inhumés dans les trois nécropoles de Tan Son Nhut, Vung Tao et Ba Huyen sera achevé avant la fin du mois d'octobre. Dans quelques semaines commenceront les premiers travaux de construction de la nécropole de Fréjus, destinée à les accueillir dans la dignité et le recueillement. Le Premier ministre doit en décembre prochain en poser la première pierre.

Je n'entrerai pas davantage dans le détail puisque je suis ici avant tout pour répondre à vos questions, éclairer vos interrogations et désarmer, je l'espère, vos critiques. Comme je le disais récemment devant votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales, les anciens combattants ne sont la propriété de personne. Ils appartiennent à la France comme la France leur appartient, à la mesure même où ils ont su, quand il le fallait, se battre pour elle.

Croyez bien que c'est pour moi un honneur de me trouver, par le choix du Premier ministre, leur porte-parole en quelque sorte auprès du Gouvernement, comme à l'inverse le porte-parole du Gouvernement auprès d'eux.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Jean Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Pour saluer la mémoire des victimes du nazisme, le conseil général du Nord a offert la cassette vidéo du film d'Alain Resnais, *Nuit et Brouillard*, à chacun des 203 collèges du département du Nord. C'est une très belle initiative contre l'oubli ! Monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, pouvez-vous suggérer à M. le ministre de l'éducation nationale d'agir de la même façon envers toutes les écoles de France ? Ce serait servir l'histoire, la vraie, celle que l'on ne réécrit pas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

Monsieur le secrétaire d'Etat, les anciens combattants font, cette année, une amère constatation : leur budget est en baisse de 0,94 p. 100, soit 255 millions de francs, au détriment de leurs revendications.

Il n'y a rien, dans ce projet de budget, pour les familles des morts - pension de veuves, d'orphelins et d'ascendants -, dont vous prédisiez toujours la priorité... mais pour plus tard ! Ce problème est urgent à régler. C'est possible car, chaque année, il faut malheureusement constater la disparition de dizaines de milliers d'anciens combattants atteints par la vieillesse ou la maladie. Cette année, ces disparitions vous ont permis de retirer 3,25 p. 100 des crédits ouverts pour 1987, soit près d'un milliard de francs. Cet argent appartient aux anciens combattants : vous devez l'employer à satisfaire leurs revendications, en particulier celles des familles des morts, qui attendent qu'on prenne en compte leurs droits, par exemple, en installant un plafond spécial pour les ascendants.

Il n'y a rien, dans ce projet de budget, à propos des forclusions qui frappent les membres de la Résistance. A ce jour, le Gouvernement a toujours refusé la discussion par l'Assem-

blée nationale de la proposition de loi du groupe communiste. Déposée il y a un an déjà, elle s'intitulait : « Proposition de loi tendant à la pleine reconnaissance des membres de la Résistance. » Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de la mettre en discussion devant le Parlement car, vis-à-vis de la Résistance, il y a plus qu'un déni de justice, il y a comme un voile d'oubli que l'on tente de jeter sur tout ce qu'elle a été.

A propos de la carte de combattant volontaire de la Résistance, le décret du 6 août 1975 impose de fournir un certificat d'homologation par une autorité militaire avant 1951 - 90 jours exigés - alors qu'il suffisait de produire deux attestations de deux personnes notoirement connues comme ayant participé à la Résistance. Une instruction ministérielle du 7 mai 1987 recommande l'application stricte de ce décret. C'est pourquoi, depuis cette date, toutes les demandes déposées de carte de combattant volontaire de la Résistance sont conservées à l'O.N.A.C. mais ne sont pas examinées. Est-ce normal ?

A propos de la carte de combattant simple, auparavant, son attribution était décidée par la commission départementale à l'unanimité. Actuellement, la commission émet seulement un avis et le dossier doit être transmis à la commission nationale, à Paris, pour décision. Seules sont reconnues valables les attestations fournies par les chefs de la Résistance quand on peut les retrouver. Est-ce normal ?

A propos de la reconnaissance de la pathologie spécifique des résistants, actuellement sont seuls reconnus certains troubles tardifs chez les déportés et internés ; mais ces troubles existent aussi chez les combattants « clandestins » dont on n'examine pas la situation. Est-ce normal ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en appelle à vous, solennellement : plus de quarante ans après la Libération, ne peut-on pas laisser vivre en paix les anciens combattants volontaires de la Résistance, qui sont accablés de tracasseries administratives pour faire valoir leurs droits ?

Il n'y a rien, dans ce budget, pour la reconnaissance du titre de « victimes de la déportation du travail » aux 600 000 Français déportés par le travail forcé.

Le groupe communiste, à l'Assemblée nationale, a déposé une proposition de loi, le 24 avril 1986, qui tend à donner à ces 600 000 Français le titre de « victimes de la déportation du travail » ...

**M. Pierre Mauger.** C'est abusif !

**M. Jean Jarosz.** ... et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Cette proposition n'a jamais été examinée. Le silence du Parlement plaide en faveur de l'accusation de ceux qui contestent ce titre. Adopter cette proposition, c'est rendre à tous leur honneur. Ils ne demandent rien d'autre.

Où en est la commission de la pathologie propre à l'astreinte au travail en Allemagne ? Certains propos officiels se contredisent à ce sujet. Vous devez lever cette ambiguïté.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget prend en compte l'instauration de la proportionnalité des pensions entre 10 p. 100 et 80 p. 100 - c'est un progrès, mais encore insuffisant, et le dernier rattrapage du rapport constant : 2,86 p. 100 - dont l'ultime échéance est maintenue au 1<sup>er</sup> décembre 1987. Il ne viendra à l'esprit de personne de faire la fine bouche devant ces résultats obtenus, avant tout, grâce à l'action permanente, tenace et unie, du mouvement ancien combattant.

Pourtant, on doit constater que vous n'avez pas anticipé le rattrapage du rapport constant alors que votre gouvernement et votre majorité ont avancé d'une année, au titre de l'article 6 du projet de loi de finances pour 1988, la suppression de la taxe sur certains frais généraux des entreprises, comme les frais de croisières, coût : 800 millions de francs, soit 80 milliards de centimes !

Or, le coût de 1 p. 100 du rattrapage du rapport constant est estimé à 218 millions. Ces 800 millions représentent donc 3,67 p. 100 du rattrapage du rapport constant alors que le dernier retard à combler n'était plus que de 2,86 p. 100. C'est pourquoi vous pouviez rattraper ce retard une année plus tôt, dès le 1<sup>er</sup> décembre 1986, comme le réclamait l'ensemble du mouvement ancien combattant !

**M. Willy Diméglio.** Cela aurait pu être fait en 1983 !

**M. Jean Jarosz.** A ce sujet, on risque d'aller vers un nouveau contentieux car aucune disposition pratique n'a été prise à propos de la modification de l'article L.VIII bis relatif au traitement des fonctionnaires, qu'avait pourtant promis M. le Premier ministre !

Votre budget ne traite pas le cas des psychonévroses de guerre sur lequel il y a, pourtant, unanimité des experts et des médecins. Il n'indique rien à propos de l'appareillage médical pour les sourds de guerre, dont le remboursement est insuffisant. Par contre, il supprime 155 emplois à l'O.N.A.C. C'est inadmissible après les réductions massives déjà pratiquées l'an dernier. Il y aurait aussi à s'arrêter sur le non-respect des droits des A.T.M., mais ce problème sera traité par mon ami Daniel Le Meur.

En conclusion, comment voter un tel budget ? Monsieur le secrétaire d'Etat, vous devriez prendre en compte les revendications du mouvement ancien combattant.

Dans sa quarante-deuxième assemblée générale, les 2 et 3 octobre 1987, à Paris, l'U.F.A.C. a demandé que, très rapidement, tous les droits des anciens combattants victimes de guerre soient totalement respectés et appliqués, de nouvelles mesures pour y parvenir devant figurer dans la loi de finances pour 1988.

Dans son quarante-troisième congrès national qui vient de se tenir à Bordeaux du 15 au 18 octobre 1987, l'A.R.A.C. a demandé au Gouvernement de reconsidérer le projet de budget des anciens combattants qui devra prévoir les crédits nécessaires à la satisfaction de leurs légitimes revendications : cela exige des moyens financiers accrus.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Je termine, monsieur le président.

Le mouvement ancien combattant dans toute sa diversité a raison. Eu égard aux promesses et aux engagements solennels pris envers tous les anciens combattants, tant par M. le Président de la République depuis 1981 que par M. le Premier ministre depuis 1986, force est de constater que le budget des anciens combattants, le dernier budget du septennat, ne fait pas le poids.

Le groupe communiste, qui a toujours été à l'écoute du mouvement ancien combattant sans avoir, jamais, changé de langage, votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Bigeard.

**M. Marcel Bigeard.** Merci au camarade Brocard de m'avoir laissé sa place !

**M. Jean Brocard.** Provisoirement !

**M. Jean Jarosz.** « Camarade » ?

**M. Marcel Bigeard.** Camarade, ça devrait vous faire plaisir !

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous inonde de lettres : à qui la carte du combattant, la pension insuffisante. On m'écrit de tous les coins de France et je répercuté ensuite sur vous. Je reconnais que vos services répondent vite et bien et je vous en remercie.

« Anciens combattants », le mot « anciens » ne me plaît pas tellement parce qu'ils ont gardé une jeunesse de cœur. Je dirai les « combattants d'hier et conseillers de demain ». Pourquoi ?

Parce qu'ils ont un message à faire passer à la jeunesse et on ne le dit pas assez. Actuellement, je constate un revirement dans la jeunesse qui s'intéresse aux problèmes militaires, qui lit des bouquins militaires. Il y a une nette évolution ; il faut en profiter.

Parce que ce sont des combattants encore dynamiques qui savent que vivre libre n'a pas de prix, qui doivent continuer à lutter pour conserver au maximum la forme et l'esprit qui a su les animer au service de notre patrie.

Les anciens d'Afrique du Nord ? Je vais à leurs réunions, à leurs repas, on s'embrasse, on raconte des coups, mais - je le leur dis - ce n'est pas suffisant. Maintenant ils se tapent des cross de dix, quinze kilomètres et même plus chaque année, mais ils le font sans moi ! Il faut les dynamiser parce qu'ils ne demandent que cela.

**M. Francis Gang.** Très bien !

**M. Marcel Bigeard.** Ils sont là et bien là, présents à travers l'hexagone, fiers de leurs associations, et Dieu sait s'il y en a : quinze à vingt dans ma circonscription, ceux de la Légion d'honneur, de la médaille militaire, les anciens de l'Indo, d'Afrique du Nord, ceux de Leclerc, ceux de De Latre, les légionnaires, l'en passe. Et il faut voir ces réunions !

Les porte-drapeaux ? Présents à toutes les cérémonies - ils ont bien du mérite - souvent au garde-à-vous derrière les plis des trois couleurs rappelant le sacrifice de ceux qui ont tout donné, dans le froid, la neige. Ils sont âgés, ils tremblent mais ils tiennent debout. Il faut les voir, c'est admirable !

Alors, que faire pour ce monde si méritant et tricolore dont nous sommes tous débiteurs et dont les sacrifices s'estompent derrière l'actualité ? Et quelle est-elle cette actualité ? L'affaire Polac, l'affaire Machin, l'affaire Truc. Ça vole bas, il faut bien le reconnaître. Ceux qui ont pourri dans les tranchées doivent se dire : quelle France !

Si des problèmes ont été réglés, nombreux sont encore ceux qui méritent, au plus vite, une solution, et vous le savez. Vous avez un budget en légère baisse, et c'est dommage. Le Grand argentier vous donne ce qu'il peut, mais il faut vous battre, car les anciens combattants méritent plus.

Les représentants des diverses associations d'anciens combattants font leur travail. Ils alertent chaque année les parlementaires et le secrétariat d'Etat sur les desiderata de ce monde combattant, qui mérite qu'en toute franchise on fasse chaque année un point honnête sur ce qui peut être fait immédiatement ou dans les mois et les années à venir.

Je sais que les crédits n'augmentent pas très vite et qu'avec un budget plus large, on aurait pu...

Mais votre ministère doit aussi faire pression sur celui de la défense. Quand on m'écrit pour avoir la Légion d'honneur, on me dit : « Voyez Fontes ». Et on a raison, car les anciens combattants, c'est vous !

Il faut la Légion d'honneur à tous ceux qui ont fait 14-18. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Tout le monde en parle. Il faut la leur donner, vous le savez bien.

Lorsque j'étais secrétaire d'Etat, un lieutenant-colonel de soixants-douze ans m'a écrit : « J'ai la rosette, j'estime que je mérite la cravate - effectivement, il avait pas mal de citations - mais j'ai un cancer, je serai mort dans quatre mois ».

J'ai vu Bourges et j'ai été remettre la décoration à ce brave. Trois mois après il mourait mais il était fier d'avoir « la rouge ». C'est très important pour eux, croyez-moi.

**M. Jean Brocard.** Très bien !

**M. Marcel Bigeard.** Il faut aussi penser à la pension de réversion de nos veuves. Chacun le sait, elles sont à 50 p. 100. Pourquoi ne pas aller, je ne dis pas jusqu'à 60 p. 100 mais au moins jusqu'à 52 p. 100, comme cela se fait ailleurs ?

Et puis, il y a la fameuse échelle de soldes. Je sais bien que ce n'est pas votre rayon. Elle est sans cesse remise en question. On a bien progressé mais il faut encore faire un effort.

Il est urgent de ramener à cinq années au lieu de dix la temporisation prévue dans le décret du 13 février 1986. Dix années d'attente pour les aspirants adjudants-chefs et assimilés retraités avant 1951 qui ont soixante-quinze ans aujourd'hui ! A ce train-là, cela ne coûte pas cher à la nation !

Il y a encore la carte mutualiste. Ceux qui ont eu ou auront la carte de combattant avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988 bénéficieront d'une participation de 25 p. 100 de l'Etat. Par contre, ceux qui l'obtiendront après n'auront que 12,5 p. 100. C'est quand même anormal !

Je songe aussi à ces pensions d'invalidité parfois chiche-ment calculées alors que ceux de l'Indochine ou ceux qui se sont battus sous d'autres cieux ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Quand on voit ceux qui sont morts en captivité : sur 10 000 prisonniers de Dien Biên Phu, 8 000 sont morts, 72 p. 100 ! C'était pire que dans les camps nazis. Et ceux qui sont revenus en France, dans quel état ils étaient ! Il est temps de donner à ces gens-là ce qu'on a donné aux déportés car ils ont supporté des souffrances au moins égales sinon supérieures à celles que l'on subissait dans les camps nazis.

**M. Jean Brocard.** Très bien !

**M. Marcel Bigoard.** Et puis, il y a les jeunes Français d'Afrique du Nord : 30 000 morts, les autres arrachés brutalement à la vie civile pendant trente mois, et Dieu sait où ils étaient, dans des postes où quelquefois ils se faisaient tuer sans trop savoir pourquoi. C'est vrai qu'ils étaient insuffisamment encadrés. Cela n'a pas toujours été très gai pour eux, c'est sûr.

Le retour des corps, c'est une bonne chose. Ça a touché beaucoup de monde, mais pas moi parce que je veux rejoindre ceux qui sont à Diên Biên Phu. On ne sait jamais ce qui peut se produire à notre âge, monsieur le secrétaire d'Etat, et si je meurs pendant que vous êtes là, débrouillez-vous avec le gouvernement viêt-minh pour que mes cendres y soient larguées. J'y tiens.

Anciens combattants, soyez fiers de ce que vous avez fait. Ceux de Leclerc, ceux de Juin, ceux de De Lattre, tous ces gens-là, c'étaient les vrais résistants qui ont sauvé l'honneur. L'honneur de la France en 1940 a été sauvé par qui ? Par les militaires. De Gaulle à Londres, et puis Leclerc, Juin, De Lattre et quelques autres. Quand la France est foutue, elle se jette souvent dans les bras d'un militaire. Je leur rends hommage. Une poignée de Français a donc sauvé l'honneur.

Bien sûr, il y a des questions matérielles. Tout le monde vous en parle et vous les connaissez mieux que d'autres. Vous recevez des lettres. J'en reçois. Une association m'a demandé en août : que faisons-nous pour les sourds des suites de la guerre ? Ils sont abandonnés !

Mais en dehors des questions matérielles, ce qui compte pour les anciens combattants, c'est l'honneur. Quand on voit comment ils sont parfois insultés par des chansonniers, il faut agir. Il faut vite faire passer quelques-uns de chez vous à la télévision pour qu'ils proclament que les anciens combattants sont fiers de ce qu'ils ont fait. Je crois qu'il faut réagir très brutalement et ne pas sombrer dans le laxisme.

Je vous remercie. Vive la France, vive les anciens combattants ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Laurain.

**M. Jean Laurain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on examine objectivement, sans parti pris, sans polémique politicienne, votre projet de budget de 1988, force est de constater qu'à côté de certains aspects positifs qu'il faut savoir reconnaître, il comporte un plus grand nombre d'aspects négatifs et de graves lacunes que l'ensemble du monde combattant dénonce sévèrement.

D'abord, sur un plan général, c'est incontestablement un budget de régression. Il suffit de faire parler les chiffres. En francs courants, nous passons de 27 milliards 177 millions de francs en 1987 à 26 milliards 921 millions de francs en 1988, soit une diminution de 0,95 p. 100. Cette différence peut paraître minime mais, si l'on prend comme base le budget de 1986, on constate qu'il s'est produit au cours de vos deux années de gestion une évolution dangereuse puisque la diminution des crédits est de 6,5 p. 100 en francs constants.

S'agissant du rapport constant, s'il faut se féliciter que l'achèvement du rattrapage en année pleine mette fin à un vieux contentieux du monde combattant, par contre on ne peut que regretter le retard pris dans la réalisation de cette mesure malgré les engagements du R.P.R. au cours de la campagne électorale de mars 1986.

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial, et M. Willy Diméglio.** Il fallait le faire vous-même !

**M. Jean Laurain.** On peut dès lors d'autant moins accepter l'argument développé par le Premier ministre devant l'assemblée générale de l'U.F.A.C. le 3 octobre dernier, selon lequel si le gouvernement de gauche avait pu débloquent 5 p. 100 du rattrapage dès juillet 1981, c'était parce que les caisses étaient pleines, ce qui prouvait la bonne gestion du gouvernement précédent.

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** C'est vrai !

**M. Jean Laurain.** Tous les responsables d'associations présents à cette assemblée générale ont immédiatement pensé : mais si les caisses étaient pleines, pourquoi le gouvernement précédent n'avait-il pas commencé lui-même le rattrapage ? (*Très bien et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réalité est tout autre, vous le savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat. Le gouvernement de M. Barre avait purement et simplement refusé d'appliquer les conclusions de la commission tripartite après s'y être engagé. C'est cela la vérité ! Elle est et sera à jamais incontournable.

Concernant toujours la gestion socialiste de 1981 à 1986, je note une contradiction flagrante entre vos propos devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et les observations de M. Trémège dans son rapport.

Evoquant la politique de rigueur budgétaire qui s'applique au secrétariat d'Etat comme aux autres ministères, vous dites : « La dotation consacrée à la dette viagère régresse seulement de 0,64 p. 100, ce qui permet de tenir les engagements, sachant en outre que son montant n'a pas été surévalué à la différence des années précédentes au cours desquelles le reliquat budgétaire non utilisé était généralement important. »

Il faudra vous mettre d'accord avec M. Trémège qui dit exactement le contraire à propos du budget de 1986 présenté par le gouvernement socialiste : « A titre d'exemple, illustrant l'extrême tension qui caractérise nos finances publiques, on relève que l'exercice 1986 s'est soldé par une insuffisance de 355 millions de francs au titre des crédits de la dette viagère de l'Etat. » Là aussi, il faut dire la vérité !

Enfin, toujours en ce qui concerne le rapport constant, un nouveau contentieux n'est-il pas en train de naître sous la forme d'un nouveau décrochage des pensions par rapport aux rémunérations de la fonction publique ? On peut en effet s'interroger vivement quant au retard apporté à légaliser les modifications de l'article L. 8 bis devant permettre aux pensionnés de guerre de bénéficier des deux points d'indice résultant du relèvement des traitements de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 1987. Je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat.

Si nous examinons maintenant plus en détail votre projet de budget, au titre III, « Moyens des services », nous constatons la suppression de 155 emplois qui, certes, n'affecte pas les services centraux de l'O.N.A.C. et de l'I.N.I., ce qui est une bonne chose, mais qui cependant risque de compromettre le bon fonctionnement des services extérieurs et, en particulier, des directions départementales du secrétariat d'Etat, en même temps qu'elle entraîne, ainsi que vous l'avez vous-même reconnu, l'arrêt du recrutement et surtout le blocage de la promotion interne des personnels.

D'autre part, il y a discordance entre vos propos devant la commission des affaires culturelles, où vous avez déclaré : « Pour 1988, 155 emplois disparaissent, conformément aux orientations budgétaires générales qui préconisent une réduction de 1,5 p. 100 des effectifs du ministère », et la réalité qui est tout autre puisque, en fait, le taux de réduction des effectifs atteint 3,6 p. 100.

Par ailleurs, votre arrêté du 5 février 1987 portant restructuration de votre ministère a maintenu seulement deux directions : la direction de l'administration générale et celle des pensions, de la réinsertion sociale et des statuts.

Cette restructuration aboutit, d'une part, à une espèce de monstre administratif dont la tête occuperait la moitié du corps ; d'autre part, à un affaiblissement de l'information historique qui est confiée à une simple mission auprès du ministre. Sur le rôle et les moyens de l'information historique, mon collègue et ami André Delehedde reviendra avec plus de précisions au moment des questions. Mais je voudrais signaler tout de suite que l'augmentation des crédits pour 1988, 47 p. 100, est loin de compenser leur diminution, 55 p. 100, dans le budget de 1987 par rapport à celui de 1986.

Il en est de même pour l'O.N.A.C. dont les crédits d'action sociale augmentent de 2,5 millions de francs, mais après qu'ils eurent diminué entre 1986 et 1987 de 11 212 000 francs. Là aussi, le compte n'est pas bon !

Quant au C.E.R.A.H., les crédits de fonctionnement sont simplement reconduits à leur niveau de 1987, ce qui se traduit, en francs constants, par une réduction réelle de 6 p. 100 par rapport à 1986.

Je n'aperçois pas non plus de créations d'emplois dans votre budget, ce qui me rend perplexe quant à l'avenir du C.E.R.A.H.

Autant j'approuve, je l'ai déjà dit, votre initiative concernant le transfert de l'antenne atypique de Val-de-Fontenay à l'I.N.I., autant je regrette l'absence de projets et d'ambition

pour le C.E.R.A.H. dans son ensemble au niveau de la recherche et des applications industrielles. Je rejoins sur ce point le rapporteur de la commission des finances lorsqu'il écrit, page 30 : « Il apparaît toutefois que cet engagement ministériel... » - il vient de parler des études entreprises dans le domaine de l'audioprothèse - « ... ne trouvera toute sa portée qu'à la condition de véritablement donner au centre des objectifs de résultats, notamment dans la réalisation de recettes propres correspondant à la rémunération d'études ou de travaux commandés par d'autres institutions relevant du monde scientifique, comme du monde industriel. »

Il y a, je l'ai souvent dit, un marché important de l'appareillage et des aides techniques, vers lequel, à mon avis, le C.E.R.A.H. devrait s'ouvrir.

Pour en finir avec le titre III, je note avec satisfaction - c'est un aspect incontestablement positif de votre projet de budget - l'inscription de crédits permettant la reconstruction d'une seconde tranche de 50 000 tombes des nécropoles de la guerre de 1914-1918 et l'érection de la nécropole nationale de Fréjus pour les militaires morts pour la France en Indochine.

Concernant le titre IV, « Interventions publiques », on peut d'abord regretter que la commission de concertation budgétaire ne se soit réunie pour la première fois depuis avril 1986 que le 30 juin 1987, soit quinze mois après votre prise de fonctions.

Le but de cette commission était d'essayer de réaliser un consensus entre le secrétariat d'Etat, le budget, les rapporteurs des commissions parlementaires, les représentants des associations nationales d'anciens combattants sur l'ordre de priorité à adopter dans la satisfaction des demandes présentées par les associations. C'était un effort de dialogue permanent sur des objectifs concrets et précis. Il me paraît toujours indispensable.

Cela étant dit, il faut reconnaître objectivement l'existence dans votre budget de trois mesures nouvelles non négligeables qui sont un commencement de réponse à des demandes déjà anciennes.

Premièrement, le rétablissement partiel de la proportionnalité des pensions, de 10 à 80 p. 100, qui faisait partie des engagements présidentiels de mai 1981. Je vous remercie de commencer à appliquer cet engagement. Même incomplète, cette mesure réalise un progrès incontestable dont nous prenons acte.

Deuxièmement, la levée de la forclusion opposée depuis 1977 aux demandes d'allocations viagères formulées par d'anciens harkis qui permettra de les indemniser à la suite de leur détention en Algérie postérieurement à l'indépendance de ce pays.

Troisièmement, le début de décrystallisation des pensions des anciens combattants africains et malgaches qui, revalorisées cette année de 2,5 p. 100, augmenteront de plus d'un tiers en 1988.

Mais il faut constater tout aussi objectivement de nombreuses et graves lacunes dans votre projet de budget pour 1988. Il n'y a rien pour les familles des morts - veuves, orphelins, ascendants. C'est un dossier déjà très ancien et de plus en plus urgent sur lequel reviendra tout à l'heure avec plus de précision mon collègue et ami Jean Proveux.

Il n'y a rien pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Le front uni de leurs associations a, le 3 octobre dernier, exposé avec force leurs revendications, légitimes et urgentes. Il s'agit, en résumé de la mention « guerre », de la campagne double, de la retraite anticipée, de la pathologie spécifique et de la retraite mutualiste. Sur tous ces points, je laisse le soin à mon collègue et ami Noël Ravassard, de vous poser les questions nécessaires.

Cependant, concernant le financement de la campagne double, je ne saurais laisser passer sans réagir le procès d'intention que fait au gouvernement Fabius et à moi-même le rapporteur de la commission des finances, page 23 de son rapport. Je le cite :

« Une appréciation chiffrée de la portée de la mesure a été faite au début de l'année 1986 mais elle s'est avérée assez peu précise, ne distinguant notamment pas les régimes spéciaux assimilés au régime de la fonction publique des autres régimes spéciaux (coût global : plus de 2,1 milliards de francs).

« On est en droit de se poser une question sur l'attitude du gouvernement de M. Laurent Fabius, en cette affaire.

« Il est très probable qu'il a alors délibérément "chargé la barque" de l'évaluation pour mieux arguer de l'impossibilité de donner un commencement de réponse concrète à cette revendication. »

**M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.** Vous avez de bonnes lectures !

**M. Jean Laurain.** Je tiens, tout en regrettant - je le dis très sincèrement - le procès d'intention, très malvenu dans un rapport qui se veut objectif, à donner la précision suivante : il n'y a pas eu du tout de confusion, monsieur le rapporteur, entre les différents régimes sociaux, mais simplement, à la demande de certaines associations, l'évaluation du coût en hypothèse basse pour les fonctionnaires et assimilés : 650 millions de francs, et en hypothèse haute pour l'ensemble des assurés sociaux : 2 milliards de francs.

Cette fourchette a été connue du Gouvernement actuel dès mars 1986. Je m'étonne qu'au bout de dix-huit mois on n'ait pas rectifié l'erreur, si erreur il y avait. Je m'étonne également puisque, paraît-il, il y avait un retard volontaire de notre part, du refus de la majorité et du Gouvernement actuel d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi sur la campagne double, proposition identique à tous les groupes. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste*). Ce n'est pas normal, c'est contradictoire !

**M. Willy Diméglio.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Jean Laurain.** Il n'y a rien pour les résistants concernant principalement la levée de la forclusion pour les services non homologués, alors que, là aussi, une proposition de loi a été déposée par tous les groupes de la majorité et de l'opposition.

Sur tous ces problèmes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez annoncé votre intention de présenter des projets de loi ou de prendre des décrets. Vous venez d'en annoncer quelques-uns à l'instant. Pouvez-vous nous dire dans quels délais ? S'il est vrai qu'on ne peut pas tout faire à la fois - et je suis bien placé pour le savoir - pouvez-vous au moins fixer avec les associations un ordre de priorité ? Par ailleurs, quel compte allez-vous tenir des observations et des vœux de la commission des affaires culturelles ?

D'autres propositions de la loi sont en suspens. La première concerne le camp de représailles de Rawa-Ruska, auquel il faudrait joindre d'ailleurs les camps de Kobierzyn, de Lübeck et de Colditz qui étaient également des camps de représailles et il ne faudrait pas les oublier. La deuxième intéresse les anciens combattants des terres d'opérations extérieures : Madagascar, la Mauritanie, le Tchad et le Liban. La troisième a trait aux anciens prisonniers du Viêt-minh. La quatrième tend à donner au P.R.A.F. - patriotes réfractaires à l'annexion de fait -, c'est-à-dire aux expulsés, réfugiés et spoliés d'Alsace-Moselle, un véritable statut. Et je me réjouis qu'un amendement ait repris en quelque sorte cette proposition, même si cela pose des problèmes de procédure dont nous reparlerons plus tard. S'agissant des problèmes d'Alsace-Lorraine, je profite de l'occasion pour confirmer les informations que vous nous avez données sur les dossiers des « malgré nous », la quasi-totalité de ces dossiers étant en effet liquidée à ce jour.

En conclusion, les aspects négatifs de votre budget l'emportent largement sur les aspects positifs - sans mettre nullement en cause votre bonne volonté. Etant donné, comme je crois l'avoir démontré, l'imprécision qui règne quant au calendrier, quant aux modalités des mesures à prendre pour répondre aux demandes urgentes des anciens combattants, vous ne serez pas surpris d'apprendre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe socialiste ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).

**M. le président.** La parole est à M. François Porteu de la Morandière.

**M. François Porteu de la Morandière.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget est mauvais parce qu'il est en régression. Il n'est pas à la hauteur de ce qu'attendait le pays, il passe à côté des vrais problèmes.

Commençons par les anciens d'Afrique du Nord qui sont, dans la famille combattante française, les plus nombreux. Alors là, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez obtenu un résultat tangible puisque les principales associations de combattants en Afrique du Nord ont surmonté leurs différences

et ont constitué un front uni, mais c'était une union du mécontentement, c'était une union contre vous. Est-ce un résultat acceptable après dix-huit mois de gouvernement ?

Pour la première fois, on a vu descendre dans la rue 5 000 drapeaux et près de 50 000 anciens d'Afrique du Nord qui ont protesté contre la manière dont ils ont été traités. C'est un beau résultat. Je crois, monsieur le secrétaire d'Etat, que depuis que le général de Gaulle avait supprimé les retraites du combattant, on n'avait pas vu cela !

Je voudrais dire aussi que ce front uni a réussi à organiser ce rassemblement pour la raison très simple que les associations d'anciens d'Afrique du Nord ont raison. Elles ont raison de rappeler qu'au nom de l'égalité de traitement des différentes générations du feu, il faut octroyer à ces anciens combattants le bénéfice de la campagne double.

Des propositions de loi, émanant de tous les groupes politique de cette assemblée, ont été déposées. Pourquoi continuons-nous à attendre ? Pourquoi ces propositions de loi ne franchiront-elles jamais le barrage du bureau de l'Assemblée ? Pour une raison très simple : parce que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour et que le Gouvernement, c'est vous.

Les conditions d'attribution de la carte du combattant sont, elles aussi, extrêmement décevantes. Elles doivent être améliorées et vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que les nouvelles suggestions présentées par les associations en ce qui concerne notamment l'ordre de bataille et les secteurs géographiques de combat sont intéressantes. Elles permettraient de régler la question des unités de rattachement. Là encore, quelle réponse avons-nous du Gouvernement ? Aucune !

Pour la reconnaissance de la qualité de combattant volontaire en Afrique du Nord, il faut aussi prendre une décision. On oppose aux combattants d'Afrique du Nord des dispositions, totalement inadéquates, de la loi de 1928. Par ailleurs il existe une pathologie propre à l'Afrique du Nord. Les rapports de médecins spécialisés qui connaissent le problème en font foi. Une commission médicale s'est réunie. Comment se fait-il qu'aucune réponse satisfaisante ne soit venue couronner ses travaux ?

Les invalides à 60 p. 100 et plus - leur nombre n'est pas très élevé - doivent pouvoir cesser leur activité professionnelle à cinquante-cinq ans en étant autorisés à percevoir deux pensions s'ils ne sont plus en mesure d'assurer leur travail.

Les chômeurs en fin de droits méritent aussi qu'on s'occupe d'eux davantage et mieux.

Les anciens combattants en A.F.N. pourraient être mis à la retraite par anticipation à cinquante-cinq ans, ce qui serait une solution plus digne à leur problèmes.

Enfin, les anciens d'Afrique du Nord non fonctionnaires devraient également - ce serait une justice élémentaire - pouvoir ajouter les bonifications de campagne à leurs annuités d'activité professionnelle. Là encore, rien n'est fait !

Le projet de loi de finances pour 1988 ne prévoit rien qui se rattache à ces questions les plus importantes. A la suite des démarches qui ont été faites - chaque groupe de cette assemblée a reçu les représentants du monde combattant - nous espérons qu'il se produirait un déblocage. Rien n'est sorti de ces rencontres, rien du travail en commun des associations. C'est extrêmement décevant, il me semble même qu'on pourrait employer le mot d'inacceptable.

Pour les autres parties de la famille combattante, il y avait aussi des choses à dire et à faire. Rien !

Je tenais à faire ces rappels pour qu'il soit solennellement marqué que dans cette assemblée nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences politiques de ses oublis et de son silence. Avez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mesuré le fait que les associations, déçues de ne pouvoir se faire entendre du Gouvernement, se sont adressées à la présidence de la République et que M. Mitterrand, Président de la République, va les recevoir le 19 novembre prochain pour écouter leurs doléances ? Peut-être proposera-t-il, lui, quelque chose. Etait-ce le but que vous vous étiez fixé : jeter les associations dans les bras de M. Mitterrand ?

La situation n'est pas meilleure pour les autres ressortissants de votre ministère. Malgré la qualité des recommandations contenues dans vos instructions, les médecins, experts, surexperts, tous les membres des commissions de réforme traitent avec une rigueur anormale les pensionnés qui deman-

dent que soit reconnue l'aggravation de leur état, souvent accentué par l'âge, avec en corrolaire l'augmentation de leurs droits à pension. Il n'est pas digne de faire montre d'une sévérité excessive à l'égard de ces grands serviteurs du pays que sont les anciens combattants. Il y avait d'autres économies à faire, mais pas celle-là.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. François Porteu de la Morandière.** Je conclus rapidement, monsieur le président.

Je pourrais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous parler des anciens de l'armée des Alpes. Il fallait, là aussi, simplifier leur statut.

Enfin les plus jeunes, qui ont participé aux opérations du Tchad, notamment, méritent eux aussi qu'on les fasse entrer à part entière dans la famille combattante. Seront-ils réduits à descendre dans la rue pour manifester leur déception ? Il aurait fallu, monsieur le secrétaire d'Etat, prendre les devants. C'était possible.

J'en terminerai par les veuves de guerre qui, depuis de nombreuses années attendent une amélioration de leur situation. Maintenant que se trouve réglé - avec un an de retard, car il avait été promis pour la fin de l'année dernière - le rattrapage du rapport constant, il est grand temps de s'occuper des veuves de guerre et de faire passer leur pension à l'indice 666 en 1988, et un peu plus en 1989. Cela concerne environ 100 000 personnes.

Je ne veux pas abuser du temps, trop court, qui m'est imparti. Je tiens cependant à vous rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre action à l'égard des anciens combattants a un aspect matériel et un aspect moral. Sur le plan matériel, je le répète, votre budget me paraît totalement insuffisant. Sur le plan moral, c'est peut-être encore plus grave.

Alors que votre ministère doit être un sanctuaire d'unité, de civisme, doit être le messager d'un certain nombre de valeurs, d'une certaine dignité de la vie politique, ...

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. François Porteu de la Morandière.** ... vous avez cette année utilisé vos fonctions pour adresser aux associations un message de calomnie sur un président de groupe de l'Assemblée nationale. Vous avez cru devoir déformer la pensée d'un parlementaire qui fut aussi un combattant authentique.

C'était indigne, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un tel ministère. Vous avez dérogé à la noblesse de cette fonction.

Je vous rappellerai simplement, en conclusion, la phrase de ce grand combattant de la Première Guerre mondiale, Charles Péguy, qui disait : « En politique, la calomnie est moins gênante que la vérité. » Nous oublierions donc les calomnies, qui ne nous gênent pas. La vérité est que ce budget est mauvais. Notre groupe votera donc contre. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Anciens combattants et article 65 (suite) :

Annexe n° 8. - M. Gérard Trémège, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome V, de M. Guy Herlory, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN